

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 263-20060584



ELIMINATION

4620006-626



Rapport à la commission parlementaire de l'éducation

2004-2005



En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

30 septembre 2005



UNIVERSITÉ
LAVAL



Rapport à la commission parlementaire de l'éducation

2004-2005

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

30 septembre 2005



Coordination du projet
Jacques Turcotte

Bureau de planification et d'études institutionnelles
Vice-rectorat exécutif
Université Laval

30 septembre 2005



Cabinet du recteur

Le 30 septembre 2005

Monsieur Michel Boivin
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-ministre,

Pour donner suite à votre lettre du 18 août 2005, vous trouverez ci-joint trois exemplaires du Rapport de l'Université Laval à la Commission parlementaire de l'éducation pour l'année financière 2004-2005, rapport adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval à sa séance du 28 septembre 2005. De plus, soixante-sept exemplaires ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

La disquette avec l'état des traitements a été transmise à M. Guy Major de la Direction générale du financement et de l'équipement.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,



Michel Pigeon

p.j.



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

SECTION 2 : LA PERFORMANCE

- 2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C- Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

C-4 Doctorat

- 2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants. Section 2.2-1
- 2.3 Programmes d'activités de recherche Section 2.3

Tableaux

Subventions et contrats de recherche

SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2005-2006 DU RECTEUR, MONSIEUR MICHEL PIGEON



SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)



1.1 État des traitements

Source : Service des finances



Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**

Numéro de l'université: **975000**

ÉTAT DU TRAITEMENT

2004-2005

Approuvé par le Conseil d'administration

Date: 28 septembre 2005

Administrateurs : _____



État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2004-2005
Page: 1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Beauchamp, Claude	Doyen	134 076 \$	1 402 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Brière, Denis	Doyen	121 786 \$	30 279 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	156 122 \$	1 487 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Dubé, Claude	Doyen	120 352 \$	1 705 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Durand, Pierre Jacob	Doyen	134 058 \$	57 655 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Garnier, Bernard	Doyen	128 201 \$	1 255 \$	0 \$	0 \$	1,0	8%
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur à l'administration et aux finances	178 500 \$	1 562 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Goulet, Jean-Paul	Doyen	128 444 \$	1 700 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	140 700 \$	1 461 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement et aux relations internationales	156 122 \$	1 624 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Laforest, Jean-Paul	Doyen	114 661 \$	1 535 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Langlois, Luc	Doyen	104 056 \$	1 521 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	156 122 \$	1 487 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lemieux, Pierre	Doyen	121 382 \$	1 474 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lepage, Linda	Doyenne	115 872 \$	1 497 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Loranger, Michel	Doyen par intérim	133 042 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,6	22%
Mantha, Robert W.	Doyen	142 368 \$	740 \$	0 \$	0 \$	11,0	92%
Mathieu, Jacques	Doyen	134 926 \$	1 402 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Ouellet, France	Vérificatrice interne	83 640 \$	2 143 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	136 500 \$	1 827 \$	0 \$	0 \$	9,6	80%

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2004-2005 apparaît aux notes complémentaires.

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2004-2005
2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Paradis, Claude	Vice-recteur par intérim	156 122 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,4	20%
Pelchat, Marc	Doyen	130 042 \$	1 474 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	156 122 \$	1 584 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Pigeon, Michel	Recteur	205 000 \$	1 598 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Racine, Jacques	Doyen	121 242 \$	818 \$	0 \$	0 \$	7,0	59%
Richer, Monique	Doyenne	108 382 \$	1 459 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Robardet, Patrick ****	Ombudsman	99 662 \$	11 150 \$	49 831 \$	0 \$	12,0	100%
Serodes, Jean-Baptiste	Doyen	140 248 \$	1 404 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Simard, Claude	Doyen	129 661 \$	2 098 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Simard, Gilles *****	Doyen	98 829 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Viau, Marcel	Doyen	119 719 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5,0	41%

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2004-2005 apparaît aux notes complémentaires.

****Les autres éléments incluent un montant de 8 977\$ étant donné 23,5 jours des vacances.

*****Prêt de service entre le ministère du Conseil exécutif et l'Université Laval pour la période du 17 juin 2002 au 30 juin 2006.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2004-2005
Page: 3 de 7

Indemnités de départ qui auraient été versées si les personnes concernées
avaient cessé d'être à l'emploi de l'Université Laval le 31 mai 2005

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	42 387 \$
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et vice-recteur à l'administration et aux finances	48 463 \$
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	34 753 \$
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement et aux relations internationales	42 387 \$
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	40 670 \$
Paradis, Claude	Vice-recteur à la recherche par intérim	42 387 \$
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	42 387 \$
Pigeon, Michel	Recteur	58 220 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2004-2005
Page: 4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	97,70	Le plus élevé	133 042 \$	41 063 \$
		Moyenne	107 328 \$	5 115 \$
		Le moins élevé	82 986 \$	178 \$
Personnel de direction des services	75,98	Le plus élevé	127 810 \$	19 649 \$
		Moyenne	88 792 \$	4 374 \$
		Le moins élevé	62 300 \$	125 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:
Année universitaire:
Page:

Université Laval - 975000
2004-2005
5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Beauchamp, Claude	Doyen	12,0	2 282 \$
Brière, Denis	Doyen	12,0	16 310 \$
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	12,0	2 927 \$
Dubé, Claude	Doyen	12,0	17 847 \$
Durand, Pierre Jacob	Doyen	12,0	7 673 \$
Garnier, Bernard	Doyen	1,0	115 \$
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur à l'administration et aux finances	12,0	7 026 \$
Goulet, Jean-Paul	Doyen	12,0	6 554 \$
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	12,0	7 794 \$
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement et aux relations internationales	12,0	17 145 \$
Laforest, Jean-Paul	Doyen	12,0	10 512 \$
Langlois, Luc	Doyen	12,0	1 085 \$
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	12,0	12 483 \$
Lemieux, Pierre	Doyen	12,0	4 435 \$
Lepage, Linda	Doyenne	12,0	4 641 \$
Loranger, Michel	Doyen par intérim	2,6	436 \$
Mantha, Robert W.	Doyen	11,0	22 927 \$
Mathieu, Jacques	Doyen	12,0	5 259 \$
Ouellet, France	Vérificatrice interne	12,0	492 \$
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	9,6	4 458 \$
Paradis, Claude	Vice-recteur par intérim	2,4	2 530 \$
Pelchat, Marc	Doyen	12,0	2 683 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année universitaire: 2004-2005
Page: 6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés (suite)

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	12,0	6 235 \$
Pigeon, Michel	Recteur	12,0	14 040 \$
Racine, Jacques	Doyen	7,0	1 077 \$
Richer, Monique	Doyenne	12,0	3 794 \$
Robardet, Patrick	Ombudsman	12,0	14 187 \$
Serodes, Jean-Baptiste	Doyen	12,0	9 158 \$
Simard, Claude	Doyen	12,0	4 328 \$
Simard, Gilles	Doyen	12,0	858 \$
Viau, Marcel	Doyen	5,0	924 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2004-2005
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	97,70	40 731 \$
	Moyenne		3 455 \$
	Le moins élevé		14 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	75,98	14 244 \$
	Moyenne		2 221 \$
	Le moins élevé		32 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.



1.2 Lettre des vérificateurs

Source : Raymond Chabot Grant Thornton,
comptables agréés



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2005, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2005 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Québec

Le 1^{er} septembre 2005

140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7
Téléphone: (418) 647-3151
Télécopieur: (418) 647-5939

5790, boul. Étienne-Dallaire
Bureau 103
Lévis (Québec) G6V 8V6
Téléphone: (418) 835-3965
Télécopieur: (418) 835-3975
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International



1. 3 Règlement sur les conditions d'emploi :

- du recteur,
- des vice-recteurs,
- des vice-recteurs adjoints,
- du secrétaire général,
- du vérificateur interne et
- de l'ombudsman

Source : Bureau du secrétaire général



RÈGLEMENT

sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs,
des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général,
du vérificateur interne et de l'ombudsman

TEXTE MODIFIÉ PAR LES RÉSOLUTIONS :

**CA-94-267
CA-94-268
CA-97-13
CA-98-52
CA-98-80
CA-00-93
CA-02-67
CA-03-7
CA-2003-51
CA-2003-183
CA-2005-23**



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Article 1	Définitions.....1
Articles 2 à 4	Conditions d'emploi du RECTEUR.....2 à 6
Articles 5 à 7	Conditions d'emploi des VICE-RECTEURS.....7 à 12
Articles 8 à 10	Conditions d'emploi des VICE-RECTEURS ADJOINTS et du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....13 à 18
Articles 11 et 12	Conditions d'emploi du VÉRIFICATEUR INTERNE19 et 20
Articles 13 à 15	Conditions d'emploi de l'OMBUDSMAN.....21 à 23
Article 16	Code de conduite.....24
Article 17	Indemnisation.....24
Article 18	Dispositions transitoires.....25
ANNEXE A	Échelle de traitement du recteur.....26
ANNEXE B	Échelle de traitement des vice-recteurs.....27
ANNEXE C	Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général.....28
ANNEXE D	Échelle de traitement du vérificateur interne29
ANNEXE E	Échelle de traitement de l'ombudsman.....30



Article 1
Définitions

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université :** l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval ;
- b) **Recteur :** le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval ;
- c) **Vice-recteur :** l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval ;
- d) **Vice-recteur adjoint :** un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval ;
- e) **Secrétaire général :** le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval ;
- f) **Vérificateur interne :** le vérificateur interne de l'Université Laval visé par la résolution CA-97-134 du Conseil d'administration du 17 décembre 1997 ;
- g) **Ombudsman :** l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval ;
- h) **Membre de l'Université :** un membre selon l'article 4 de la Charte de l'Université Laval ;
- i) **Candidat de l'intérieur :** personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- j) **Candidat de l'extérieur :** personne qui ne possède aucun lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- k) **Conseil d'administration :** le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval ;
- l) **Comité exécutif :** le Comité exécutif de l'Université Laval visé à l'article 10 de la Charte de l'Université Laval ;
- m) **Comité :** Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général visé par la résolution CA-91-91 du Conseil d'administration de l'Université Laval.



RECTEUR



CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 2

Les conditions de rémunération du recteur

- 2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de recteur.

Article 2

Les conditions de rémunération du recteur

- 2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

- 2.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à son élection; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 3Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

Article 3Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

3.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement

3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

3.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

qui lui est applicable.

qui lui est applicable.

- 3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

- 3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4

Indemnité de départ

- 4.1 Si le recteur quitte l'Université immé-

- 3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

- 3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4

Indemnité de départ

- 4.1 Si le recteur quitte l'Université immé-

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

diatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

diatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.



VICE-RECTEURS



CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 5Les conditions de rémunération
des vice-recteurs

- 5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

Article 5Les conditions de rémunération
des vice-recteurs

- 5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- 5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le vice-recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

- 5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

- 5.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 6Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

6.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 6Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

6.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

années sabbatiques;

- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 7Indemnité de départ

- 7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 7Indemnité de départ

- 7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

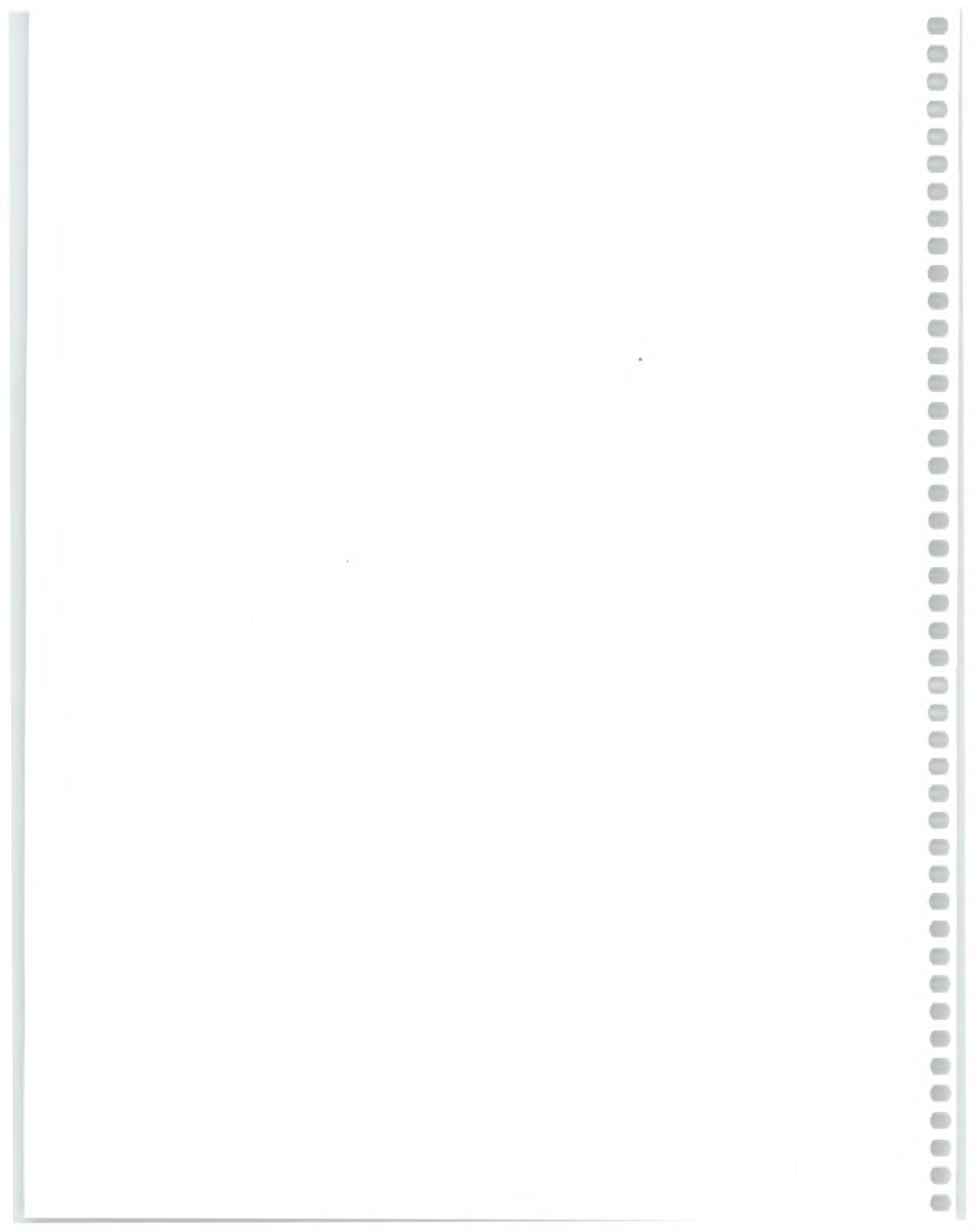
- 7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

***VICE-RECTEURS ADJOINTS
et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL***



CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 8

Les conditions de rémunération
des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général

- 8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou celui du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de leur corps d'emploi d'origine à l'Université.

Article 8

Les conditions de rémunération
des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général

- 8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

- 8.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 9

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

9.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

Article 9

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

9.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10

Indemnité de départ

- 10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10

Indemnité de départ

- 10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

VÉRIFICATEUR INTERNE



CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 11

Les conditions de rémunération
du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Article 11

Les conditions de rémunération
du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

- 11.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

11.4 Le Comité peut mettre fin à cette nomination en tout temps au cours de la première année du mandat.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

11.4 Le Comité peut mettre fin à l'engagement en tout temps au cours de la première année du mandat.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi. Sa rémunération demeurera celle qu'il avait à titre de vérificateur interne durant les deux années qui suivront la fin de son mandat si son salaire est supérieur à celui qui correspond aux fonctions qu'il assumera. Il sera ensuite rémunéré selon les fonctions qui lui seront attribuées, conformément au groupe d'emploi dont il fera partie.

OMBUDSMAN



CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 13

Les conditions de rémunération
de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsque l'ombudsman participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste d'ombudsman.

Article 13

Les conditions de rémunération
de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient, soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

- 13.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 14

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, l'ombudsman bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 14

Avantages à la fin d'un mandat

Ne s'applique pas.

Article 15

Indemnité de départ

- 15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Article 15

Indemnité de départ

- 15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.



Article 16
CODE DE CONDUITE

Article 17
INDEMNISATION

Article 18
DISPOSITIONS TRANSITOIRES



**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

Article 16
Code de conduite

Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint, le secrétaire général, le vérificateur interne et l'ombudsman sont assujettis au *Code de conduite à l'usage des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat*, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

Article 17
Indemnisation

17.1 L'Université Laval indemnise, à même ses fonds, l'administrateur, ainsi que, le cas échéant, ses mandataires, ses héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :

- a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; l'Université Laval peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; et
- b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituée contre cette personne par l'Université Laval, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, sauf si l'Université Laval obtient gain de cause; si l'Université Laval n'obtient gain de cause qu'en partie, le tribunal peut déterminer le montant des frais, charges et dépenses dont cette personne sera indemnisée; et
- c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituée contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi;

17.2 L'Université Laval assume les obligations prévues à l'article 17.1 à l'égard de l'administrateur qui, à sa demande, agit en ces qualités pour une personne morale dont l'Université Laval est actionnaire ou créancier;

**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

- 17.3 Le présent règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacun des administrateurs de l'Université, lesquels, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement aux présentes;
- 17.4 La modification ou la révocation du présent règlement ne peut avoir pour effet de priver un administrateur alors en fonction des bénéfices conférés par le présent règlement et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cet administrateur.

Article 18

Dispositions transitoires

Les conditions d'emploi stipulées à l'article 6.2 s'appliquent rétroactivement aux vice-recteurs dont le mandat n'a pas été renouvelé en juin 1992.

ANNEXES



Échelle de traitement du recteur

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$
Médiane	165 000 \$	167 475 \$	171 662 \$	175 953 \$	180 352 \$
Maximum	198 000 \$	200 970 \$	205 994 \$	211 144 \$	216 423 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement des vice-recteurs

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	99 200 \$	100 688 \$	103 205 \$	105 785 \$	108 430 \$
Médiane	124 000 \$	125 860 \$	129 007 \$	132 232 \$	135 537 \$
Maximum	148 800 \$	151 032 \$	154 808 \$	158 678 \$	162 645 \$

Note : Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 5.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

*Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général*

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	88 000 \$	89 320 \$	91 553 \$	93 842 \$	96 188 \$
Médiane	110 000 \$	111 650 \$	114 441 \$	117 302 \$	120 235 \$
Maximum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 8.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur adjoint et du secrétaire général est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement du vérificateur interne

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	65 856 \$	66 844 \$	68 515 \$	70 228 \$	71 984 \$
Médiane	74 722 \$	75 843 \$	77 739 \$	79 682 \$	81 674 \$
Maximum	83 587 \$	84 841 \$	86 962 \$	89 136 \$	91 364 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 11.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du vérificateur interne est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement de l'ombudsman

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	56 926 \$	57 780 \$	59 224 \$	60 705 \$	62 223 \$
Médiane	73 463 \$	74 565 \$	76 429 \$	78 340 \$	80 298 \$
Maximum	90 000 \$	91 350 \$	93 634 \$	95 975 \$	98 374 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 13.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement de l'ombudsman est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).



1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

Source : Service des finances





UNIVERSITÉ
LAVAL

Service des finances

Le 14 septembre 2005

Monsieur Michel Boivin, sous-ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, De la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapport 2004-2005 en application du premier alinéa de l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

Monsieur le Sous-ministre adjoint,

Compte tenu que nous ne disposons pas des calculs définitifs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année 2004-2005, nous ne pourrions transmettre les pages 1 à 8 du rapport financier SIFU dans les délais prescrits.

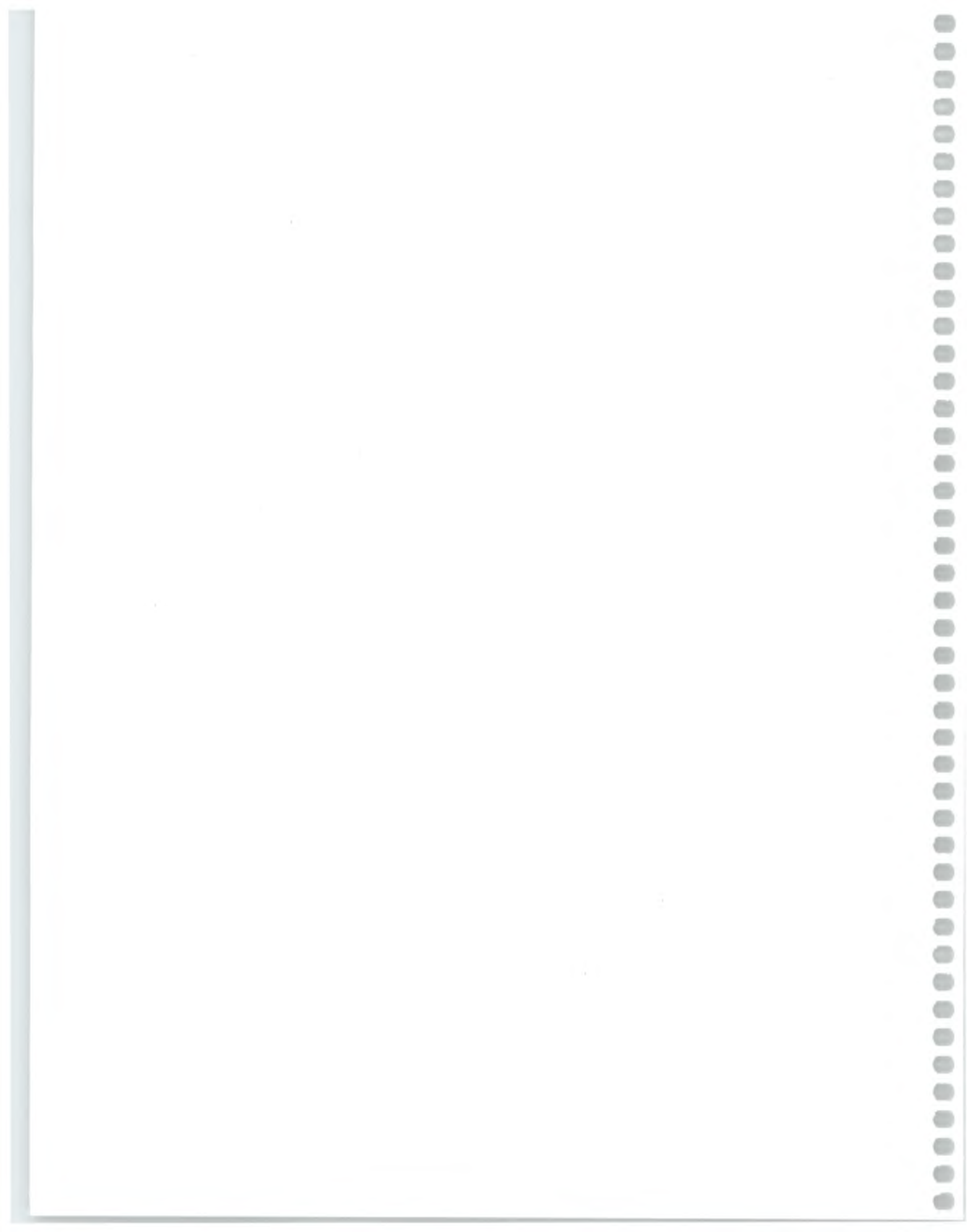
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice



Josée Germain

c.c. MM. Claude Godbout
Richard Poulin



SECTION 2 : LA PERFORMANCE

- 2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C-Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

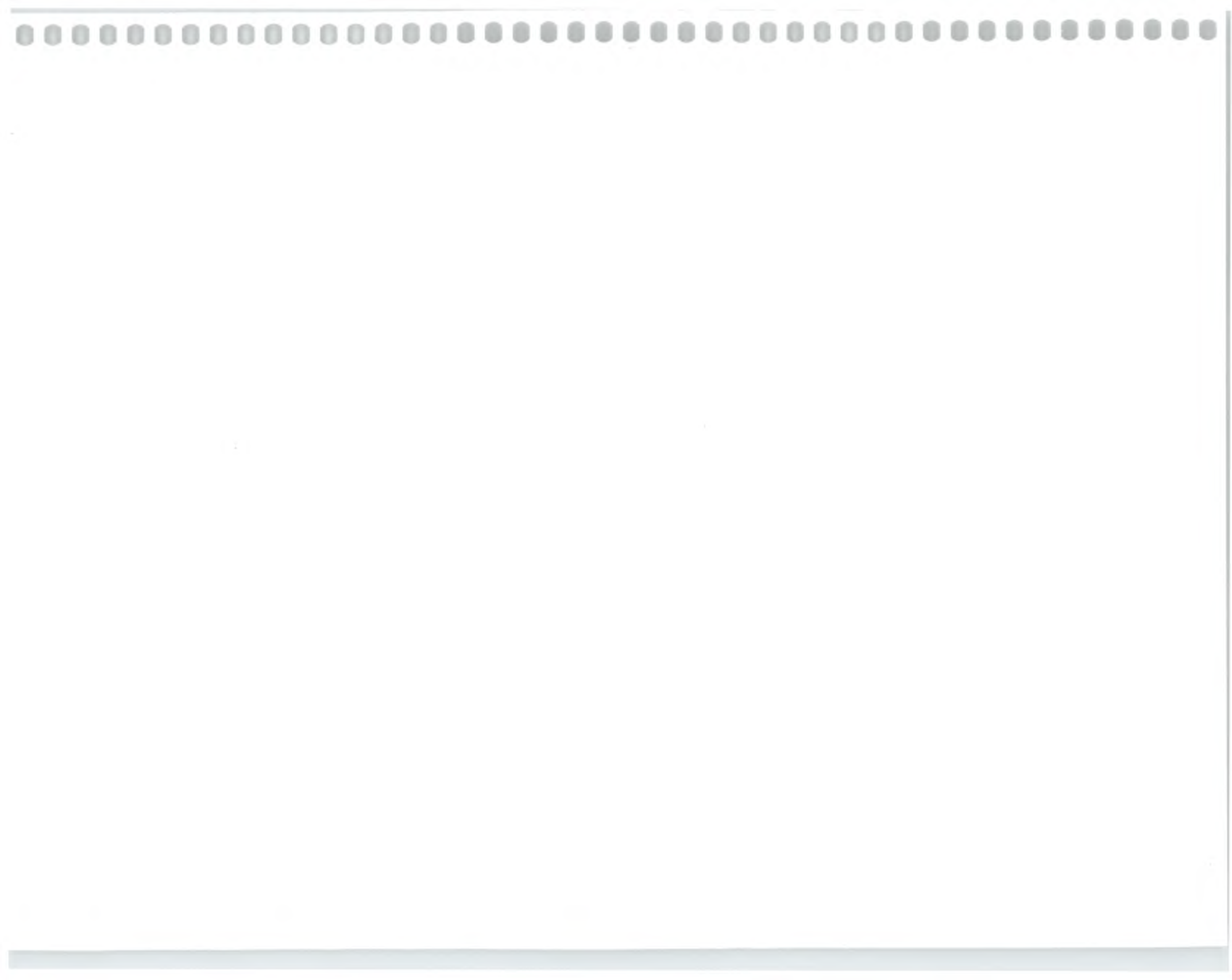
C-4 Doctorat

- 2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

- 2.3 Programmes d'activités de recherche

Tableaux

Subventions et contrats de recherche



2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Source : Bureau du registraire



2.1 TAUX DE RÉUSSITE ET DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES POUR L'OBTENTION D'UN GRADE UNIVERSITAIRE

Les taux de réussite et la durée moyenne des études sont présentés dans les tableaux ci-joints pour l'ensemble de l'Université, par secteur d'études et par programme. Ces mesures sont obtenues à partir d'une observation faite au terme de la session d'hiver 2003. Les informations sont regroupées séparément pour les études menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

DÉFINITION DES TERMES

Cohortes

Les cohortes sont constituées de nouvelles personnes inscrites pour la première fois à un programme de :

- baccalauréat ou maîtrise : sessions d'automne 1996, 1997, 1998 et 1999
- doctorat : sessions d'automne 1994, 1995, 1996 et 1997

Au baccalauréat, les nouvelles personnes sont celles qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université; sont donc exclues de la cohorte celles qui auraient d'abord fréquenté un autre type de programme comme le diplôme, le certificat, le microprogramme ou les études libres avant d'entreprendre un baccalauréat.

À la maîtrise et au doctorat, on considère comme nouvelles personnes toutes celles qui s'inscrivent pour la première fois au type de programme; sont donc incluses les personnes qui changent de cycle, celles qui doivent compléter de la scolarité probatoire avant d'entreprendre le programme de recherche visé et celles qui ont fréquenté un diplôme de deuxième cycle ou qui ont suivi des cours de niveau supérieur à titre d'étudiants libres.

Diplômés dans le même programme

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans le premier programme où elles se sont inscrites.

Diplômés dans le même secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant du même secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Diplômés dans un autre secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant d'un autre secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Secteur

Un secteur regroupe tous les programmes relevant d'une Faculté selon les structures en vigueur à l'Université Laval.

En cheminement

Cette catégorie comprend pour chaque cohorte les personnes qui sont encore inscrites ou inscriptibles à la session d'hiver 2005 dans leur programme de départ ou dans un autre programme conduisant à l'obtention d'un grade au même niveau d'études. Une personne reste inscriptible à un programme si elle ne s'absente pas plus de trois sessions.

Taux de réussite (%)

Le taux de réussite peut être obtenu en additionnant le nombre de diplômés au même programme, au même secteur et à un autre secteur et en divisant le tout par la cohorte initiale selon la période d'observation.

Période d'observation

La période d'observation s'échelonne sur le nombre de sessions suivantes :

- baccalauréat ou la maîtrise : 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 1996
- doctorat : 23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 1994

Durée des études

Il s'agit du temps moyen pris par les personnes diplômées pour obtenir un premier grade universitaire pour chaque niveau d'études. Cette moyenne est calculée en utilisant comme mesure de base le nombre de sessions écoulées entre la première inscription au programme de départ et la dernière session d'inscription au programme qui a conduit à l'obtention du diplôme.

**A- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION**

D'UN GRADE UNIVERSITAIRE



A- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un GRADE UNIVERSITAIRE

Situation observée au terme de : 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour le baccalauréat et la maîtrise
23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour le doctorat

Grade	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Baccalauréat de moins de 100 crédits	1996	1 544	150	189	99	2 705	57,1%	5,5%	7,0%	3,7%	9,2	11,1	12,6	9,7
	1997	1 683	171	216	120	2 946	57,1%	5,8%	7,3%	4,1%	9,1	11,1	12,5	9,6
	1998	1 571	122	178	90	2 657	59,1%	4,6%	6,7%	3,4%	9,2	11,1	13,1	9,7
	1999	1 651	114	183	123	2 780	59,4%	4,1%	6,6%	4,4%	9,0	10,9	12,4	9,5
Baccalauréat de 100 crédits et plus	1996	1 005	47	44	45	1 310	76,7%	3,6%	3,4%	3,4%	11,4	12,5	13,7	11,6
	1997	1 049	49	70	60	1 411	74,3%	3,5%	5,0%	4,3%	11,4	12,0	13,0	11,5
	1998	1 125	84	59	58	1 538	73,1%	5,5%	3,8%	3,8%	11,4	12,1	13,3	11,6
	1999	1 187	84	80	94	1 683	70,5%	5,0%	4,8%	5,6%	11,4	11,2	13,1	11,5
Baccalauréat	1996	2 549	197	233	144	4 015	63,5%	4,9%	5,8%	3,6%	10,3	11,8	13,1	10,6
	1997	2 732	220	286	180	4 357	62,7%	5,0%	6,6%	4,1%	10,2	11,6	12,8	10,5
	1998	2 696	206	237	148	4 195	64,3%	4,9%	5,6%	3,5%	10,3	11,6	13,2	10,6
	1999	2 838	198	263	217	4 463	63,6%	4,4%	5,9%	4,9%	10,2	11,0	12,8	10,5
Maîtrise	1996	719	17	9	65	1 179	61,0%	1,4%	0,8%	5,5%	8,6	9,4	11,1	8,7
	1997	733	11	3	66	1 114	65,8%	1,0%	0,3%	5,9%	8,6	10,5	10,0	8,6
	1998	756	5	14	62	1 123	67,3%	0,4%	1,2%	5,5%	8,6	10,4	10,9	8,7
	1999	792	34	10	66	1 215	65,2%	2,8%	0,8%	5,4%	8,2	7,5	10,3	8,2
Doctorat	1994	113	2	2	40	252	44,8%	0,8%	0,8%	15,9%	15,0	22,5	16,0	15,1
	1995	135	2		29	265	50,9%	0,8%		10,9%	15,1	17,5		15,1
	1996	108	2	1	41	240	45,0%	0,8%	0,4%	17,1%	15,8	19,5	22,0	15,9
	1997	100	4	1	34	238	42,0%	1,7%	0,4%	14,3%	15,1	16,0	18,0	15,2

* Cohorte initiale : inclus les abandons



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1996	82	10	1	4	139	59,0%	7,2%	0,7%	2,9%	9,2	9,2	12,0	9,2
	1997	80	5		6	120	66,7%	4,2%		5,0%	8,7	10,8		8,8
	1998	94	1	2		125	75,2%	0,8%	1,6%		8,4	11,0	13,5	8,5
	1999	101	4	2	3	155	65,2%	2,6%	1,3%	1,9%	8,6	12,3	7,0	8,7
Direction générale du premier cycle	1996	10		33	11	132	7,6%		25,0%	8,3%	9,0		12,5	11,7
	1997	12		31	8	110	10,9%		28,2%	7,3%	8,9		10,9	10,4
	1998	5		12	3	49	10,2%		24,5%	6,1%	11,8		10,8	11,1
	1999	9		18	3	64	14,1%		28,1%	4,7%	10,1		11,3	10,9
Droit	1996	156		18	10	215	72,6%		8,4%	4,7%	9,0		12,8	9,4
	1997	164		11	11	222	73,9%		5,0%	5,0%	8,9		13,0	9,1
	1998	135		15	11	204	66,2%		7,4%	5,4%	9,1		14,1	9,6
	1999	133		11	15	210	63,3%		5,2%	7,1%	9,2		13,3	9,5
Foresterie et géomatique	1996	10		3	2	32	31,3%		9,4%	6,3%	10,4		15,3	11,5
	1997	19	5	6		44	43,2%	11,4%	13,6%		9,6	8,8	13,7	10,3
	1998	25	4	1	2	43	58,1%	9,3%	2,3%	4,7%	8,8	8,0	14,0	8,9
	1999	17		1	1	35	48,6%		2,9%	2,9%	9,9		11,0	10,0
Lettres	1996	241	62	25	26	577	41,8%	10,7%	4,3%	4,5%	9,3	10,4	12,0	9,7
	1997	318	63	39	34	687	46,3%	9,2%	5,7%	4,9%	9,3	10,9	12,8	9,8
	1998	279	58	48	20	619	45,1%	9,4%	7,8%	3,2%	9,4	10,8	13,5	10,2
	1999	240	48	34	22	528	45,5%	9,1%	6,4%	4,2%	9,4	10,1	12,9	9,9
Médecine	1996	22		4	1	37	59,5%		10,8%	2,7%	10,5		11,8	10,7
	1997	43	3	3	1	53	81,1%	5,7%	5,7%	1,9%	8,5	12,7	14,3	9,1
	1998	41		8	2	65	63,1%		12,3%	3,1%	8,2		13,8	9,1
	1999	47	1	9	3	69	68,1%	1,4%	13,0%	4,3%	8,4	12,0	13,4	9,2
Musique	1996	23	8	2	2	48	47,9%	16,7%	4,2%	4,2%	9,0	9,8	15,5	9,6
	1997	23	12		4	52	44,2%	23,1%		7,7%	10,0	8,5		9,5
	1998	24	1	1	2	38	63,2%	2,6%	2,6%	5,3%	9,8	5,0	11,0	9,7
	1999	26	2	1	2	44	59,1%	4,5%	2,3%	4,5%	9,4	10,5	16,0	9,7

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Philosophie	1996	17	3	2	5	37	45,9%	8,1%	5,4%	13,5%	8,2	11,7	11,0	8,9
	1997	17	1	6	1	41	41,5%	2,4%	14,6%	2,4%	9,9	10,0	11,7	10,3
	1998	23	3	3		41	56,1%	7,3%	7,3%		9,3	11,0	16,0	10,1
	1999	12	1	2	3	34	35,3%	2,9%	5,9%	8,8%	8,8	13,0	12,0	9,5
Sciences de l'administration	1996	203		14	3	266	76,3%		5,3%	1,1%	9,8		12,0	9,9
	1997	204		24	9	301	67,8%		8,0%	3,0%	9,5		12,3	9,8
	1998	181		4	3	230	78,7%		1,7%	1,3%	9,3		11,3	9,3
	1999	238		9	9	324	73,5%		2,8%	2,8%	9,5		13,2	9,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1996	25		2		37	67,6%		5,4%		9,6		12,0	9,8
	1997	15			1	23	65,2%			4,3%	9,7			9,7
	1998	15			2	23	65,2%			8,7%	9,2			9,2
	1999	16		1		22	72,7%		4,5%		9,5		11,0	9,6
Sciences de l'éducation	1996	63	11	3	1	103	61,2%	10,7%	2,9%	1,0%	8,7	14,2	13,0	9,7
	1997	48	39	3	9	117	41,0%	33,3%	2,6%	7,7%	9,4	11,9	13,7	10,6
	1998	49	1	3	4	78	62,8%	1,3%	3,8%	5,1%	9,9	11,0	13,0	10,1
	1999	31	3	5	4	62	50,0%	4,8%	8,1%	6,5%	9,2	13,3	12,6	10,0
Sciences et génie	1996	279	18	51	13	428	65,2%	4,2%	11,9%	3,0%	8,9	13,1	12,7	9,6
	1997	381	20	68	19	568	67,1%	3,5%	12,0%	3,3%	8,7	12,7	12,9	9,5
	1998	337	26	58	21	537	62,8%	4,8%	10,8%	3,9%	9,0	12,1	12,9	9,7
	1999	398	25	63	33	624	63,8%	4,0%	10,1%	5,3%	8,8	12,1	12,4	9,4
Sciences infirmières	1996	80		3	3	113	70,8%		2,7%	2,7%	8,9		13,3	9,0
	1997	57		1	5	106	53,8%		0,9%	4,7%	9,2		12,0	9,2
	1998	51		2	2	83	61,4%		2,4%	2,4%	9,0		14,0	9,2
	1999	71		3	1	100	71,0%		3,0%	1,0%	8,5		11,7	8,6
Sciences sociales	1996	325	37	28	16	525	61,9%	7,0%	5,3%	3,0%	9,2	11,2	12,8	9,6
	1997	295	21	24	11	487	60,6%	4,3%	4,9%	2,3%	9,0	10,9	12,6	9,3
	1998	303	28	21	17	504	60,1%	5,6%	4,2%	3,4%	9,2	11,4	13,0	9,6
	1999	308	30	24	23	496	62,1%	6,0%	4,8%	4,6%	8,8	10,5	11,9	9,1
Théologie et sciences religieuses	1996	8	1		2	16	50,0%	6,3%		12,5%	10,8	16,0		11,3
	1997	7	2		1	15	46,7%	13,3%		6,7%	9,0	7,5		8,7
	1998	9			1	18	50,0%			5,6%	10,4			10,4
	1999	4			1	13	30,8%			7,7%	10,0			10,0

* Cohorte initiale : inclus les abandons

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
100 CRÉDITS ET PLUS**



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1996	37	1	5	1	60	61,7%	1,7%	8,3%	1,7%	11,7	17,0	13,6	12,1
	1997	32		3	2	44	72,7%		6,8%	4,5%	11,3		12,0	11,3
	1998	44	26	4	3	87	50,6%	29,9%	4,6%	3,4%	11,4	10,0	13,0	11,0
	1999	45	36	4	4	107	42,1%	33,6%	3,7%	3,7%	11,4	9,4	11,3	10,6
Foresterie et géomatique	1996	82	3	4	7	113	72,6%	2,7%	3,5%	6,2%	11,9	12,0	13,3	12,0
	1997	75	1	2	4	96	78,1%	1,0%	2,1%	4,2%	12,3	14,0	15,5	12,4
	1998	62	1	4	5	89	69,7%	1,1%	4,5%	5,6%	12,5	14,0	14,3	12,6
	1999	67	5	8	9	104	64,4%	4,8%	7,7%	8,7%	11,8	13,2	13,4	12,0
Lettres	1996													
	1997													
	1998	38	1		4	51	74,5%	2,0%		7,8%	11,9	14,0		11,9
	1999	26		2	3	45	57,8%		4,4%	6,7%	11,3		14,5	11,6
Médecine	1996	153	2	1	13	176	86,9%	1,1%	0,6%	7,4%	12,0	12,0	13,0	12,0
	1997	165	1	4	6	185	89,2%	0,5%	2,2%	3,2%	11,9	13,0	13,5	11,9
	1998	179	1	4	12	205	87,3%	0,5%	2,0%	5,9%	11,6	15,0	12,5	11,7
	1999	179	2	7	16	214	83,6%	0,9%	3,3%	7,5%	12,1	14,0	14,1	12,2
Médecine dentaire	1996	29		1		32	90,6%		3,1%		11,3		14,0	11,4
	1997	33				35	94,3%				11,1			11,1
	1998	32		1		34	94,1%		2,9%		11,5		15,0	11,6
	1999	35		1	1	37	94,6%		2,7%	2,7%	11,7		11,0	11,7
Musique	1996													
	1997													
	1998	19	5	1	1	33	57,6%	15,2%	3,0%	3,0%	11,2	11,2	11,0	11,2
	1999	14	4			23	60,9%	17,4%			11,4	10,3		11,1
Pharmacie	1996	92			5	100	92,0%			5,0%	10,5			10,5
	1997	86		8	4	103	83,5%		7,8%	3,9%	10,4		14,6	10,8
	1998	94		3	2	103	91,3%		2,9%	1,9%	10,7		14,0	10,8
	1999	93		2	4	102	91,2%		2,0%	3,9%	10,9		13,0	10,9
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1996	166	10	12	7	230	72,2%	4,3%	5,2%	3,0%	11,2	12,7	14,3	11,5
	1997	163	9	21	7	224	72,8%	4,0%	9,4%	3,1%	11,1	12,4	13,2	11,4
	1998	136	2	13	4	192	70,8%	1,0%	6,8%	2,1%	11,2	11,5	12,9	11,4
	1999	162	3	11	15	215	75,3%	1,4%	5,1%	7,0%	10,8	12,3	14,0	11,0
Sciences de l'éducation	1996	291	2	9	5	349	83,4%	0,6%	2,6%	1,4%	11,3	16,0	12,7	11,4
	1997	273	3	14	11	353	77,3%	0,8%	4,0%	3,1%	11,2	14,0	12,4	11,3
	1998	316	3	17	4	404	78,2%	0,7%	4,2%	1,0%	11,3	11,3	12,9	11,3
	1999	330	6	22	19	460	71,7%	1,3%	4,8%	4,1%	11,1	12,2	12,9	11,3
Sciences et génie	1996	155	29	12	7	250	62,0%	11,6%	4,8%	2,8%	11,7	12,1	14,1	11,9
	1997	222	35	18	26	371	59,8%	9,4%	4,9%	7,0%	11,6	11,7	12,4	11,7
	1998	205	45	12	23	340	60,3%	13,2%	3,5%	6,8%	11,7	13,3	13,9	12,1
	1999	236	28	23	23	376	62,8%	7,4%	6,1%	6,1%	11,8	12,8	12,8	12,0

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UNE**

MAÎTRISE



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1996	40				48	83,3%				8,7			8,7
	1997	27		2	1	42	64,3%		4,8%	2,4%	8,8		10,5	8,9
	1998	44		1		58	75,9%		1,7%		7,3		8,0	7,4
	1999	50	19		3	77	64,9%	24,7%		3,9%	8,1	5,0		7,2
Droit	1996	11		1	3	28	39,3%		3,6%	10,7%	8,7		15,0	9,3
	1997	13			2	24	54,2%			8,3%	9,4			9,4
	1998	10			2	23	43,5%			8,7%	8,4			8,4
	1999	10			4	26	38,5%			15,4%	10,0			10,0
Foresterie et géomatique	1996	27	1		3	44	61,4%	2,3%		6,8%	10,0	11,0		10,0
	1997	20				30	66,7%				8,7			8,7
	1998	35	2		1	47	74,5%	4,3%		2,1%	7,9	12,5		8,2
	1999	20			2	31	64,5%			6,5%	8,7			8,7
Institut québécois des hautes études internationales	1996	14			1	20	70,0%			5,0%	8,4			8,4
	1997	17			1	23	73,9%			4,3%	9,8			9,8
	1998	23		2	4	34	67,6%		5,9%	11,8%	9,1		11,0	9,3
	1999	25		4		34	73,5%		11,8%		9,5		10,3	9,6
Lettres	1996	61	2	2	9	143	42,7%	1,4%	1,4%	6,3%	10,0	11,0	13,5	10,1
	1997	51			18	130	39,2%			13,8%	9,4			9,4
	1998	69		2	10	138	50,0%		1,4%	7,2%	9,8		10,5	9,8
	1999	54	1	1	12	135	40,0%	0,7%	0,7%	8,9%	9,4	9,0	6,0	9,3
Médecine	1996	60			4	91	65,9%			4,4%	8,6			8,6
	1997	62	4		6	93	66,7%	4,3%		6,5%	10,4	11,5		10,5
	1998	63			2	82	76,8%			2,4%	9,5			9,5
	1999	62	2		4	82	75,6%	2,4%		4,9%	8,5	6,5		8,4
Médecine dentaire	1996													
	1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
	1998				5	5				100,0%				
	1999	2				5	40,0%				10,5			10,5

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Musique	1996	9			1	16	56,3%			6,3%	7,4			7,4
	1997	15	1			18	83,3%	5,6%			6,7	9,0		6,8
	1998	11	1			18	61,1%	5,6%			7,5	8,0		7,5
	1999	15				20	75,0%				7,3			7,3
Pharmacie	1996	4				9	44,4%				7,3			7,3
	1997	6				7	85,7%				10,0			10,0
	1998	1				1	100,0%				9,0			9,0
	1999													
Philosophie	1996	5			2	14	35,7%			14,3%	8,6			8,6
	1997	8			3	18	44,4%			16,7%	10,6			10,6
	1998	3			4	12	25,0%			33,3%	8,3			8,3
	1999	7			2	14	50,0%			14,3%	11,1			11,1
Sciences de l'administration	1996	98	10		12	162	60,5%	6,2%		7,4%	6,7	8,0		6,8
	1997	147	4		13	214	68,7%	1,9%		6,1%	7,1	9,8		7,2
	1998	145		1	13	206	70,4%		0,5%	6,3%	7,6		13,0	7,7
	1999	188	7	2	7	267	70,4%	2,6%	0,7%	2,6%	7,4	11,0	12,0	7,6
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1996	27	1	3		43	62,8%	2,3%	7,0%		9,4	10,0	8,0	9,3
	1997	36				44	81,8%				9,1			9,1
	1998	25		1	2	38	65,8%		2,6%	5,3%	9,4		8,0	9,4
	1999	31		2	5	48	64,6%		4,2%	10,4%	8,0		11,5	8,2
Sciences de l'éducation	1996	101	2		5	150	67,3%	1,3%		3,3%	9,5	13,5		9,6
	1997	83	1	1	9	136	61,0%	0,7%	0,7%	6,6%	9,7	12,0	9,0	9,7
	1998	92		2	7	129	71,3%		1,6%	5,4%	9,4		13,5	9,5
	1999	50	1		5	88	56,8%	1,1%		5,7%	8,4	7,0		8,3
Sciences et génie	1996	64			3	97	66,0%			3,1%	9,2			9,2
	1997	80			3	100	80,0%			3,0%	8,4			8,4
	1998	70		2	1	93	75,3%		2,2%	1,1%	8,0		9,5	8,0
	1999	83		1	2	106	78,3%		0,9%	1,9%	8,1		9,0	8,1
Sciences infirmières	1996	9			4	20	45,0%			20,0%	11,9			11,9
	1997	8			2	13	61,5%			15,4%	10,4			10,4
	1998	8			1	16	50,0%			6,3%	12,1			12,1
	1999	5			5	14	35,7%			35,7%	11,0			11,0

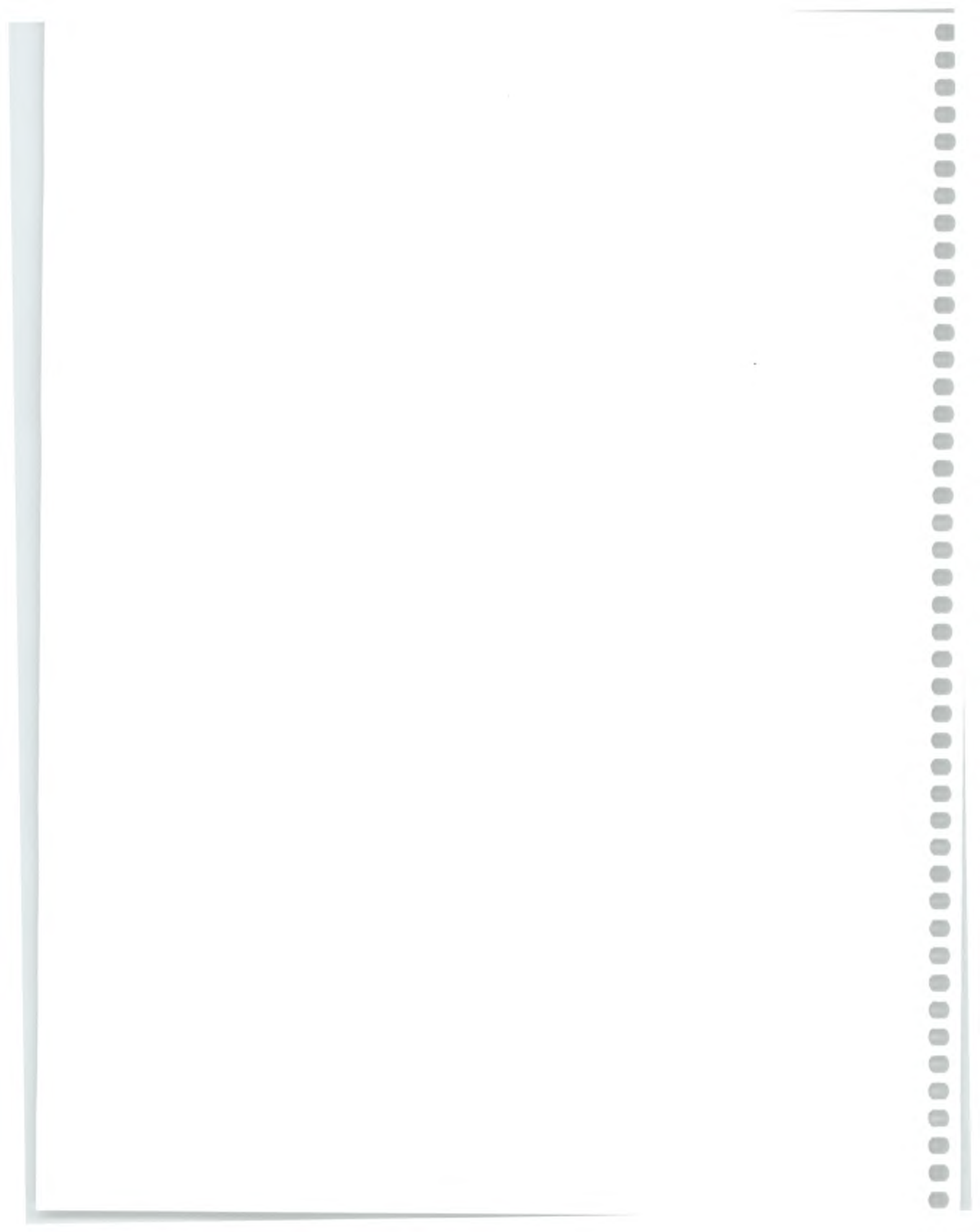
Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences sociales	1996	177	1	3	17	269	65,8%	0,4%	1,1%	6,3%	8,2	10,0	11,3	8,3
	1997	152	1		8	210	72,4%	0,5%		3,8%	8,1	9,0		8,1
	1998	151	2	3	8	209	72,2%	1,0%	1,4%	3,8%	8,7	9,5	11,3	8,8
	1999	175	3		14	238	73,5%	1,3%		5,9%	8,0	12,7		8,1
Théologie et sciences religieuses	1996	12			1	25	48,0%			4,0%	7,5			7,5
	1997	6				10	60,0%				8,3			8,3
	1998	6			2	14	42,9%			14,3%	6,5			6,5
	1999	15	1		1	30	50,0%	3,3%		3,3%	11,0	16,0		11,3

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT

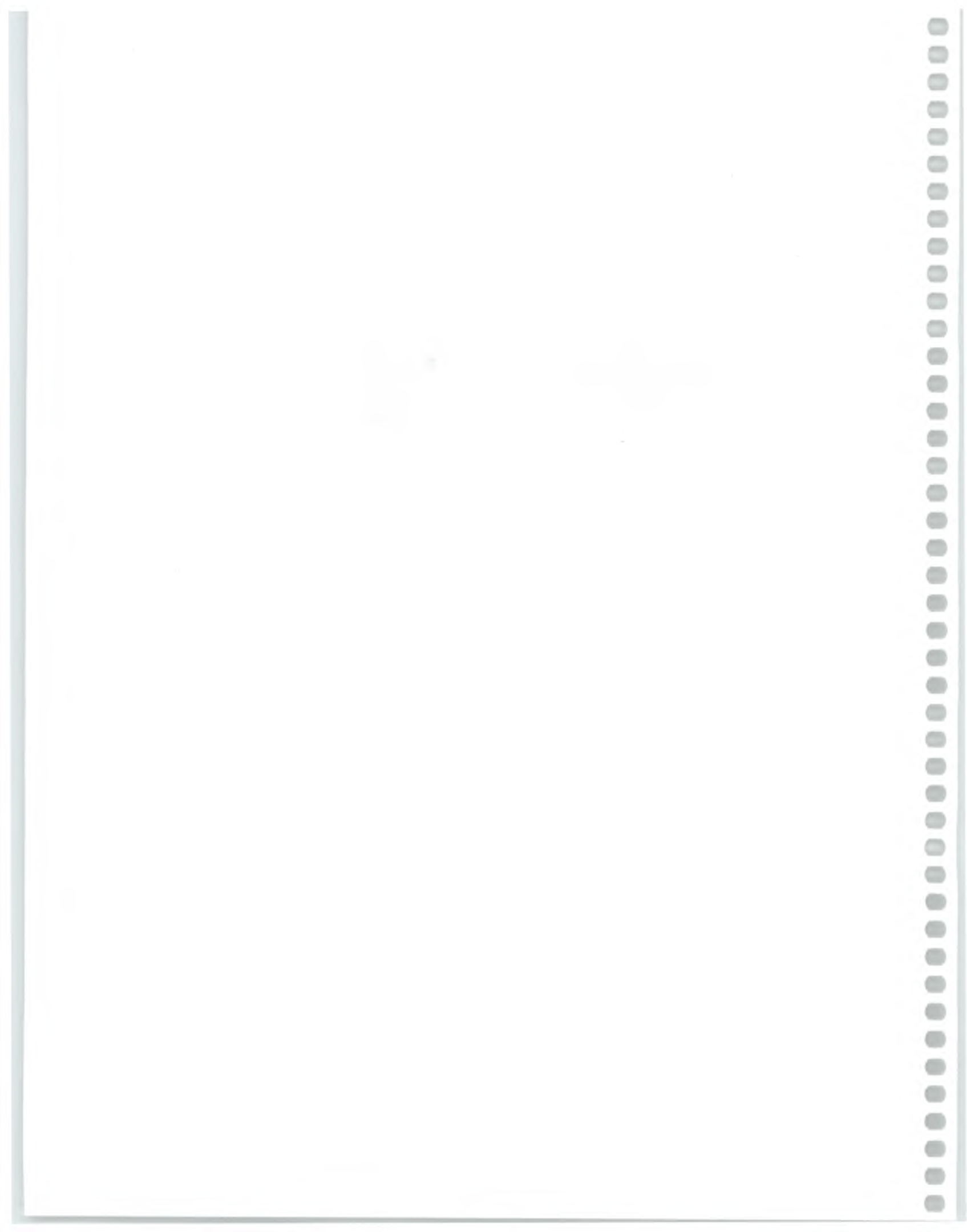
Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1994 1995 1996 1997	2				5	40,0%				17,0			17,0
Droit	1994 1995 1996 1997	1 2 2 1			1 2 1	2 5 6 5	50,0% 40,0% 33,3% 20,0%			50,0% 33,3% 20,0%	23,0 17,0 17,5 16,0			23,0 17,0 17,5 16,0
Foresterie et géomatique	1994 1995 1996 1997	10 12 10 6			2 2 2	18 18 16 9	55,6% 66,7% 62,5% 66,7%			11,1% 11,1% 12,5%	13,9 16,4 14,8 13,8			13,9 16,4 14,8 13,8
Lettres	1994 1995 1996 1997	11 14 7 13	1 1	1	10 8 6 5	46 46 32 33	23,9% 30,4% 21,9% 39,4%	2,2% 3,1%	3,1%	21,7% 17,4% 18,8% 15,2%	13,6 14,9 14,7 16,8	23,0 21,0	22,0	14,4 14,9 16,2 16,8
Médecine	1994 1995 1996 1997	14 18 17 21	1 1	1 1	1 1 1	20 29 27 27	70,0% 62,1% 63,0% 77,8%	3,4% 3,7%	5,0%	5,0% 3,4% 3,7%	15,2 13,5 15,3 15,1	18,0 17,0	19,0 18,0	15,5 13,7 15,3 15,3
Pharmacie	1994 1995 1996 1997	1 3 3 1			1	2 4 6 3	50,0% 75,0% 50,0% 33,3%			33,3%	14,0 15,0 14,0 12,0			14,0 15,0 14,0 12,0
Philosophie	1994 1995 1996 1997	1 4 3 1			2 1 3	6 10 8 12	16,7% 40,0% 37,5% 8,3%			33,3% 10,0% 25,0%	16,0 16,5 17,0 22,0			16,0 16,5 17,0 22,0
Sciences de l'administration	1994 1995 1996 1997	8 3 5 2			6 1 4 1	22 8 18 6	36,4% 37,5% 27,8% 33,3%			27,3% 12,5% 22,2% 16,7%	16,3 17,3 19,6 20,5			16,3 17,3 19,6 20,5

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1994	11			2	20	55,0%			10,0%	14,9			14,9
	1995	12			1	22	54,5%			4,5%	14,3			14,3
	1996	8			2	12	66,7%			16,7%	14,3			14,3
	1997	10	2		3	19	52,6%	10,5%		15,8%	13,4	13,0		13,3
Sciences de l'éducation	1994	6			3	20	30,0%			15,0%	16,7			16,7
	1995	15			5	31	48,4%			16,1%	14,7			14,7
	1996	6	1		11	27	22,2%	3,7%		40,7%	17,3	18,0		17,4
	1997	9			5	23	39,1%			21,7%	13,8			13,8
Sciences et génie	1994	29	1	1	7	46	63,0%	2,2%	2,2%	15,2%	13,5	22,0	13,0	13,7
	1995	26	1		3	38	68,4%	2,6%		7,9%	14,7	17,0		14,8
	1996	20			4	29	69,0%			13,8%	15,6			15,6
	1997	24	1		2	39	61,5%	2,6%		5,1%	14,3	21,0		14,6
Sciences sociales	1994	19			6	45	42,2%			13,3%	17,4			17,4
	1995	21			5	44	47,7%			11,4%	17,0			17,0
	1996	22			6	45	48,9%			13,3%	16,7			16,7
	1997	12			11	53	22,6%			20,8%	16,3			16,3

* Cohorte initiale : inclus les abandons

C- PAR PROGRAMME



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**



C- PAR PROGRAMME

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

		EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
Faculté	Programme	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Bacc. - Arts plastiques	1996	16	5	1	3	48	33,3%	10,4%	2,1%	6,3%	9,9	8,2	12,0	9,6
		1997	23	3		4	38	60,5%	7,9%		10,5%	9,9	11,0		10,0
		1998	24	1	1		41	58,5%	2,4%	2,4%		9,4	11,0	10,0	9,5
		1999	23	1	2	2	46	50,0%	2,2%	4,3%	4,3%	9,4	11,0	7,0	9,3
	Bacc. - Enseignement des arts plastiques	1996	15	4		1	23	65,2%	17,4%		4,3%	8,8	10,8		9,2
		1997	11	1		1	19	57,9%	5,3%		5,3%	7,6	8,0		7,7
		1998													
		1999													
	Bacc. - Design graphique	1996	51	1			68	75,0%	1,5%			9,0	8,0		9,0
		1997	46	1		1	63	73,0%	1,6%		1,6%	8,3	13,0		8,4
		1998	70		1		84	83,3%		1,2%		8,1		17,0	8,2
		1999	78	3		1	109	71,6%	2,8%		0,9%	8,4	12,7		8,6
Direction générale du premier cycle	Bacc. - multidisciplinaire	1996	10		33	11	132	7,6%		25,0%	8,3%	9,0		12,5	11,7
		1997	12		31	8	110	10,9%		28,2%	7,3%	8,9		10,9	10,4
		1998	5		12	3	49	10,2%		24,5%	6,1%	11,8		10,8	11,1
		1999	9		18	3	64	14,1%		28,1%	4,7%	10,1		11,3	10,9
Droit	Bacc. - Droit	1996	156		18	10	215	72,6%		8,4%	4,7%	9,0		12,8	9,4
		1997	164		11	11	222	73,9%		5,0%	5,0%	8,9		13,0	9,1
		1998	135		15	11	204	66,2%		7,4%	5,4%	9,1		14,1	9,6
		1999	133		11	15	210	63,3%		5,2%	7,1%	9,2		13,3	9,5
Foresterie et géomatique	Bacc. - Géographie	1996	9		3	2	29	31,0%		10,3%	6,9%	10,9		15,3	12,0
		1997	19	1	6		39	48,7%	2,6%	15,4%		9,6	10,0	13,7	10,6
		1998	25	1	1	2	40	62,5%	2,5%	2,5%	5,0%	8,8	5,0	14,0	8,9
		1999	16		1	1	30	53,3%		3,3%	3,3%	10,1		11,0	10,1
	Bacc. maj. - Géographie	1996	1				3	33,3%				6,0			6,0
		1997		4			5		80,0%				8,5		8,5
		1998		3			3		100,0%				9,0		9,0
		1999	1				5	20,0%				8,0			8,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Lettres	Bacc. - Communication publique	1996	62	8	5	5	110	56,4%	7,3%	4,5%	4,5%	9,1	10,8	13,0	9,5
		1997	96	12	10	9	193	49,7%	6,2%	5,2%	4,7%	9,3	10,0	13,3	9,7
		1998	105	16	17	7	213	49,3%	7,5%	8,0%	3,3%	9,8	10,0	12,9	10,2
		1999	74	14	12	4	135	54,8%	10,4%	8,9%	3,0%	9,4	9,1	12,7	9,8
	Bacc. - Enseignement de l'anglais, langue seconde	1996	43	2	2		65	66,2%	3,1%	3,1%		8,8	9,5	11,0	8,9
		1997	43	4	1	2	66	65,2%	6,1%	1,5%	3,0%	8,5	13,0	14,0	9,0
		1998													
		1999													
	Bacc. - Études anciennes	1996	2	4	3	1	24	8,3%	16,7%	12,5%	4,2%	11,0	11,3	10,0	10,8
		1997	14	8	1	1	28	50,0%	28,6%	3,6%	3,6%	10,4	9,6	10,0	10,1
		1998	13	3	1	1	21	61,9%	14,3%	4,8%	4,8%	10,8	12,7	16,0	11,4
		1999	6		1	1	13	46,2%		7,7%	7,7%	10,2		15,0	10,9
	Bacc. - Études anglaises	1996	1	10	1	1	20	5,0%	50,0%	5,0%	5,0%	10,0	8,7	13,0	9,2
		1997	3	5		1	16	18,8%	31,3%		6,3%	9,0	11,4		10,5
		1998	6	4		2	18	33,3%	22,2%		11,1%	10,5	12,5		11,3
		1999	2				6	33,3%				8,0			8,0
	Bacc. - Études hispaniques	1996	5				8	62,5%				9,8			9,8
		1997	9			1	14	64,3%			7,1%	9,7			9,7
		1998	10	2	2		23	43,5%	8,7%	8,7%		8,7	12,5	15,0	10,1
		1999	3	1	1	1	14	21,4%	7,1%	7,1%	7,1%	12,3	13,0	10,0	12,0
	Bacc. - Études littéraires	1996	36	3	5	2	68	52,9%	4,4%	7,4%	2,9%	9,9	11,7	13,6	10,4
		1997	41	6	6	4	75	54,7%	8,0%	8,0%	5,3%	9,6	11,7	13,2	10,2
		1998	41	3	3	2	66	62,1%	4,5%	4,5%	3,0%	8,8	9,7	16,7	9,3
		1999	40	5	5	4	74	54,1%	6,8%	6,8%	5,4%	9,1	11,0	13,0	9,7
	Bacc. - Français, langue seconde	1996					2								
		1997	2	1	1		7	28,6%	14,3%	14,3%		6,5	12,0	9,0	8,5
		1998					1								
		1999					1								
	Bacc. - Histoire	1996	32	8	2	3	77	41,6%	10,4%	2,6%	3,9%	9,8	11,3	15,5	10,4
		1997	37	4	5	4	72	51,4%	5,6%	6,9%	5,6%	9,3	12,3	13,4	10,0
		1998	30	4	6	2	67	44,8%	6,0%	9,0%	3,0%	9,4	11,3	15,5	10,5
		1999	26	4	3	4	61	42,6%	6,6%	4,9%	6,6%	9,3	11,8	13,0	9,9
	Bacc. - Histoire de l'art	1996	3	1			9	33,3%	11,1%			9,0	9,0		9,0
		1997	11		3	1	26	42,3%		11,5%	3,8%	9,3		10,0	9,4
		1998	9	1		2	25	36,0%	4,0%		8,0%	9,1	10,0		9,2
		1999	13	2	2		21	61,9%	9,5%	9,5%		9,3	12,5	13,5	10,2

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Sciences du langage	1996	9	1	1	2	31	29,0%	3,2%	3,2%	6,5%	7,7	11,0	12,0	8,4
		1997	2	3			9	22,2%	33,3%			8,0	10,3		9,4
		1998	3	3	3		11	27,3%	27,3%	27,3%		8,7	11,0	11,0	10,2
		1999	2	3	1		9	22,2%	33,3%	11,1%		11,0	8,7	17,0	10,8
	Bacc. - Traduction	1996	26	2		2	48	54,2%	4,2%		4,2%	9,0	13,5		9,3
		1997	31	3	1	5	58	53,4%	5,2%	1,7%	8,6%	9,1	12,0	11,0	9,4
		1998	31	1	3	1	50	62,0%	2,0%	6,0%	2,0%	8,9	10,0	11,3	9,1
		1999	45		2	2	62	72,6%		3,2%	3,2%	8,8		14,0	9,0
	Bacc. maj. - Communication publique	1996	12	11		2	47	25,5%	23,4%		4,3%	10,5	9,6		10,1
		1997	13	7	6	2	54	24,1%	13,0%	11,1%	3,7%	9,8	10,9	13,3	10,9
		1998	13	3	3		32	40,6%	9,4%	9,4%		10,0	11,7	11,0	10,4
		1999	9	2		1	22	40,9%	9,1%		4,5%	10,1	9,0		9,9
	Bacc. maj. - Espagnol	1996		2		1	5		40,0%		20,0%		11,0		11,0
		1997					3								
		1998	2	2			5	40,0%	40,0%			13,5	13,5		13,5
		1999		3			4		75,0%				10,7		10,7
	Bacc. maj. - Ethnologie du Québec	1996													
		1997			1	1	4			25,0%	25,0%			17,0	17,0
		1998		1			6		16,7%				8,0		8,0
		1999	1		1		4	25,0%		25,0%		9,0		11,0	10,0
	Bacc. maj. - Études anglaises	1996		1			4		25,0%				10,0		10,0
		1997		1			3		33,3%				8,0		8,0
		1998													
		1999													
	Bacc. maj. - Études de français, langue seconde	1996	1	1			2	50,0%	50,0%			14,0	7,0		10,5
		1997					2								
		1998					3								
		1999	1	1			3	33,3%	33,3%			7,0	11,0		9,0
	Bacc. maj. - Études littéraires	1996	2	3	2	1	18	11,1%	16,7%	11,1%	5,6%	9,0	10,7	8,0	9,4
		1997	3	1		2	16	18,8%	6,3%		12,5%	8,7	16,0		10,5
		1998	3	8	3	3	22	13,6%	36,4%	13,6%	13,6%	8,3	9,5	13,0	10,0
		1999	2	2	1	1	9	22,2%	22,2%	11,1%	11,1%	8,5	9,5	16,0	10,4
	Bacc. maj. - Histoire	1996	3	3	2	3	15	20,0%	20,0%	13,3%	20,0%	10,7	9,7	10,0	10,1
		1997	2	6	2	1	15	13,3%	40,0%	13,3%	6,7%	8,5	10,2	11,0	10,0
		1998	1	4	3		17	5,9%	23,5%	17,6%		9,0	11,3	14,7	12,3
		1999	1	4	1	1	18	5,6%	22,2%	5,6%	5,6%	8,0	11,8	12,0	11,2

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. maj. - Histoire de l'art	1996		1	1		4		25,0%	25,0%			10,0	13,0	11,5
		1997	2	1	2		6	33,3%	16,7%	33,3%		9,5	9,0	13,0	10,8
		1998	1	1	1		4	25,0%	25,0%	25,0%		8,0	11,0	17,0	12,0
		1999	2	3	2	1	12	16,7%	25,0%	16,7%	8,3%	10,5	11,3	12,5	11,4
	Bacc. maj. - Linguistique	1996			1		3			33,3%				10,0	10,0
		1997	2				2	100,0%				10,0			10,0
		1998	1		2		4	25,0%		50,0%		7,0		14,0	11,7
		1999		2			3		66,7%				8,0		8,0
	Bacc. maj. - Théâtre	1996	4	1		3	17	23,5%	5,9%		17,6%	10,0	17,0		11,4
		1997	7	1			18	38,9%	5,6%			9,3	14,0		9,9
		1998	5	2			22	22,7%	9,1%			8,4	11,5		9,3
		1999		2			17		11,8%				8,0		8,0
	Bacc. maj. - Archéologie	1996													
		1997													
		1998	5		1		9	55,6%		11,1%		9,0		14,0	9,8
		1999	13		2	2	40	32,5%		5,0%	5,0%	10,5		10,0	10,5
Médecine	Bacc. - Kinésiologie	1996	22		4	1	37	59,5%		10,8%	2,7%	10,5		11,8	10,7
		1997	43	3	3	1	53	81,1%	5,7%	5,7%	1,9%	8,5	12,7	14,3	9,1
		1998	41		8	2	65	63,1%		12,3%	3,1%	8,2		13,8	9,1
		1999	47	1	9	3	69	68,1%	1,4%	13,0%	4,3%	8,4	12,0	13,4	9,2
Musique	Bacc. - Éducation musicale	1996	12	2	1		19	63,2%	10,5%	5,3%		8,3	10,5	14,0	8,9
		1997	10	3		1	17	58,8%	17,6%		5,9%	9,0	11,0		9,5
		1998													
		1999													
	Bacc. - Musique	1996	11	6	1	2	29	37,9%	20,7%	3,4%	6,9%	9,9	9,5	17,0	10,2
		1997	13	9		3	35	37,1%	25,7%		8,6%	10,8	7,7		9,5
		1998	24	1	1	2	38	63,2%	2,6%	2,6%	5,3%	9,8	5,0	11,0	9,7
		1999	26	2	1	2	43	60,5%	4,7%	2,3%	4,7%	9,4	10,5	16,0	9,7
	Bacc. maj. - Jazz et musique populaire	1996													
		1997													
		1998													
		1999					1								

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Philosophie	Bacc. - Philosophie	1996	17	1	2	5	35	48,6%	2,9%	5,7%	14,3%	8,2	14,0	11,0	8,8
		1997	15	1	6	1	38	39,5%	2,6%	15,8%	2,6%	9,7	10,0	11,7	10,3
		1998	21	1	3		36	58,3%	2,8%	8,3%		9,1	17,0	16,0	10,2
		1999	12		2	3	32	37,5%		6,3%	9,4%	8,8		12,0	9,3
	Bacc. maj. - Philosophie	1996		2			2		100,0%				10,5		10,5
		1997	2				3	66,7%				11,0			11,0
		1998	2	2			5	40,0%	40,0%			11,0	8,0		9,5
		1999		1			2		50,0%				13,0		13,0
	Sciences de l'administration	1996	203		14	3	266	76,3%		5,3%	1,1%	9,8		12,0	9,9
		1997	204		24	9	301	67,8%		8,0%	3,0%	9,5		12,3	9,8
		1998	181		4	3	230	78,7%		1,7%	1,3%	9,3		11,3	9,3
		1999	238		9	9	324	73,5%		2,8%	2,8%	9,5		13,2	9,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Bacc. - Sciences de la consommation	1996	25		2		37	67,6%		5,4%		9,6		12,0	9,8
		1997	15			1	23	65,2%			4,3%	9,7			9,7
		1998	15			2	23	65,2%			8,7%	9,2			9,2
		1999	16		1		22	72,7%		4,5%		9,5		11,0	9,6
	Bacc. - Enseignement de l'éducation physique	1996	19	11	2		43	44,2%	25,6%	4,7%		8,3	14,2	11,5	10,5
Sciences de l'éducation	Bacc. - Enseignement de l'éducation physique	1997	1	34	1	5	47	2,1%	72,3%	2,1%	10,6%	5,0	11,7	15,0	11,6
		1998													
		1999													
		1996	2				4	50,0%				9,5			9,5
	Bacc. - Enseignement professionnel	1997													
		1998													
		1999													
	Bacc. - Sciences de l'orientation	1996	42		1	1	56	75,0%		1,8%	1,8%	8,9		16,0	9,1
		1997	34	2	2	1	46	73,9%	4,3%	4,3%	2,2%	9,4	14,0	13,0	9,8
		1998	34		1		42	81,0%		2,4%		8,9		12,0	9,0
		1999	24	1	4	3	42	57,1%	2,4%	9,5%	7,1%	9,2	14,0	11,8	9,7
	Bacc. maj. - Sciences de l'éducation physique	1996													
		1997	13	3		3	24	54,2%	12,5%		12,5%	9,7	13,0		10,3
		1998	15	1	2	4	36	41,7%	2,8%	5,6%	11,1%	12,0	11,0	13,5	12,1
		1999	7	2	1	1	20	35,0%	10,0%	5,0%	5,0%	9,3	13,0	16,0	10,7

		EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
Faculté	Programme	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	Bacc. - Actuariat	1996	50	1	10		72	69,4%	1,4%	13,9%		8,5	13,0	13,1	9,3
		1997	58	1	11	1	82	70,7%	1,2%	13,4%	1,2%	8,4	11,0	11,7	9,0
		1998	36	4	8	4	66	54,5%	6,1%	12,1%	6,1%	8,3	11,0	13,3	9,3
		1999	70	9	20	2	123	56,9%	7,3%	16,3%	1,6%	8,7	12,1	11,9	9,6
	Bacc. - Biochimie	1996	45	4	8	1	66	68,2%	6,1%	12,1%	1,5%	8,4	12,0	12,8	9,2
		1997	54	7	15	5	90	60,0%	7,8%	16,7%	5,6%	8,6	13,0	12,5	9,8
		1998	38	7	13	2	73	52,1%	9,6%	17,8%	2,7%	8,7	10,7	13,1	9,9
		1999	49	4	10	9	81	60,5%	4,9%	12,3%	11,1%	8,4	12,3	12,5	9,3
	Bacc. - Biologie	1996	50		9	5	76	65,8%		11,8%	6,6%	9,4		13,3	10,0
		1997	51	2	17	1	85	60,0%	2,4%	20,0%	1,2%	9,1	12,5	13,2	10,2
		1998	51	1	11	1	74	68,9%	1,4%	14,9%	1,4%	8,9	16,0	12,7	9,7
		1999	59	1	11	6	94	62,8%	1,1%	11,7%	6,4%	8,3	11,0	12,8	9,1
	Bacc. - Chimie	1996	18	1		1	22	81,8%	4,5%		4,5%	7,9	11,0		8,1
		1997	29	3	4	3	42	69,0%	7,1%	9,5%	7,1%	8,8	11,0	13,0	9,4
		1998	19	2	2		27	70,4%	7,4%	7,4%		8,4	14,0	12,0	9,2
		1999	23	1	3	2	35	65,7%	2,9%	8,6%	5,7%	8,5	14,0	12,3	9,1
	Bacc. - Géologie	1996	4	1			7	57,1%	14,3%			9,0	14,0		10,0
		1997	4				5	80,0%				8,0			8,0
		1998	4				5	80,0%				9,5			9,5
		1999	4	1	1		6	66,7%	16,7%	16,7%		8,0	15,0	16,0	10,5
	Bacc. - Informatique	1996	36	2	2	3	58	62,1%	3,4%	3,4%	5,2%	9,5	14,0	10,5	9,8
		1997	51	1	3	3	83	61,4%	1,2%	3,6%	3,6%	9,4	11,0	16,0	9,7
		1998	68	1	7	8	113	60,2%	0,9%	6,2%	7,1%	10,0	14,0	12,9	10,3
		1999	74	3	4	7	113	65,5%	2,7%	3,5%	6,2%	10,2	12,7	13,0	10,4
	Bacc. - Mathématiques	1996	14	3	7		27	51,9%	11,1%	25,9%		9,8	11,7	12,3	10,8
		1997	15	2	4		23	65,2%	8,7%	17,4%		7,7	12,5	12,0	9,0
		1998	12	3	4	2	28	42,9%	10,7%	14,3%	7,1%	8,8	13,0	13,3	10,4
		1999	10	2	4	3	19	52,6%	10,5%	21,1%	15,8%	8,4	9,5	12,3	9,5
	Bacc. - Microbiologie	1996	42	2	11	1	63	66,7%	3,2%	17,5%	1,6%	8,7	13,5	12,2	9,5
		1997	97	1	9	2	118	82,2%	0,8%	7,6%	1,7%	8,5	14,0	13,3	9,0
		1998	82	3	9	4	112	73,2%	2,7%	8,0%	3,6%	8,7	13,0	13,2	9,3
		1999	85	3	6	3	119	71,4%	2,5%	5,0%	2,5%	8,4	12,0	13,2	8,8
	Bacc. - Physique	1996	13	4	2	2	27	48,1%	14,8%	7,4%	7,4%	8,7	15,0	13,0	10,5
		1997	18	2	3	3	31	58,1%	6,5%	9,7%	9,7%	9,1	13,5	15,7	10,3
		1998	22	5	1		30	73,3%	16,7%	3,3%		9,5	12,0	14,0	10,1
		1999	18	1	1	1	22	81,8%	4,5%	4,5%	4,5%	9,3	11,0	11,0	9,5

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Statistique	1996	7		2		10	70,0%		20,0%		9,7		13,5	10,6
		1997	4	1	2	1	9	44,4%	11,1%	22,2%	11,1%	8,8	16,0	9,5	10,0
		1998	5		3		9	55,6%		33,3%		8,8		11,3	9,8
		1999	6		3		12	50,0%		25,0%		8,5		12,0	9,7
Sciences infirmières	Bacc. - Sciences infirmières - formation initiale	1996	35		3		40	87,5%		7,5%		8,4		13,3	8,8
		1997	20		1		23	87,0%		4,3%		8,2		12,0	8,3
		1998	28		2		35	80,0%		5,7%		8,4		14,0	8,8
		1999	58		3	1	69	84,1%		4,3%	1,4%	8,4		11,7	8,6
	Bacc. - Sciences infirmières - perfectionnement	1996	45			3	73	61,6%			4,1%	9,2			9,2
		1997	37			5	83	44,6%			6,0%	9,7			9,7
		1998	23			2	48	47,9%			4,2%	9,6			9,6
		1999	13				31	41,9%				8,5			8,5
Sciences sociales	Bacc. - Anthropologie	1996	24	3	6	3	49	49,0%	6,1%	12,2%	6,1%	10,3	9,0	12,0	10,5
		1997	24	3	1	3	54	44,4%	5,6%	1,9%	5,6%	9,8	11,3	12,0	10,1
		1998	15	4	1	2	46	32,6%	8,7%	2,2%	4,3%	9,6	13,0	13,0	10,5
		1999	22	4	7	3	46	47,8%	8,7%	15,2%	6,5%	9,3	10,0	11,3	9,8
	Bacc. - Économie mathématique	1996					1								
		1997	1	2	1		5	20,0%	40,0%	20,0%		10,0	12,0	11,0	11,3
		1998	1	5	1		7	14,3%	71,4%	14,3%		9,0	10,4	10,0	10,1
		1999	2	1			4	50,0%	25,0%			8,5	8,0		8,3
	Bacc. - Psychologie	1996	72	3	7	1	93	77,4%	3,2%	7,5%	1,1%	9,2	12,0	12,7	9,6
		1997	74		6	1	92	80,4%		6,5%	1,1%	9,1		12,7	9,4
		1998	72	1	4		92	78,3%	1,1%	4,3%		9,2	13,0	13,5	9,5
		1999	81	3	8		109	74,3%	2,8%	7,3%		8,4	12,0	12,8	8,9
	Bacc. - Relations industrielles	1996	69	2	2	3	103	67,0%	1,9%	1,9%	2,9%	9,6	11,0	13,0	9,7
		1997	60	3	3		101	59,4%	3,0%	3,0%		9,1	12,0	13,0	9,4
		1998	77	2	3	3	126	61,1%	1,6%	2,4%	2,4%	9,5	13,0	14,0	9,7
		1999	68	2	2	10	116	58,6%	1,7%	1,7%	8,6%	9,2	11,0	12,5	9,4
	Bacc. - Science politique	1996	52	4	3	1	82	63,4%	4,9%	3,7%	1,2%	9,2	11,3	15,0	9,6
		1997	39	1	3	2	60	65,0%	1,7%	5,0%	3,3%	9,2	13,0	13,3	9,6
		1998	43	2	2	3	69	62,3%	2,9%	2,9%	4,3%	9,7	12,0	11,5	9,9
		1999	29	2	1	2	47	61,7%	4,3%	2,1%	4,3%	9,1	9,5	13,0	9,3
	Bacc. - Service social	1996	79	1	1		90	87,8%	1,1%	1,1%		8,3	17,0	12,0	8,5
		1997	69		2		83	83,1%		2,4%		8,5		11,5	8,6
		1998	75	2			82	91,5%	2,4%			8,5	11,0		8,5
		1999	82			2	96	85,4%			2,1%	8,4			8,4

Faculté	Programme	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Cohorte initiale*		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Sociologie	1996	10	2	5	2	33		30,3%	6,1%	15,2%	6,1%	9,5	10,0	12,6	10,5
		1997	17	3	1		28		60,7%	10,7%	3,6%		8,5	9,0	12,0	8,7
		1998	8	1	1	2	22		36,4%	4,5%	4,5%	9,1%	9,9	11,0	14,0	10,4
		1999	7	2		3	20		35,0%	10,0%		15,0%	9,7	14,0		10,7
	Bacc. maj. - Anthropologie	1996	2	7		2	14		14,3%	50,0%		14,3%	10,5	11,4		11,2
		1997	2	3	1	3	16		12,5%	18,8%	6,3%	18,8%	8,0	10,0	17,0	10,5
		1998	3	4	3	1	20		15,0%	20,0%	15,0%	5,0%	11,3	11,3	13,0	11,8
		1999		3	1		9			33,3%	11,1%			10,3	10,0	10,3
	Bacc. maj. - Économique	1996				1	1					100,0%				
		1997														
		1998	1	2	1		5	20,0%	40,0%	20,0%			17,0	9,5	13,0	12,3
		1999	1	1		1	4	25,0%	25,0%			25,0%	6,0	7,0		6,5
	Bacc. maj. - Relations industrielles	1996		3		1	8			37,5%		12,5%		11,0		11,0
		1997		3	1		12			25,0%	8,3%			9,3	17,0	11,3
		1998		1			3			33,3%				9,0		9,0
		1999		4	1		9			44,4%	11,1%			10,0	13,0	10,6
	Bacc. maj. - Science politique	1996	4	10			20	20,0%	50,0%				9,8	11,3		10,9
		1997	1	1	1	2	14	7,1%	7,1%	7,1%	14,3%	6,0	6,0	12,0	7,0	8,3
		1998	2	2	1	4	9	22,2%	22,2%	11,1%	44,4%	8,5	8,5	11,5	14,0	10,8
		1999	4	6	1	2	16	25,0%	37,5%	6,3%	12,5%	10,5	10,5	10,0	11,0	10,3
	Bacc. maj. - Sociologie	1996	2	1	1		9	22,2%	11,1%	11,1%			12,0	10,0	14,0	12,0
		1997	1	1	1		5	20,0%	20,0%	20,0%			7,0	13,0	10,0	10,0
		1998		1			2			50,0%				9,0		9,0
		1999	1	2			4	25,0%	50,0%				8,0	12,5		11,0
	Bacc. - Économique	1996	11	1	3	2	22	50,0%	4,5%	13,6%	9,1%	8,6	8,6	11,0	12,3	9,5
		1997	7	1	3		17	41,2%	5,9%	17,6%		8,9	8,9	11,0	12,7	10,1
		1998	6	1	4	2	21	28,6%	4,8%	19,0%	9,5%	9,8	9,8	14,0	12,8	11,3
		1999	11		3		16	68,8%		18,8%		9,3	9,3		11,0	9,6

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Théologie et sciences religieuses	Bacc. - Théologie	1996	8			2	15	53,3%			13,3%	10,8			10,8
		1997	7			1	13	53,8%			7,7%	9,0			9,0
		1998	7			1	11	63,6%			9,1%	10,3			10,3
		1999	4			1	10	40,0%			10,0%	10,0			10,0
	Bacc. maj. - Théologie	1996		1			1		100,0%				16,0		16,0
		1997		2			2		100,0%				7,5		7,5
		1998					2								
		1999					1								
	Bacc. - Théologie juive	1996													
		1997													
		1998	2				5	40,0%				11,0			11,0
		1999					2								



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
DE 100 CRÉDITS ET PLUS**



C- PAR PROGRAMME

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Bacc. - Architecture	1996	37	1	5	1	60	61,7%	1,7%	8,3%	1,7%	11,7	17,0	13,6	12,1
		1997	32		3	2	44	72,7%		6,8%	4,5%	11,3		12,0	11,3
		1998	28	22	4	2	63	44,4%	34,9%	6,3%	3,2%	11,5	9,5	13,0	10,8
		1999	30	33	4	4	83	36,1%	39,8%	4,8%	4,8%	11,6	9,2	11,3	10,4
	Bacc. - Enseignement des arts plastiques	1996													
		1997													
		1998	16	4		1	24	66,7%	16,7%		4,2%	11,3	13,0		11,7
		1999	15	3			24	62,5%	12,5%			11,1	11,7		11,2
Foresterie et géomatique	Bacc. - Aménagement et environnement forestiers	1996	39	1	3	4	55	70,9%	1,8%	5,5%	7,3%	12,2	11,0	13,0	12,2
		1997	40	1	1	1	51	78,4%	2,0%	2,0%	2,0%	12,5	14,0	14,0	12,5
		1998	37		4	2	49	75,5%		8,2%	4,1%	12,8		14,3	12,9
		1999	37	4	3	7	57	64,9%	7,0%	5,3%	12,3%	11,9	13,0	12,3	12,0
	Bacc. - Sciences géomatiques	1996	25		1	2	31	80,6%		3,2%	6,5%	11,3		14,0	11,4
		1997	20			1	24	83,3%			4,2%	11,7			11,7
		1998	16			1	21	76,2%			4,8%	11,8			11,8
		1999	16		2		19	84,2%		10,5%		11,1		14,0	11,4
	Bacc. coopératif - Génie du bois	1996	12	1			14	85,7%	7,1%			12,0	14,0		12,2
		1997	5		1	1	8	62,5%		12,5%	12,5%	13,2		17,0	13,8
		1998	2			1	7	28,6%			14,3%	13,0			13,0
		1999	5		2	1	13	38,5%		15,4%	7,7%	12,2		13,0	12,4
	Bacc. coopératif - Opérations forestières	1996	6	1		1	13	46,2%	7,7%		7,7%	12,7	11,0		12,4
		1997	10			1	13	76,9%			7,7%	12,2			12,2
		1998	7	1		1	12	58,3%	8,3%		8,3%	12,4	14,0		12,6
		1999	9	1	1	1	15	60,0%	6,7%	6,7%	6,7%	12,2	14,0	16,0	12,7
Lettres	Bacc. - Enseignement de l'anglais, langue seconde	1996													
		1997													
		1998	38	1		4	51	74,5%	2,0%		7,8%	11,9	14,0		11,9
		1999	26		2	3	45	57,8%		4,4%	6,7%	11,3		14,5	11,6

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Médecine	Bacc. - Ergothérapie	1996	39	2	1	2	45	86,7%	4,4%	2,2%	4,4%	10,2	12,0	13,0	10,4
		1997	50		1		53	94,3%		1,9%		9,9		14,0	10,0
		1998	52		2	5	63	82,5%		3,2%	7,9%	9,8		14,0	9,9
		1999	42	1	3	3	50	84,0%	2,0%	6,0%	6,0%	10,0	15,0	15,0	10,4
	Bacc. - Physiothérapie	1996	51			5	59	86,4%			8,5%	9,6			9,6
		1997	46	1	3	2	58	79,3%	1,7%	5,2%	3,4%	9,7	13,0	13,3	10,0
		1998	49	1	2	2	57	86,0%	1,8%	3,5%	3,5%	9,1	15,0	11,0	9,3
		1999	38	1	4	6	56	67,9%	1,8%	7,1%	10,7%	9,3	13,0	13,5	9,8
	Doctorat en médecine	1996	63			6	72	87,5%			8,3%	14,9			14,9
		1997	69			4	74	93,2%			5,4%	14,8			14,8
		1998	78			5	85	91,8%			5,9%	14,4			14,4
		1999	99			7	108	91,7%			6,5%	14,1			14,1
Médecine dentaire	Doctorat en médecine dentaire	1996	29		1		32	90,6%		3,1%		11,3		14,0	11,4
		1997	33				35	94,3%				11,1			11,1
		1998	32		1		34	94,1%		2,9%		11,5		15,0	11,6
		1999	35		1	1	37	94,6%		2,7%	2,7%	11,7		11,0	11,7
Musique	Bacc. - Éducation musicale	1996													
		1997													
		1998	19	5	1	1	33	57,6%	15,2%	3,0%	3,0%	11,2	11,2	11,0	11,2
		1999	14	4			23	60,9%	17,4%			11,4	10,3		11,1
Pharmacie	Bacc. - Pharmacie	1996	92			5	100	92,0%			5,0%	10,5			10,5
		1997	86		8	4	103	83,5%		7,8%	3,9%	10,4		14,6	10,8
		1998	94		3	2	103	91,3%		2,9%	1,9%	10,7		14,0	10,8
		1999	93		2	4	102	91,2%		2,0%	3,9%	10,9		13,0	10,9
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Bacc. - Agronomie	1996	79	2	2	2	91	86,8%	2,2%	2,2%	2,2%	11,3	11,5	15,0	11,4
		1997	69	3	3	4	88	78,4%	3,4%	3,4%	4,5%	11,4	12,3	12,0	11,5
		1998	58	1	3	1	78	74,4%	1,3%	3,8%	1,3%	11,3	11,0	12,3	11,4
		1999	85	1	4	7	109	78,0%	0,9%	3,7%	6,4%	10,8	13,0	13,5	11,0
	Bacc. - Économie et gestion agroalimentaires	1996	15	3		2	26	57,7%	11,5%		7,7%	11,3	11,7		11,3
		1997	20	1			23	87,0%	4,3%			10,9	11,0		10,9
		1998	14				18	77,8%				11,2			11,2
		1999	26	1	1	2	33	78,8%	3,0%	3,0%	6,1%	10,3	11,0	11,0	10,3

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Génie agroenvironnemental	1996	11	1	2		16	68,8%	6,3%	12,5%		11,7	14,0	14,0	12,2
		1997	7	3	1		15	46,7%	20,0%	6,7%		11,1	13,3	11,0	11,7
		1998	8		1		10	80,0%		10,0%		11,8		13,0	11,9
		1999	6	1		1	10	60,0%	10,0%		10,0%	11,8	13,0		12,0
	Bacc. - Génie alimentaire	1996	13	3	3	1	26	50,0%	11,5%	11,5%	3,8%	11,3	12,7	14,0	11,9
		1997	7	1	4		13	53,8%	7,7%	30,8%		11,9	11,0	13,5	12,3
		1998	5		3		16	31,3%		18,8%		11,6		14,0	12,5
		1999	3		2		5	60,0%		40,0%		11,0		14,5	12,4
	Bacc. - Nutrition	1996	23	1	2	1	36	63,9%	2,8%	5,6%	2,8%	10,6	17,0	15,5	11,2
		1997	35		8	2	48	72,9%		16,7%	4,2%	10,3		13,4	10,9
		1998	26	1	4	2	40	65,0%	2,5%	10,0%	5,0%	10,4	12,0	12,8	10,7
		1999	21		1	4	31	67,7%		3,2%	12,9%	10,5		13,0	10,6
	Bacc. - Sciences et technologie des aliments	1996	25		3	1	35	71,4%		8,6%	2,9%	11,1		13,3	11,4
		1997	25	1	5	1	37	67,6%	2,7%	13,5%	2,7%	11,2	13,0	13,8	11,7
		1998	25		2	1	30	83,3%		6,7%	3,3%	11,5		12,5	11,6
		1999	21		3	1	27	77,8%		11,1%	3,7%	11,1		15,7	11,7
Sciences de l'éducation	Bacc. - Éducation au préscolaire et en enseignement au primaire	1996	201	1	3	3	227	88,5%	0,4%	1,3%	1,3%	11,2	16,0	11,7	11,2
		1997	182		4	6	223	81,6%		1,8%	2,7%	11,1		13,3	11,1
		1998	185		4	3	223	83,0%		1,8%	1,3%	11,1		15,3	11,2
		1999	187	1	8	9	242	77,3%	0,4%	3,3%	3,7%	10,9	13,0	12,9	11,0
	Bacc. - Ens. sec. programme cadre	1996	90	1	6	2	122	73,8%	0,8%	4,9%	1,8%	11,5	16,0	13,2	11,6
		1997	91	3	10	5	130	70,0%	2,3%	7,7%	3,8%	11,4	14,0	12,0	11,5
		1998	93	2	12		124	75,0%	1,6%	9,7%		11,5	12,0	12,3	11,6
		1999	105	3	12	5	158	66,5%	1,9%	7,6%	3,2%	11,3	13,3	12,7	11,5
	Bacc. - Enseignement de l'éducation physique	1996													
		1997													
		1998	38	1	1	1	57	66,7%	1,8%	1,8%	1,8%	11,7	10,0	11,0	11,6
		1999	38	2	2	5	60	63,3%	3,3%	3,3%	8,3%	11,5	10,0	14,5	11,6
Sciences et génie	Bacc. - Génie chimique	1996	7		1		10	70,0%		10,0%		11,7		12,0	11,8
		1997	14	1		1	18	77,8%	5,6%		5,6%	11,3	11,0		11,3
		1998	10				14	71,4%				12,3			12,3
		1999	21	3	2		32	65,6%	9,4%	6,3%		12,1	11,7	12,5	12,1
	Bacc. - Génie civil	1996	14	2			21	66,7%	9,5%			10,7	11,0		10,8
		1997	9				19	47,4%				11,7			11,7
		1998	9			2	11	81,8%			18,2%	10,0			10,0
		1999	9				13	69,2%				11,2			11,2

		EN NOMBRE						EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
Faculté	Programme	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
	Bacc. - Génie électrique	1996	21	8	2	3	43	48,8%	18,6%	4,7%	7,0%	12,2	12,6	15,0	12,5	
		1997	25	6	1	5	47	53,2%	12,8%	2,1%	10,6%	11,7	10,8	11,0	11,5	
		1998	27	9	1	2	49	55,1%	18,4%	2,0%	4,1%	11,9	13,2	13,0	12,2	
		1999	25	3	3	4	50	50,0%	6,0%	6,0%	8,0%	12,0	13,7	13,7	12,3	
	Bacc. - Génie géologique	1996	9	2	1	1	16	56,3%	12,5%	6,3%	6,3%	11,7	12,5	13,0	11,9	
		1997	11	3		2	16	68,8%	18,8%		12,5%	11,4	11,3		11,4	
		1998	17	3	2	1	26	65,4%	11,5%	7,7%	3,8%	11,3	14,0	15,5	12,0	
		1999	15		2	1	22	68,2%		9,1%	4,5%	12,2		13,0	12,3	
	Bacc. - Génie informatique	1996	22	7			37	59,5%	18,9%			12,3	10,7		11,9	
		1997	38	12	6	4	77	49,4%	15,6%	7,8%	5,2%	11,3	12,3	13,3	11,8	
		1998	31	20	4	8	75	41,3%	26,7%	5,3%	10,7%	11,8	13,1	14,0	12,4	
		1999	40	15	4	4	75	53,3%	20,0%	5,3%	5,3%	12,0	13,1	11,3	12,2	
	Bacc. - Génie mécanique	1996	46	3	3	1	63	73,0%	4,8%	4,8%	1,6%	11,5	12,3	12,7	11,6	
		1997	75	4	6	5	107	70,1%	3,7%	5,6%	4,7%	11,9	11,3	11,0	11,8	
		1998	77	8	2	8	116	66,4%	6,9%	1,7%	6,9%	11,8	13,4	12,5	12,0	
		1999	72	4	9	9	108	66,7%	3,7%	8,3%	8,3%	11,8	13,0	13,3	12,0	
	Bacc. - Génie physique	1996	11	5	2	1	23	47,8%	21,7%	8,7%	4,3%	12,3	12,8	13,5	12,6	
		1997	15	3		5	27	55,6%	11,1%		18,5%	11,0	13,7		11,4	
		1998	19	2	1	1	24	79,2%	8,3%	4,2%	4,2%	11,7	14,5	11,0	11,9	
		1999	37	2	1	2	47	78,7%	4,3%	2,1%	4,3%	11,8	12,0	12,0	11,8	
	Bacc. coopératif - Génie des matériaux et de la métallurgie	1996	18	1		1	26	69,2%	3,8%		3,8%	11,6	14,0		11,7	
		1997	25	3	3	3	42	59,5%	7,1%	7,1%	7,1%	11,7	10,0	11,3	11,5	
		1998	10	1		1	13	76,9%	7,7%		7,7%	12,5	11,0		12,4	
		1999	13	1	2	2	22	59,1%	4,5%	9,1%	9,1%	11,5	11,0	13,0	11,6	
	Bacc. coopératif - Génie des mines et de la minéralurgie	1996	7	1	3		11	63,6%	9,1%	27,3%		11,3	14,0	16,3	12,9	
		1997	10	3	2	1	18	55,6%	16,7%	11,1%	5,6%	11,6	11,7	16,5	12,3	
		1998	5	2	2		12	41,7%	16,7%	16,7%		11,0	14,0	15,5	12,7	
		1999	4			1	7	57,1%			14,3%	11,3			11,3	

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UNE**

MAÎTRISE



C- PAR PROGRAMME

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	Session d'automne	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
			Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Maît. - Aménagement du territoire et développement régional	1996	24				26	92,3%				7,8			7,8
		1997	16		2		25	64,0%		8,0%		7,3		10,5	7,7
		1998	25		1		31	80,6%		3,2%		6,4		8,0	6,4
		1999	25				25	100,0%				6,3			6,3
	Maît. - Architecture	1996	5				10	50,0%				11,4			11,4
		1997	5				6	83,3%				12,0			12,0
		1998	10				15	66,7%				8,6			8,6
		1999	10	19		1	33	30,3%	57,6%		3,0%	11,1	5,0		7,1
	Maît. - Arts visuels	1996	11				12	91,7%				9,5			9,5
		1997	6			1	11	54,5%			9,1%	10,0			10,0
		1998	9				12	75,0%				8,7			8,7
		1999	15			2	19	78,9%			10,5%	9,0			9,0
Droit	Maît. - Droit	1996	11		1	3	28	39,3%		3,6%	10,7%	8,7		15,0	9,3
		1997	13			2	24	54,2%			8,3%	9,4			9,4
		1998	10			2	23	43,5%			8,7%	8,4			8,4
		1999	10			4	26	38,5%			15,4%	10,0			10,0
Foresterie et géomatique	Maît. - Agroforesterie	1996	3				4	75,0%				6,7			6,7
		1997					2								
		1998	2	2			5	40,0%	40,0%			10,5	12,5		11,5
		1999	1				1	100,0%				10,0			10,0
	Maît. - Géographie	1996	6			3	13	46,2%			23,1%	10,2			10,2
		1997	11				13	84,6%				8,8			8,8
		1998	13				16	81,3%				7,5			7,5
		1999	3			1	8	37,5%			12,5%	9,0			9,0
	Maît. - Sciences du bois	1996	1				4	25,0%				14,0			14,0
		1997	1				1	100,0%				10,0			10,0
		1998	4			1	5	80,0%			20,0%	10,3			10,3
		1999	5				6	83,3%				7,6			7,6

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Sciences forestières	1996	13	1			17	76,5%	5,9%			10,8	11,0		10,9
		1997	5				9	55,6%				6,6			6,6
		1998	10				13	76,9%				8,5			8,5
		1999	6			1	8	75,0%			12,5%	10,7			10,7
	Maît. - Sciences géomatiques	1996	4				6	66,7%				8,5			8,5
		1997	3				5	60,0%				11,0			11,0
		1998	6				8	75,0%				5,7			5,7
		1999	5				8	62,5%				7,0			7,0
Institut québécois des hautes études internationales	Maît. - Relations internationales	1996	14			1	20	70,0%			5,0%	8,4			8,4
		1997	17			1	23	73,9%			4,3%	9,8			9,8
		1998	23		2	4	34	67,6%		5,9%	11,8%	9,1		11,0	9,3
		1999	25		4		34	73,5%		11,8%		9,5		10,3	9,6
Lettres	Maît. - Archéologie	1996													
		1997	1				1	100,0%				13,0			13,0
		1998	7		1	1	12	58,3%		8,3%	8,3%	10,1		12,0	10,4
		1999	3				4	75,0%				7,0			7,0
	Maît. - Communication publique	1996	10	1		1	19	52,6%	5,3%		5,3%	8,9	12,0		9,2
		1997	9			4	21	42,9%			19,0%	9,0			9,0
		1998	10			1	14	71,4%			7,1%	10,2			10,2
		1999	9			2	13	69,2%			15,4%	7,4			7,4
	Maît. - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	1996	3	1			6	50,0%	16,7%			9,7	10,0		9,8
		1997					3								
		1998	2				4	50,0%				8,0			8,0
		1999	3				6	50,0%				12,3			12,3
	Maît. - Études anciennes	1996	1				3	33,3%				7,0			7,0
		1997													
		1998	3				3	100,0%				6,7			6,7
		1999	1			1	3	33,3%			33,3%	12,0			12,0
	Maît. - Études françaises	1996	1				3	33,3%				9,0			9,0
		1997	1				2	50,0%				3,0			3,0
		1998													
		1999			1		4			25,0%				6,0	6,0
	Maît. - Histoire	1996	10		1	1	21	47,6%		4,8%	4,8%	9,0		15,0	9,5
		1997	12			6	27	44,4%			22,2%	9,3			9,3
		1998	11		1	2	26	42,3%		3,8%	7,7%	7,9		9,0	8,0
		1999	14	1		5	33	42,4%	3,0%		15,2%	9,7	9,0		9,7

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Histoire de l'art	1996	3				7	42,9%				12,7			12,7
		1997	2				4	50,0%				14,5			14,5
		1998				1	5				20,0%				
		1999					3								
	Maît. - Linguistique	1996	7			4	23	30,4%			17,4%	10,4			10,4
		1997	4			1	19	21,1%			5,3%	10,5			10,5
		1998	9			2	17	52,9%			11,8%	10,1			10,1
		1999	6			1	13	46,2%			7,7%	11,0			11,0
	Maît. - Littératures d'expression anglaise	1996	2				5	40,0%				13,5			13,5
		1997	3			1	5	60,0%			20,0%	11,0			11,0
		1998	5				8	62,5%				11,8			11,8
		1999	1				5	20,0%				6,0			6,0
	Maît. - Littératures d'expression espagnole	1996													
		1997				1	2				50,0%				
		1998	2				2	100,0%				13,0			13,0
		1999													
	Maît. - Terminologie et traduction	1996	6				16	37,5%				9,2			9,2
		1997	2				8	25,0%				6,5			6,5
		1998	7				10	70,0%				10,1			10,1
		1999	3			2	17	17,6%			11,8%	8,0			8,0
	Maît. - Études littéraires	1996	18		1	3	40	45,0%		2,5%	7,5%	10,6		12,0	10,6
		1997	17			5	38	44,7%			13,2%	9,1			9,1
		1998	13			3	37	35,1%			8,1%	10,2			10,2
		1999	11			1	23	47,8%			4,3%	9,7			9,7
	Maît. - Littérature et arts de la scène et de l'écran	1996													
		1997													
		1998													
		1999	3				11	27,3%				10,0			10,0
Médecine	Maît. - Biologie cellulaire et moléculaire	1996	3			1	4	75,0%			25,0%	7,3			7,3
		1997	9				9	100,0%				11,8			11,8
		1998	9			1	11	81,8%			9,1%	11,0			11,0
		1999	10			1	13	76,9%			7,7%	9,6			9,6
	Maît. - Épidémiologie	1996	12			1	14	85,7%			7,1%	8,8			8,8
		1997	5	1		1	11	45,5%	9,1%		9,1%	7,8	10,0		8,2
		1998	3			1	5	60,0%			20,0%	9,7			9,7
		1999	3			1	7	42,9%			14,3%	8,0			8,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Kinésiologie	1996	2				6	33,3%				9,0			9,0
		1997	11	2		2	21	52,4%	9,5%		9,5%	9,9	11,5		10,2
		1998	5				10	50,0%				8,0			8,0
		1999	8				10	80,0%				7,4			7,4
	Maît. - Médecine expérimentale	1996	9				10	90,0%				8,3			8,3
		1997	5				6	83,3%				9,8			9,8
		1998	14				15	93,3%				7,8			7,8
		1999	8			1	9	88,9%			11,1%	8,6			8,6
	Maît. - Microbiologie-immunologie	1996	10				15	66,7%				8,2			8,2
		1997	14	1			17	82,4%	5,9%			11,4	13,0		11,5
		1998	17				17	100,0%				10,4			10,4
		1999	10				10	100,0%				7,9			7,9
	Maît. - Neurobiologie	1996	5				6	83,3%				6,8			6,8
		1997	2				4	50,0%				6,0			6,0
		1998	2				2	100,0%				6,0			6,0
		1999	8			1	9	88,9%			11,1%	6,5			6,5
	Maît. - Physiologie-endocrinologie	1996	8				15	53,3%				7,0			7,0
		1997	5			1	6	83,3%			16,7%	11,4			11,4
		1998	8				10	80,0%				10,0			10,0
		1999	3	1			6	50,0%	16,7%			9,7	5,0		8,5
	Maît. - Santé communautaire	1996	11			2	21	52,4%			9,5%	11,3			11,3
		1997	11			2	19	57,9%			10,5%	10,5			10,5
		1998	5				12	41,7%				10,4			10,4
		1999	12	1			18	66,7%	5,6%			9,9	8,0		9,8
Médecine dentaire	Maît. - Sciences dentaires	1996													
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1998				5	5				100,0%				
		1999	2				5	40,0%				10,5			10,5
Musique	Maît. - Éducation musicale	1996					3								
		1997	1				2	50,0%				6,0			6,0
		1998					3								
		1999	1				2	50,0%				8,0			8,0
	Maît. - Musique (composition)	1996	1			1	2	50,0%			50,0%	11,0			11,0
		1997	1				2	50,0%				6,0			6,0
		1998	1				2	50,0%				12,0			12,0
		1999	1				2	50,0%				9,0			9,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Musique (interprétation)	1996	7				10	70,0%				6,4			6,4
		1997	8				8	100,0%				7,1			7,1
		1998	8				10	80,0%				6,9			6,9
		1999	5				7	71,4%				7,0			7,0
	Maît. - Musique (didactique instrumentale)	1996	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1997	5	1			6	83,3%	16,7%			6,2	9,0		6,7
		1998	1	1			2	50,0%	50,0%			6,0	8,0		7,0
		1999	6				7	85,7%				7,3			7,3
	Maît. - Musique (musicologie)	1996													
		1997													
		1998	1				1	100,0%				9,0			9,0
		1999	2				2	100,0%				6,5			6,5
Pharmacie	Maît. - Pharmacie	1996	3				6	50,0%				7,3			7,3
		1997	6				7	85,7%				10,0			10,0
		1998	1				1	100,0%				9,0			9,0
		1999													
	Maît. - Pharmacie d'hôpital	1996	1				3	33,3%				7,0			7,0
		1997													
Philosophie	Maît. - Philosophie	1996	5			2	14	35,7%			14,3%	8,6			8,6
		1997	8			3	18	44,4%			16,7%	10,6			10,6
		1998	3			4	12	25,0%			33,3%	8,3			8,3
		1999	7			2	14	50,0%			14,3%	11,1			11,1
Sciences de l'administration	Maît. - Administration des affaires	1996	89	1		8	126	70,6%	0,8%		6,3%	6,7	8,0		6,7
		1997	142	2		12	206	68,9%	1,0%		5,8%	7,0	13,0		7,1
		1998	145		1	13	201	72,1%		0,5%	6,5%	7,6		13,0	7,7
		1999	187	4	1	7	261	71,6%	1,5%	0,4%	2,7%	7,4	13,3	11,0	7,5
	Maît. - Sciences de l'administration	1996	9	9		4	36	25,0%	25,0%		11,1%	6,7	8,0		7,3
		1997	5	2		1	8	62,5%	25,0%		12,5%	8,4	6,5		7,9
		1998					5								
		1999	1	3	1		6	16,7%	50,0%	16,7%		9,0	8,0	13,0	9,2

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Sesssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Biologie végétale	1996	5		3		14	35,7%		21,4%		13,0		8,0	11,1
		1997	7				10	70,0%				11,3			11,3
		1998	7		1	1	15	46,7%		6,7%	6,7%	10,1		8,0	9,9
		1999	12		1	2	16	75,0%		6,3%	12,5%	8,2		11,0	8,4
	Maît. - Économie rurale	1996	5				7	71,4%				8,8			8,8
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1998	3				5	60,0%				8,3			8,3
		1999	4		1		6	66,7%		16,7%		10,0		12,0	10,4
	Maît. - Génie agroalimentaire	1996					2								
		1997	4				5	80,0%				8,3			8,3
		1998	2			1	4	50,0%			25,0%	15,0			15,0
		1999					2								
	Maît. - Microbiologie agricole	1996	1	1			2	50,0%	50,0%			10,0	10,0		10,0
		1997	1				1	100,0%				7,0			7,0
		1998	2				2	100,0%				4,5			4,5
		1999	3				3	100,0%				8,7			8,7
	Maît. - Nutrition	1996	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1997	4				4	100,0%				8,5			8,5
		1998	1				1	100,0%				13,0			13,0
		1999	1				3	33,3%				8,0			8,0
	Maît. - Sciences animales	1996	4				4	100,0%				9,8			9,8
		1997	4				5	80,0%				11,5			11,5
		1998	7				7	100,0%				8,7			8,7
		1999	1			3	5	20,0%			60,0%	2,0			2,0
	Maît. - Sciences et technologie des aliments	1996	7				9	77,8%				7,3			7,3
		1997	14				16	87,5%				8,2			8,2
		1998	2				3	66,7%				9,5			9,5
		1999	5				8	62,5%				7,4			7,4
	Maît. - Sois	1996	4				4	100,0%				8,3			8,3
		1997					1								
		1998	1				1	100,0%				8,0			8,0
		1999	5				5	100,0%				7,6			7,6

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	Maît. - Administration et évaluation en éducation	1996	6	1		2	18	33,3%	5,6%		11,1%	11,0	17,0		11,9
		1997	6			1	13	46,2%			7,7%	10,3			10,3
		1998	4		1	1	13	30,8%		7,7%	7,7%	8,8		11,0	9,2
		1999	7			1	15	46,7%			6,7%	8,7			8,7
	Maît. - Didactique	1996	4				5	80,0%				11,0			11,0
		1997	1	1		1	7	14,3%	14,3%		14,3%	15,0	12,0		13,5
		1998	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1999	2				5	40,0%				11,0			11,0
	Maît. - Psychopédagogie	1996	2	1			11	18,2%	9,1%			7,5	10,0		8,3
		1997	6			1	13	46,2%			7,7%	10,2			10,2
		1998	5				9	55,6%				7,8			7,8
		1999	4	1		1	10	40,0%	10,0%		10,0%	8,5	7,0		8,2
	Maît. - Psychopédagogie (adaptation scolaire)	1996	5				6	83,3%				8,2			8,2
		1997	3				4	75,0%				7,0			7,0
		1998	3		1		7	42,9%		14,3%		6,0		16,0	8,5
		1999	1				7	14,3%				8,0			8,0
	Maît. - Sciences de l'orientation	1996	75			3	98	76,5%			3,1%	9,5			9,5
		1997	61		1	5	85	71,8%		1,2%	5,9%	9,6		9,0	9,6
		1998	72			3	86	83,7%			3,5%	9,8			9,8
		1999	29			3	39	74,4%			7,7%	8,5			8,5
	Maît. - Technologie de l'enseignement	1996	9				12	75,0%				9,1			9,1
		1997	6			1	14	42,9%			7,1%	10,5			10,5
		1998	6			3	12	50,0%			25,0%	7,8			7,8
		1999	7				12	58,3%				6,7			6,7
Sciences et génie	Maît. - Biochimie	1996	2				4	50,0%				10,0			10,0
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1998					1								
		1999	3				4	75,0%				8,3			8,3
	Maît. - Biologie	1996	6				7	85,7%				8,7			8,7
		1997	4				5	80,0%				8,5			8,5
		1998	9				11	81,8%				8,6			8,6
		1999	9				11	81,8%				10,1			10,1
	Maît. - Chimie	1996	7				7	100,0%				9,0			9,0
		1997	10				12	83,3%				10,6			10,6
		1998	11				12	91,7%				7,5			7,5
		1999	5				6	83,3%				8,6			8,6

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheml-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Génie aérospatial	1996	1				1	100,0%				5,0			5,0
		1997	4				4	100,0%				7,3			7,3
		1998	1				1	100,0%				6,0			6,0
		1999	3				3	100,0%				9,0			9,0
	Maît. - Génie chimique	1996	1				1	100,0%				8,0			8,0
		1997	3				3	100,0%				7,3			7,3
		1998	4				4	100,0%				7,8			7,8
		1999	4				4	100,0%				5,5			5,5
	Maît. - Génie civil	1996	11				12	91,7%				9,6			9,6
		1997	7				7	100,0%				8,0			8,0
		1998	7				7	100,0%				9,4			9,4
		1999	3				3	100,0%				9,7			9,7
	Maît. - Génie de la métallurgie	1996	1				2	50,0%				12,0			12,0
		1997	2			1	2	50,0%			25,0%	11,0			11,0
		1998	4				5	80,0%				7,3			7,3
		1999													
	Maît. - Génie des mines	1996													
		1997	3				3	100,0%				10,0			10,0
		1998	2				2	100,0%				6,5			6,5
		1999	1				1	100,0%				7,0			7,0
	Maît. - Génie électrique	1996	5			1	10	50,0%			10,0%	9,6			9,6
		1997	9			1	11	81,8%			9,1%	8,9			8,9
		1998	8				9	88,9%				7,8			7,8
		1999	9				14	64,3%				8,8			8,8
	Maît. - Génie mécanique	1996	3			1	9	33,3%			11,1%	9,3			9,3
		1997	4				6	66,7%				9,0			9,0
		1998	2				7	28,6%				8,5			8,5
		1999	11			1	14	78,6%			7,1%	6,4			6,4
	Maît. - Informatique	1996	9				20	45,0%			5,0%	9,1			9,1
		1997	9				12	75,0%				7,6			7,6
		1998	6		1	1	15	40,0%		6,7%	6,7%	8,8		12,0	9,3
		1999	11		1		14	78,6%		7,1%		7,1		9,0	7,3
	Maît. - Mathématiques	1996	4				6	66,7%				9,5			9,5
		1997					3								
		1998	3				4	75,0%				8,3			8,3
		1999	2				2	100,0%				7,5			7,5

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Microbiologie	1996	2				3	66,7%				8,0			8,0
		1997	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1998	1		1		2	50,0%		50,0%		6,0		7,0	6,5
		1999	4				4	100,0%				9,0			9,0
	Maît. - Physique	1996	4				5	80,0%				9,5			9,5
		1997	11			1	13	84,6%			7,7%	7,2			7,2
		1998	5				5	100,0%				7,0			7,0
		1999	6			1	10	60,0%			10,0%	9,0			9,0
	Maît. - Sciences de la terre	1996	4				4	100,0%				11,0			11,0
		1997	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1998	3				4	75,0%				11,0			11,0
		1999	8				10	80,0%				8,9			8,9
	Maît. - Statistique	1996	4				6	66,7%				7,3			7,3
		1997	7				8	87,5%				7,4			7,4
		1998	4				4	100,0%				5,8			5,8
		1999	4				6	66,7%				5,8			5,8
Sciences infirmières	Maît. - Sciences infirmières	1996	9			4	20	45,0%			20,0%	11,9			11,9
		1997	8			2	13	61,5%			15,4%	10,4			10,4
		1998	8			1	16	50,0%			6,3%	12,1			12,1
		1999	5			5	14	35,7%			35,7%	11,0			11,0
Sciences sociales	Maît. - Analyse des politiques	1996	4				6	66,7%				11,3			11,3
		1997	3				6	50,0%				6,3			6,3
		1998	3	2			5	60,0%	40,0%			12,7	9,5		11,4
		1999	10	1			14	71,4%	7,1%			6,5	12,0		7,0
	Maît. - Anthropologie	1996	16				23	69,6%				8,8			8,8
		1997	13				22	59,1%				9,3			9,3
		1998	7		1	1	10	70,0%		10,0%	10,0%	7,0		16,0	8,1
		1999	9			1	16	56,3%			6,3%	8,9			8,9
	Maît. - Économique	1996	4	1			8	50,0%	12,5%			8,0	10,0		8,4
		1997	9			1	11	81,8%			9,1%	9,0			9,0
		1998	1		1		4	25,0%		25,0%		6,0		8,0	7,0
		1999	7				9	77,8%				9,4			9,4
	Maît. - Psychologie M.A.	1996													
		1997		1			1		100,0%				9,0		9,0
		1998													
		1999	1				1	100,0%				5,0			5,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Psychologie M.Ps.	1996	95				100	95,0%				6,9			6,9
		1997	84			1	91	92,3%			1,1%	7,1			7,1
		1998	83			1	93	89,2%			1,1%	7,5			7,5
		1999	93			2	98	94,9%			2,0%	7,0			7,0
	Maît. - Relations industrielles	1996	20			5	40	50,0%			12,5%	9,3			9,3
		1997	10				16	62,5%				8,9			8,9
		1998	12				17	70,6%				10,0			10,0
		1999	16				21	76,2%				8,9			8,9
	Maît. - Science politique	1996	12		1	3	22	54,5%		4,5%	13,6%	10,0		12,0	10,2
		1997	7			1	14	50,0%			7,1%	7,4			7,4
		1998	11		1	1	17	64,7%		5,9%	5,9%	9,9		10,0	9,9
		1999	11	2			19	57,9%	10,5%			8,3	13,0		9,0
	Maît. - Service social	1996	19		2	7	54	35,2%		3,7%	13,0%	11,2		11,0	11,1
		1997	18			4	31	58,1%			12,9%	10,5			10,5
		1998	25			5	52	48,1%			9,6%	11,5			11,5
		1999	25			11	52	48,1%			21,2%	10,4			10,4
	Maît. - Sociologie	1996	7			2	16	43,8%			12,5%	9,3			9,3
		1997	8			1	18	44,4%			5,6%	10,4			10,4
		1998	9				11	81,8%				9,6			9,6
		1999	3				8	37,5%				13,0			13,0
Théologie et sciences religieuses	Maît. - Sciences humaines des religions	1996	2				2	100,0%				7,0			7,0
		1997													
		1998													
		1999	1				3	33,3%				9,0			9,0
	Maît. - Théologie	1996	10			1	23	43,5%			4,3%	7,6			7,6
		1997	6				10	60,0%				8,3			8,3
		1998	6			2	14	42,9%			14,3%	6,5			6,5
		1999	14	1		1	27	51,9%	3,7%		3,7%	11,1	16,0		11,5

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT



C- PAR PROGRAMME

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT

Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Doct. - Aménagement du territoire et développement régional	1994													
		1995													
		1996	2				5	40,0%				17,0			17,0
		1997													
Droit	Doct. - Droit	1994	1			1	2	50,0%			50,0%	23,0			23,0
		1995	2				5	40,0%				17,0			17,0
		1996	2			2	6	33,3%			33,3%	17,5			17,5
		1997	1			1	5	20,0%			20,0%	16,0			16,0
Foresterie et géomatique	Doct. - Géographie	1994	5			1	10	50,0%			10,0%	13,8			13,8
		1995	5			1	7	71,4%			14,3%	16,0			16,0
		1996	2				4	50,0%			25,0%	17,0			17,0
		1997	4			1	7	57,1%				14,5			14,5
	Doct. - Sciences du bois	1994													
		1995	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1996	1				1	100,0%				17,0			17,0
		1997													
	Doct. - Sciences forestières	1994	2				3	66,7%				15,5			15,5
		1995	6			1	10	60,0%			10,0%	17,7			17,7
		1996	4			1	7	57,1%			14,3%	13,3			13,3
		1997													
	Doct. - Sciences géomatiques	1994	3			1	5	60,0%			20,0%	13,0			13,0
		1995													
		1996	3				4	75,0%				14,7			14,7
		1997	2				2	100,0%				12,5			12,5
Lettres	Doct. - Archéologie	1994	1				1	100,0%				14,0			14,0
		1995													
		1996													
		1997	1				1	100,0%				14,0			14,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	1994		1		3	7		14,3%		42,9%		23,0		23,0
		1995	2			1	7	28,6%			14,3%	19,0			19,0
		1996	1			1	4	25,0%			25,0%	14,0			14,0
		1997	2				3	66,7%				19,0			19,0
	Doct. - Histoire	1994	3			2	9	33,3%			22,2%	14,3			14,3
		1995	6				10	60,0%				14,5			14,5
		1996	3	1			7	42,9%	14,3%			15,7	21,0		17,0
		1997	4				9	44,4%				16,3			16,3
	Doct. - Linguistique	1994	1			3	12	8,3%			25,0%	14,0			14,0
		1995	2			1	6	33,3%			16,7%	13,5			13,5
		1996	2		1	2	6	33,3%		16,7%	33,3%	11,5		22,0	15,0
		1997	2				5	40,0%				17,0			17,0
	Doct. - Littératures d'expression anglaise	1994					1					9,5			9,5
		1995													
		1996													
		1997				2	3				66,7%				
	Doct. - Littératures d'expression espagnole	1994	2				2	100,0%				15,0			15,0
		1995										14,3			14,3
		1996				1	1				100,0%	19,0			19,0
		1997					1					15,3			15,3
	Doct. - Études littéraires	1994	4			2	15	26,7%			13,3%				
		1995	4			6	22	18,2%			27,3%				
		1996	1			2	14	7,1%			14,3%				
		1997	3			3	10	30,0%			30,0%	22,0			22,0
	Doct. - Histoire de l'art	1994										17,0			17,0
		1995										18,0	18,0		18,0
		1996										16,0			16,0
		1997	1				1	100,0%				16,2	17,0		16,3
Médecine	Doct. - Biologie cellulaire et moléculaire	1994	3				5	60,0%							
		1995	2	1			5	40,0%	20,0%			12,7			12,7
		1996	2				5	40,0%				15,0			15,0
		1997	5	1			7	71,4%	14,3%						
	Doct. - Épidémiologie	1994										16,8			16,8
		1995	3				4	75,0%				11,0			11,0
		1996	2				3	66,7%				14,5			14,5
		1997										13,0		18,0	15,5

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Kinésiologie	1994	4				4	100,0%							
		1995	3				5	60,0%							
		1996	2				4	50,0%				12,5			12,5
		1997	1		1		2	50,0%		50,0%		16,0			16,0
	Doct. - Médecine expérimentale	1994										18,5		19,0	18,7
		1995					2					17,5			17,5
		1996	2				3	66,7%				18,0			18,0
		1997	2				5	40,0%				14,3			14,3
	Doct. - Microbiologie-immunologie	1994	2		1		4	50,0%		25,0%		11,5			11,5
		1995	2			1	3	66,7%			33,3%	11,5			11,5
		1996	3				3	100,0%				19,0			19,0
		1997	3				3	100,0%				11,0			11,0
	Doct. - Neurobiologie	1994	2				2	100,0%				11,7			11,7
		1995	2				2	100,0%				13,0			13,0
		1996	1				2	50,0%				14,2			14,2
		1997	1				1	100,0%				15,3			15,3
	Doct. - Physiologie-endocrinologie	1994	3			1	5	60,0%			20,0%	14,0			14,0
		1995	6				8	75,0%				15,0			15,0
		1996	5			1	7	71,4%			14,3%	14,0			14,0
		1997	9				9	100,0%				12,0			12,0
Musique	Doct. - Musique	1994					2					16,0			16,0
		1995										16,5			16,5
		1996				1	1				100,0%	17,0			17,0
		1997					1					22,0			22,0
Pharmacie	Doct. - Pharmacie	1994	1				2	50,0%				16,3			16,3
		1995	3				4	75,0%				17,3			17,3
		1996	3				6	50,0%				19,6			19,6
		1997	1			1	3	33,3%			33,3%	20,5			20,5
Philosophie	Doct. - Philosophie	1994	1			2	6	16,7%			33,3%	14,2			14,2
		1995	4			1	10	40,0%			10,0%	13,8			13,8
		1996	3				8	37,5%							
		1997	1			3	12	8,3%			25,0%	14,7	13,0		14,0
Sciences de l'administration	Doct. - Sciences de l'administration	1994	8			6	22	36,4%			27,3%	16,5			16,5
		1995	3			1	8	37,5%			12,5%	22,5			22,5
		1996	5			4	18	27,8%			22,2%				
		1997	2			1	6	33,3%			16,7%				

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorta initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Doct. - Biologie végétale	1994	6				10	60,0%				11,0			11,0
		1995	4				7	57,1%				12,5			12,5
		1996										15,7			15,7
		1997	3	2			6	50,0%	33,3%			13,0			13,0
	Doct. - Microbiologie agricole	1994	2				2	100,0%				13,0			13,0
		1995	2				3	66,7%				12,5			12,5
		1996										16,0			16,0
		1997										14,0			14,0
	Doct. - Nutrition	1994										22,0			22,0
		1995					2					11,0			11,0
		1996					2					11,7			11,7
		1997				1	3				33,3%	7,0			7,0
	Doct. - Sciences animales	1994	1				2	50,0%				17,5			17,5
		1995	2				2	100,0%				14,5			14,5
		1996	3				3	100,0%				19,0			19,0
		1997	1				1	100,0%				15,3			15,3
	Doct. - Sciences et technologie des aliments	1994	1			1	4	25,0%			25,0%				
		1995	2				4	50,0%				11,7			11,7
		1996	2				2	100,0%							
		1997	5				5	100,0%							
	Doct. - Sols	1994	1			1	2	50,0%			50,0%	16,3			16,3
		1995	2			1	4	50,0%			25,0%	14,0			14,0
		1996	3			2	5	60,0%			40,0%				
		1997	1			2	4	25,0%			50,0%	13,0			13,0
Sciences de l'éducation	Doct. - Administration et évaluation en éducation	1994	2			3	11	18,2%			27,3%				
		1995	2			2	10	20,0%			20,0%	20,0			20,0
		1996	3			3	7	42,9%			42,9%				
		1997	3			3	11	27,3%			27,3%				
	Doct. - Didactique	1994					1								
		1995	3				4	75,0%				17,7			17,7
		1996				2	2				100,0%	15,7	18,0		16,3
		1997				1	1				100,0%				
	Doct. - Psychopédagogie	1994	4				7	57,1%						13,0	13,0
		1995	6			3	12	50,0%			25,0%				
		1996				2	6				33,3%	15,0			15,0
		1997	6			1	10	60,0%			10,0%	16,0			16,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Sciences de l'orientation	1994					1					14,0			14,0
		1995	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1996				2	4				50,0%	14,8			14,8
		1997					1					17,0			17,0
	Doct. - Technologie de l'enseignement	1994										13,7			13,7
		1995	3				4	75,0%				15,0			15,0
		1996	3	1		2	8	37,5%	12,5%		25,0%	9,0			9,0
		1997										15,0			15,0
Sciences et génie	Doct. - Biochimie	1994			1	1	2			50,0%	50,0%	12,8			12,8
		1995										15,0			15,0
		1996	1				1	100,0%				12,0			12,0
		1997	1				1	100,0%				17,0			17,0
	Doct. - Biologie	1994	1			1	2	50,0%			50,0%	15,0			15,0
		1995	1				1	100,0%				14,5			14,5
		1996	4				4	100,0%				16,0			16,0
		1997	2				2	100,0%				16,3			16,3
	Doct. - Chimie	1994	3			2	7	42,9%			28,6%	15,5			15,5
		1995	4				4	100,0%							
		1996	1				1	100,0%							
		1997	2				4	50,0%				14,0			14,0
	Doct. - Génie chimique	1994	4				5	80,0%					17,0		17,0
		1995	3				4	75,0%							
		1996	1				1	100,0%							
		1997	4				5	80,0%				10,0			10,0
	Doct. - Génie civil	1994	1			1	2	50,0%			50,0%	13,0			13,0
		1995	2				3	66,7%				14,6			14,6
		1996	4			1	5	80,0%			20,0%	16,7			16,7
		1997	3				4	75,0%				13,7			13,7
	Doct. - Génie de la métallurgie	1994	2				2	100,0%				11,8			11,8
		1995										16,2			16,2
		1996										22,0			22,0
		1997	1				1	100,0%				6,0			6,0
	Doct. - Génie des mines	1994					1								
		1995		1			1		100,0%			9,5			9,5
		1996										19,0			19,0
		1997	1				1	100,0%				15,5			15,5

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Génie électrique	1994	4			1	5	80,0%			20,0%	10,7			10,7
		1995	5				6	83,3%				15,0			15,0
		1996	6			2	8	75,0%			25,0%	12,0			12,0
		1997	3				5	60,0%							
	Doct. - Génie mécanique	1994	5			1	7	71,4%			14,3%				
		1995	5				7	71,4%							
		1996	1				2	50,0%							
		1997	2				3	66,7%					21,0		21,0
	Doct. - Informatique	1994										16,0			16,0
		1995	2			1	4	50,0%			25,0%	16,3			16,3
		1996	1				2	50,0%							
		1997	2				6	33,3%				13,0			13,0
	Doct. - Mathématiques	1994	3				5	60,0%					22,0		22,0
		1995	1			1	3	33,3%			33,3%				
		1996	1				2	50,0%							
		1997													
	Doct. - Microbiologie	1994										15,5			15,5
		1995													
		1996										14,0			14,0
		1997		1			1		100,0%			20,0			20,0
	Doct. - Physique	1994	6				6	100,0%				19,0			19,0
		1995	3			1	4	75,0%			25,0%	14,5			14,5
		1996				1	3				33,3%	18,0			18,0
		1997	3			2	6	50,0%			33,3%	17,0			17,0
	Doct. - Sciences de la terre	1994		1			2		50,0%			18,2			18,2
		1995					1					17,8			17,8
		1996										18,9			18,9
		1997										16,0			16,0
Sciences sociales	Doct. - Anthropologie	1994	2				4	50,0%							
		1995				1	2				50,0%				
		1996	1				4	25,0%				16,0			16,0
		1997	1			1	4	25,0%			25,0%				
	Doct. - Économique	1994	1			2	10	10,0%			20,0%	15,9			15,9
		1995	2			1	8	25,0%			12,5%	16,8			16,8
		1996	1			1	3	33,3%			33,3%	16,8			16,8
		1997	1			1	6	16,7%			16,7%	16,8			16,8

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'autonne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Psychologie	1994	5			1	7	71,4%			14,3%	19,5			19,5
		1995	6				9	66,7%				19,2			19,2
		1996	7				11	63,6%				11,0			11,0
		1997	4				9	44,4%				14,0			14,0
	Doct. - Relations industrielles	1994										19,5			19,5
		1995				1	1				100,0%	13,0			13,0
		1996	3			1	5	60,0%			20,0%	16,8			16,8
		1997				2	5				40,0%				
	Doct. - Science politique	1994	7				10	70,0%				10,5			10,5
		1995	4				4	100,0%				12,4			12,4
		1996	4			1	10	40,0%			10,0%	12,0			12,0
		1997	4			4	12	33,3%			33,3%				
	Doct. - Service social	1994	2			2	7	28,6%			28,6%				
		1995	6			1	12	50,0%			8,3%				
		1996	2			1	4	50,0%			25,0%				
		1997	2			1	7	28,6%			14,3%				
	Doct. - Sociologie	1994	2			1	7	28,6%			14,3%				
		1995	3			1	8	37,5%			12,5%				
		1996	4			2	8	50,0%			25,0%				
		1997				2	10				20,0%				
Théologie et sciences religieuses	Doct. - Théologie	1994	2				3	66,7%							
		1995	5			2	10	50,0%			20,0%				
		1996	3			2	8	37,5%			25,0%				
		1997				2	8				25,0%				



2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

Source : Vice-rectorat aux études



2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

DESCRIPTION

La réussite par les étudiants de leur programme de formation est la mesure ultime du succès de l'encadrement et des mesures qui le supportent. *La passion de la réussite* est d'ailleurs le thème intégrateur des Grandes orientations de l'Université Laval pour la période 2003-2007. Malgré une situation budgétaire qui demeure difficile, les mesures d'encadrement sont nombreuses afin de tenir compte de la diversité accrue des clientèles étudiantes et de leurs projets individuels d'études, que ce soit l'obtention d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, ou encore la réussite d'un programme court de perfectionnement, de mise à jour des connaissances, ou de réorientation.

Au cours de l'année 2004, la Commission des affaires étudiantes a mené une vaste enquête sur la *Réussite et la persévérance à l'Université* qui s'est traduite par deux avis portant respectivement sur le 1^{er} cycle et sur les études de 2^e et 3^e cycles. Les résultats, et les recommandations, confirment l'importance de maintenir des mesures variées et ciblées s'adressant à des groupes d'étudiants de plus en plus diversifiés dans leurs caractéristiques personnelles et leur comportement en tant qu'étudiants. En outre, le caractère déterminant de la première session d'études à l'Université est à nouveau ressorti comme un facteur déterminant de la réussite et de la persévérance.

La Commission des affaires étudiantes a aussi validé la pertinence de la ligne de conduite adoptée au cours des dernières années au cours desquelles le travail s'est effectué sur plusieurs fronts visant tous une meilleure connaissance des étudiants et de leurs besoins:

- une identification des facteurs critiques de réussite à tous les cycles;
- l'analyse des conditions de persévérance aux études;
- un programme de formation pédagogique pour les nouveaux professeurs;
- l'internationalisation de la formation et l'implantation du profil international;
- la formation personnelle en complément de la formation disciplinaire;
- la politique d'encadrement aux 2^e et 3^e cycles.

Rappelons que l'année 1998-1999 a été une année charnière à plusieurs égards. En effet, à partir des réflexions et recommandations de la Commission d'orientation (1997-1998), deux opérations d'envergure ont été conduites : l'allègement de la gestion des études et la reconfiguration des programmes de baccalauréat. Ces deux opérations font maintenant sentir leurs pleins effets sur l'encadrement des étudiants.

L'allègement de la gestion des études s'est traduit par l'adoption, en juin 2000, d'un nouveau Règlement des études qui intègre les quatre règlements jusqu'alors en usage. Son implantation est maintenant terminée. Un mécanisme a été mis en place afin d'en assurer une révision annuelle qui tienne compte des commentaires des gestionnaires des études des différentes facultés. Les travaux portent maintenant sur la convivialité des procédures d'admission, d'inscription et de cheminement des étudiants. L'introduction d'une gamme de services en ligne accélère la réponse donnée aux étudiants quant à leur demande d'admission, leur permet une inscription à distance, l'accès à des informations contenues dans leur dossier-étudiant et leur facilite plusieurs démarches administratives. La modernisation du système de gestion des études a pris son envol cette année. L'équipe dédiée à cette réalisation intégrera un ensemble d'éléments qui faciliteront à la fois de nouvelles possibilités de services en ligne pour les étudiants, mais aussi une flexibilité d'analyser les données institutionnelles sur le cheminement des étudiants afin d'optimiser les mesures d'encadrement.

La reconfiguration des programmes de baccalauréat s'est terminée tel que prévu en 2004. La totalité des programmes satisfait maintenant aux objectifs de la reconfiguration : l'internationalisation de la formation, le décroisement des disciplines, l'intégration des cours de langues et des nouvelles technologies aux programmes. Le resserrement de la trame des programmes assure un cheminement plus encadré pour les étudiants par des mesures comme des cours obligatoires en première année, la constitution de cohortes plus homogènes d'étudiants, etc. La création de programmes de baccalauréat

intégré, par la combinaison de deux disciplines, a donné forme à la volonté d'adaptation et de décloisonnement de la formation. Les inscriptions à ces programmes attestent de leur pertinence quant aux attentes des étudiants.

L'inclusion de trois profils, soit un profil international, un profil coopératif et un profil entrepreneurial dans les programmes de baccalauréat permet aux étudiants, qui choisissent de s'y insérer, un encadrement individualisé visant le renforcement de leurs compétences personnelles et un enrichissement de leur cheminement académique. Un projet d'un microprogramme en développement international et action humanitaire est en développement à la Faculté des sciences de l'administration, dans la même visée de renforcement des compétences personnelles.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la politique sur la formation personnelle des étudiants, adoptée au début de 1998, vise à reconnaître la valeur formatrice, sur le plan individuel, de l'implication des étudiants dans leur milieu, que ce soit par une participation à une association d'étudiants, à un club sportif, aux activités socioculturelles (théâtre, opéra, ligue d'improvisation,...), à l'animation religieuse, à une activité d'accueil des nouveaux étudiants ou à toute forme de bénévolat. La Politique sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants de tous les cycles (2001-2002) exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises.

En bout de ligne, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, toutes ensemble, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquérir le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, première session, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le support à l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail.

2.1 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

Au premier cycle, les enquêtes antérieures et la toute récente enquête de la Commission des affaires étudiantes identifient la première session de l'arrivée à l'Université comme le moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce dans toutes les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université a été élaboré en étroite relation avec les associations étudiantes. Il débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de support prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

La reconnaissance des acquis et les clientèles particulières

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire au collège, de plus en plus d'étudiants arrivent à l'Université après un parcours différents ou en provenance d'un programme spécial. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de clientèles particulières dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

La Politique de reconnaissance des acquis se veut un outil favorisant l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle est conçue pour tenir compte de la majorité des situations que les étudiants présentent.

Après l'adoption d'une politique d'accueil et d'encadrement des **étudiants étrangers** (aux trois cycles) par le Conseil d'administration en 1995-1996, diverses mesures ont été mises en place. Elles se poursuivent depuis lors et ont été renforcées par de nouvelles mesures du Bureau d'accueil des étudiants étrangers et par la création du Bureau international de l'Université Laval. Depuis l'automne 1999, tout nouvel étudiant étranger bénéficie d'une rencontre individuelle avec un conseiller afin de faciliter son acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire. Ces mesures se poursuivent et sont constamment enrichies par l'expérience acquise.

Les **adultes** qui reviennent aux études après une interruption bénéficient quant à eux d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent, ont mis en place des cheminements particuliers pour les **diplômés des programmes professionnels** au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc). Plusieurs ententes formelles avec des cégeps ont été signées afin de donner un cadre précis de passage du DEC technique aux programmes universitaires et ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires. L'Université Laval est un leader pour ce qui est des DEC-BAC en continuité.

Une politique d'appui à l'**excellence sportive** est en vigueur depuis maintenant sept ans. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, que ce soit des cours télévisés, par correspondance, par classes interactives ou par internet sont l'objet d'une attention particulière notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Les enquêtes auprès de ces étudiants ont révélé le besoin de renforcer les liens professeur-étudiants autant que étudiants-étudiants. Pour ce faire, des ateliers de travail sont organisés en régions, les heures d'accès par téléphone ont été élargies, le service par courrier électronique a été étendu, la documentation est disponible en tout temps sur les sites et des activités synchrones sont implantées dans plusieurs cours. Les enquêtes de satisfaction sont régulièrement répétées afin d'apporter les correctifs requis de façon continue. Ainsi, de nouvelles approches pédagogiques sont présentement testées. Elles combinent des activités synchrones avec des activités asynchrones. De plus, les activités synchrones sont enregistrées et les étudiants peuvent les revoir au besoin, ajoutant encore à la flexibilité des horaires offerts aux étudiants.

Les cheminements particuliers

Les enquêtes démontrent qu'environ le tiers des étudiants changent de programme pendant leur première année d'études. La majorité opte pour un programme du même secteur (par exemple du génie mécanique au génie chimique, d'un programme de sciences de la santé à un autre, d'un programme de langue à un programme de littérature, etc.).

Mais de nombreux étudiants se réorientent dans des secteurs autres. Des mesures facilitant leur cheminement sont déjà en place: cours compensateurs, équivalence de cours ou de formation, aide individualisée au choix de carrière par le Centre d'orientation et de consultation psychologique, programmes passerelles. La Politique de reconnaissance des acquis vient renforcer ces mesures et leur donner une cohérence additionnelle.

Le marché du travail

Par tradition, certains programmes d'études entretiennent des liens étroits avec le marché du travail sous forme de stages intégrés à la formation des étudiants. Que l'on pense ici entre autres, à la formation des maîtres et aux sciences de la santé.

Les enquêtes confirment l'intérêt des étudiants pour toutes les formes de travaux pratiques et de stages qui les mettent en contact avec le marché du travail. Depuis 1991-1992, l'Université a introduit de la formation pratique dans plusieurs programmes. Ainsi, à cette date, 43% des programmes de premier cycle comportaient au moins une activité de formation pratique à l'extérieur de l'Université. Ces programmes touchaient 67% des étudiants inscrits au premier cycle. Un relevé plus récent indique que 83% des programmes de baccalauréat spécialisé offrent au moins un stage en milieu de travail; 93% des étudiants inscrits à ces programmes ont ainsi accès à cette forme d'insertion.

Par ailleurs, une expérience d'emplois d'été crédités axés sur la carrière, enclenchée en collaboration avec le Service de placement de l'Université et l'Association des diplômés de Laval à l'été 1994 pour trois programmes, est maintenant étendue à l'ensemble des facultés. Elle prend maintenant la forme de **stages en entreprise ou en milieu de travail** qui sont offerts à toutes les sessions d'études. Le succès de la formule se maintient. Le Service de placement a mis sur pied un programme études-travail et a créé une Entreprise d'entraînement virtuel à volet pédagogique.

Sur une base périodique, l'Université mène des opérations Relance dans le but, entre autres, de réinvestir rapidement dans les programmes les informations transmises par les récents diplômés sur les éléments de leur formation les plus déterminants pour leur insertion professionnelle. Ainsi ont été mises en lumière des attentes face à l'internationalisation et aux capacités entrepreneuriales. Des profils de formation sont maintenant accessibles aux étudiants.

L'internationalisation

Les études et enquêtes ont souligné le besoin de consolider les possibilités existantes reliées à tout le secteur "international", notamment les programmes de mobilité étudiante, les échanges étudiants, les séjours d'études à l'étranger, l'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers, la connaissance de l'aspect international des disciplines. Un programme de bourses a été mis en place pour supporter la mobilité étudiante; il a été élargi en 2000-2001 et de nouveau par la suite. Il est maintenant inclus dans les objectifs de la campagne de financement de l'Université pour lui assurer une base stable de financement. La création par le MEQ d'un programme de bourses de courts séjours d'études à l'étranger a permis d'augmenter le nombre d'étudiants qui peuvent faire valoir un séjour international dans leur curriculum vitae.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance suffisante (niveau intermédiaire) d'une de ces deux langues, au terme de ses études, et ce pour 2003. Maintenant tous les programmes de baccalauréat font place à ces cours de langues. Cet objectif est résolument maintenu; il s'inscrit dans deux politiques institutionnelles : celle de l'internationalisation de la formation et celle de la formation personnelle. Deux facultés font de la connaissance de l'anglais une condition d'obtention

du baccalauréat et ont mis en place les mesures de support requises, en étroite association avec l'École de langues.

Le *profil international*, instauré en 2000, connaît un succès impressionnant. Il permet à un étudiant de poursuivre ses études dans une université à l'étranger durant une session ou deux. Un encadrement individualisé est offert aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc) que sur les aspects culturels et académiques.

L'ensemble des mesures énumérées vise à permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

2.2 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Une révision des objectifs des 2^e et 3^e cycles a permis de mieux préciser les frontières entre les cycles d'études et donc les attentes envers les étudiants de chaque niveau. Des éléments de souplesse ont été introduits dans les programmes de maîtrise et de doctorat par la création de divers **cheminements**. La possibilité de développer des doctorats "professionnels" accessibles à des praticiens de haut niveau a été explicitement inscrite dans le règlement des études et un premier programme de doctorat en théologie pratique a été autorisé.

Contrairement à ce qui se passe au premier cycle, une analyse de la situation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles a permis de constater que la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Deux ateliers sont maintenant offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, ...) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche. L'introduction de la possibilité de déposer un mémoire ou une thèse sur support électronique a suscité un vif intérêt et, dans certains cas, a permis d'accélérer la diplomation.

En outre, pour accompagner adéquatement le cheminement des étudiants pendant la rédaction de leur thèse de doctorat, les facultés mettent en place des **comités de thèse** qui permettent à l'étudiant de profiter de réactions diversifiées et élargies à chacune des étapes de leur parcours. L'examen de doctorat est maintenant obligatoire dans tous les programmes; il constitue un temps fort du cheminement des doctorants.

Par ailleurs, l'Université s'est dotée de procédures systémiques de gestion des études avancées de manière à assurer la vérification de la régularité de l'encadrement des étudiants, du déroulement sans entraves des opérations qui doivent mener à leur diplomation. Par exemple: a) observation rigoureuse des délais accordés aux comités de lecture; b) diffusion d'analyses institutionnelles sur la durée des études supérieures, les taux de diplomation, les changements de programme; c) enquête systématique de satisfaction auprès des diplômés de maîtrise et de doctorat quant à la qualité de l'encadrement reçu.

Une Politique en matière de supervision des étudiants des deuxième et troisième cycles a été adoptée en juin 1997. Elle vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de ces cycles. Sa révision, et son adaptation conséquente, devrait se terminer au cours de la présente année.

Avec la création de plus en plus fréquente de programmes conjoints, de niveau maîtrise ou doctorat, les normes d'encadrement doivent être réexaminées et, dans la mesure du possible, harmonisées entre les établissements qui participent à un même programme. Un effort additionnel d'encadrement est exigé de la part des comités de programme afin que les étudiants tirent le meilleur profit de l'ensemble des compétences qui leur sont ainsi accessibles, sans toutefois y perdre du temps. Dans cette perspective, une analyse du fonctionnement des cotutelles de doctorat entre la France et le Québec a été réalisée. Toutes les universités québécoises impliquées y ont participé. Les résultats de l'analyse ont été inclus dans les plus récentes ententes.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage direct du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision des étudiants ont été revues et simplifiées; ainsi, les étudiants qui en ont le goût et la capacité cheminent plus rapidement dans leurs études.

On constate également une tendance à l'augmentation des exigences d'accès à certains ordres professionnels sous la forme d'un allongement de la formation requise. Les conditions de poursuite d'un programme professionnel chevauchant deux cycles d'études sont en examen à la Commission des études. L'objectif est d'assurer la fluidité du cheminement des étudiants en instaurant une forme de continuum baccalauréat-maîtrise et l'encadrement requis.

Malgré les contraintes financières, l'Université maintient l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants gradués et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés. Les facultés se sont ainsi dotées, au cours des dernières années, d'un plan de soutien financier aux 2^e et 3^e cycles qui rassemble les diverses sources de financement accessibles aux étudiants et qui tient compte de la réussite de diverses étapes.

2.3 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études, de mesures touchant la qualité plus générale de la vie étudiante. L'événement le plus important des dernières années a été le regroupement de la grande majorité des services aux étudiants aux pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack. Ce regroupement de services fait de ces pavillons le cœur de la vie étudiante sur le campus.

La politique sur la formation personnelle (voir ci-haut) vient renforcer plusieurs aspects de la vie étudiante. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'AELIÉS, ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les clientèles étant sans cesse changeantes, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à avoir de leurs études et de leur vie à l'université une perception de nature à faciliter la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

2.3 Programmes d'activités de recherche

Source : Vice-rectorat à la recherche



Subventions et contrats de recherche

Rapport du vice-recteur à la recherche

Partie I : L'Université Laval

Tableau 1 : Données générales sur les fonds de recherche

Tableau 2 A : Fonds externes de recherche selon la source de financement

Tableau 2 B : Nombre de chercheurs selon la source de financement

Tableau 3 A : Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur

Tableau 3 B : Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur

Partie I L'Université Laval

Tableau 1	Données générales sur les fonds de recherche				
	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005*
Fonds externes de recherche					
Fonds gérés à l'Université	98 689 208 \$	126 953 757 \$	181 903 137 \$	156 086 735 \$	161 568 382 \$
Fonds gérés dans les hôpitaux	58 226 325 \$	60 263 279 \$	74 994 011 \$	63 903 071 \$	48 753 850 \$
Sous-total	156 915 533 \$	187 217 036 \$	256 897 148 \$	219 989 806 \$	210 322 232 \$
Contributions en nature des entreprises	5 069 145 \$	6 832 792 \$	10 547 872 \$	9 939 626 \$	7 585 910 \$
Contrats pour la coopération internationale	645 175 \$	627 891 \$	823 801 \$	45 495 \$	0 \$
Grand total des fonds externes	162 629 853 \$	194 677 719 \$	268 268 821 \$	229 974 927 \$	217 908 142 \$
Fonds internes de recherche					
Budget de développement de la recherche	2 845 262 \$	4 392 994 \$	6 122 635 \$	5 694 950 \$	6 134 848 \$
Compléments de salaires des chercheurs boursiers	2 512 635	2 428 598 \$	2 571 741 \$	2 243 617 \$	2 243 617 \$
Total des fonds internes	5 357 897 \$	6 821 592 \$	8 694 376 \$	7 938 567 \$	8 378 465 \$
Total des fonds consacrés à la recherche	167 987 750 \$	201 499 311 \$	276 963 197 \$	237 913 494 \$	226 286 607 \$

* Données provisoires

En 2002-2003, l'Université Laval est passée d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice afin d'être comparable aux autres universités québécoises. Si cette méthode avait été appliquée en 2001-2002, les revenus de la recherche auraient été de près de 19 M\$ plus élevés.

VRR
2005-08-18

Tableau 2 A	Fonds externes de recherche selon la source de financement ¹				
	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005*
Gouvernement du Canada	\$	\$	\$	\$	\$
Agriculture Canada	363 274	280 940	58 500	158 625	92 690
IRSC/CRM	16 551 855	20 364 091	25 105 636	30 131 350	33 343 507
CRSH	5 811 254	6 406 359	7 619 763	7 926 255	8 552 793
CRSNG	22 352 659	25 653 803	22 861 861	25 609 652	28 860 025
FCI	2 638 032	17 265 294	47 346 807	24 049 792	28 050 054
Santé Canada	4 547 543	1 011 480	846 584	475 053	85 987
Secrétariat inter-conseils du Canada	88 000	268 542	150 120	56 640	2 116 700
Autres	6 493 053	5 933 896	7 891 191	9 620 968	6 310 057
Sous-total Gouvernement du Canada	58 845 670	77 184 405	111 880 462	98 028 335	107 411 813
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	1 329 535	1 876 923	1 232 730	975 943	649 702
FQRSC/CQRS	1 965 190	2 227 196	6 181 249	5 765 327	3 575 105
FQRNT/FCAR	10 241 205	10 917 808	8 876 750	8 808 633	7 361 022
FRSQ	15 523 746	16 270 040	17 391 008	16 457 458	11 412 910
Ministère de la Santé et Services sociaux ²	2 683 190	6 572 717	17 473 235	10 291 483	11 138 897
Ministère de l'Éducation ²	1 857 339	7 259 045	11 991 023	8 723 435	11 268 234
Ministère des Ressources naturelles	1 806 422	1 245 266	770 526	207 736	196 121
MRST/MFER/MDER/MDEIE	324 635	2 399 020	2 847 255	935 509	206 044
VRQ	1 176 131	3 891 951	5 695 037	5 086 055	3 223 743
Autres	3 756 284	2 876 818	4 782 762	4 322 611	3 597 886
Sous-total Gouvernement du Québec	40 663 677	55 536 784	77 241 575	61 574 190	52 629 664
Compagnies et sociétés¹	46 670 384	40 636 142	47 528 843	45 693 090	32 271 539
Associations et fondations	12 242 173	16 345 293	25 843 735	19 274 401	20 527 553
Autres	4 207 949	4 975 095	5 774 206	5 404 911	5 067 573
Total général	162 629 853	194 677 719	268 268 821	229 974 927	217 908 142

¹ Comprend les contributions en nature

² Incluant la contrepartie pour la FCI

Tableau 2 B	Nombre de chercheurs selon la source de financement				
	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005
Gouvernement du Canada					
Agriculture Canada	7	7	5	5	4
IRSC/CRM	226	269	298	334	343
CRSH	243	232	239	263	262
CRSNG	376	376	367	393	400
FCI	46	86	94	104	90
Santé Canada	63	30	13	11	3
Secrétariat inter-conseils du Canada	4	9	4	3	17
Autres	119	116	122	133	119
Sous-total Gouvernement du Canada	847	861	882	938	944
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	46	39	39	42	30
FQRSC/CQRS	53	58	221	224	208
FQRNT/FCAR	467	488	290	298	302
FRSQ	155	180	213	198	168
Ministère de la Santé et Services sociaux	40	51	44	47	43
Ministère de l'Éducation	34	38	46	41	49
Ministère des Ressources naturelles	35	25	15	8	14
MRST/MFER/MDER/MDEIE	14	34	36	18	13
VRQ	72	116	119	119	56
Autres	115	104	99	96	90
Sous-total Gouvernement du Québec	711	762	774	777	721
Compagnies et sociétés	379	384	409	383	362
Associations et fondations	281	319	329	353	341
Autres	103	108	118	116	102

* Données provisoires

Tableau 3 A	Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur ¹									
	2000 - 2001		2001 - 2002		2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005	
Sciences santé	\$		\$ %		\$		\$		\$	
Médecine	87 155 473		98 778 028	13,3%	129 047 761	30,6%	115 502 568	-10,5%	99 031 809	-14,3%
Médecine dentaire	165 549		414 159	150,2%	415 131	0,2%	407 713	-1,8%	600 886	47,4%
Pharmacie	768 275		1 607 953	109,3%	926 987	-42,3%	2 201 876	137,5%	2 439 592	10,8%
Sciences infirmières	881 122		1 073 855	21,9%	1 240 418	15,5%	1 383 573	11,5%	1 475 197	6,6%
Sous-total sciences santé	88 970 419		101 873 995	14,5%	131 630 297	29,2%	119 495 730	-9,2%	103 547 484	-13,3%
Sciences naturelles et génie										
Foresterie et géomatique	5 848 248		9 299 351	59,0%	16 266 353	74,9%	16 772 454	3,1%	17 626 960	5,1%
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	16 354 878		19 139 188	17,0%	28 333 741	48,0%	21 143 278	-25,4%	23 153 722	9,5%
Sciences et génie	31 197 077		39 188 207	25,6%	60 758 841	55,0%	44 085 325	-27,4%	48 598 392	10,2%
Sous-total sciences naturelles et génie	53 400 203		67 626 746	26,6%	105 358 935	55,8%	82 001 057	-22,2%	89 379 074	9,0%
Sciences humaines et sociales, arts et lettres										
Aménagement, architecture et arts visuels	1 145 480		1 034 169	-9,7%	1 218 230	17,8%	2 296 242	88,5%	876 535	-61,8%
Droit	300 084		280 744	-6,4%	631 869	125,1%	565 407	-10,5%	513 568	-9,2%
Lettres	5 026 697		5 471 311	8,8%	5 232 018	-4,4%	4 878 717	-6,8%	4 487 414	-8,0%
Musique	44 657		29 727	-33,4%	12 706	-57,3%	59 238	366,2%	21 147	-64,3%
Philosophie	75 382		87 162	15,6%	158 212	81,5%	345 906	118,6%	470 224	35,9%
Sciences de l'administration	3 343 392		4 281 174	28,0%	3 872 805	-9,5%	3 513 491	-9,3%	3 722 119	5,9%
Sciences de l'éducation	2 082 229		2 122 426	1,9%	2 828 770	33,3%	3 124 931	10,5%	2 361 423	-24,4%
Sciences sociales	7 331 771		10 863 582	48,2%	14 936 795	37,5%	11 610 778	-22,3%	10 427 586	-10,2%
Théologie et sciences religieuses	465 781		607 756	30,5%	616 548	1,4%	657 941	6,7%	599 128	-8,9%
Sous-total sciences humaines...	19 815 473		24 778 051	25,0%	29 507 953	19,1%	27 052 651	-8,3%	23 479 144	-13,2%
Autres	443 758		398 927	-10,1%	1 771 636	344,1%	1 425 489	-19,5%	1 502 440	5,4%
Grand total	162 629 853		194 677 719		268 268 821		229 974 927		217 908 142	

¹ Comprend les contributions en nature

Tableau 3 B	Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur									
	Nombre de chercheurs* par faculté et secteur ¹									
	2000 - 2001		2001 - 2002		2002 - 2003		2003 - 2004		2004 - 2005	
Sciences santé	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb
Médecine	221 770	393	240 922	410	301 513	428	267 367	432	242 132	409
Médecine dentaire	33 110	5	51 770	8	41 513	10	40 771	10	54 626	11
Pharmacie	59 098	13	114 854	14	71 307	13	146 792	15	121 980	20
Sciences infirmières	62 937	14	71 590	15	82 695	15	92 238	15	92 200	16
Sous-total sciences santé	209 342	425	227 906	447	282 468	466	253 169	472	227 078	456
Sciences naturelles et génie										
Foresterie et géomatique	142 640	41	197 859	47	250 252	65	239 606	70	248 267	71
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	161 929	101	182 278	105	280 532	101	197 601	107	226 997	102
Sciences et génie	136 232	229	168 190	233	252 111	241	174 942	252	198 361	245
Sous-total sciences naturelles et génie	143 936	371	175 654	385	258 867	407	191 145	429	213 826	418
Sciences humaines et sociales, arts et lettres										
Aménagement, architecture et arts visuels	88 114	13	64 636	16	76 139	16	127 569	18	54 783	16
Droit	13 640	22	15 597	18	28 721	22	25 700	22	24 456	21
Lettres	54 051	93	56 993	96	60 837	86	60 984	80	50 420	89
Musique	44 657	1	29 727	1	12 706	1	29 619	2	21 147	1
Philosophie	12 564	6	14 527	6	22 602	7	49 415	7	58 778	8
Sciences de l'administration	75 986	44	93 069	46	99 303	39	85 695	41	77 544	48
Sciences de l'éducation	39 287	53	40 046	53	56 575	50	63 774	49	51 335	46
Sciences sociales	58 654	125	86 219	126	121 437	123	78 985	147	70 936	147
Théologie et sciences religieuses	42 344	11	37 985	16	44 039	14	38 702	17	39 942	15
Sous-total sciences humaines...	53 846	368	65 550	378	82 424	358	70 634	383	60 049	391
Autres	443 758	1	398 927	1	885 818	2	475 163	3	1 502 440	1
Grand total	139 596	1165	160 758	1211	217 574	1233	178 691	1287	172 123	1266

¹ Comprend les professeurs réguliers, les professeurs de clinique, les professeurs subventionnels et les professeurs associés



SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2005-2006 DU RECTEUR , MONSIEUR MICHEL PIGEON



**NOTES POUR LE DISCOURS DE LA RENTRÉE,
PRONONCÉ PAR LE RECTEUR, MONSIEUR MICHEL PIGEON,
LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2005, À LA SALLE DU CONSEIL
DU PAVILLON LOUIS-JACQUES-CASALT**

L'usage veut que le recteur prononce son discours de la rentrée devant le Conseil universitaire, dans le cadre de la première séance de l'année universitaire. Cette année, comme l'an dernier d'ailleurs, je bouscule un peu la tradition. L'an dernier, j'ai invité les membres du Conseil d'administration et quelques administrateurs à se joindre au Conseil universitaire pour assister au discours de la rentrée. Les gens ont bien répondu à l'invitation. Cette année, c'est avec l'intention de rejoindre encore plus l'ensemble de la communauté que j'adopte une approche élargie. À défaut de pouvoir m'adresser à l'ensemble de la communauté en une seule occasion, je m'adresse aujourd'hui, dans un premier temps, aux membres du Conseil universitaire et du Conseil d'administration. Dans les prochains jours, je livrerai le même message aux vice-doyens, aux directeurs de service, aux directeurs de départements et aux directeurs de programmes. Je le ferai aussi avec les professeurs, les chargés de cours et les membres du personnel au cours de la tournée des unités que j'entreprends cet automne, de même qu'avec les étudiants et les étudiantes lors de mes rencontres formelles et informelles des prochains mois.

Pourquoi cette approche élargie ? Parce que le contexte dans lequel évoluent les institutions d'enseignement supérieur change extrêmement rapidement et qu'il ne serait pas responsable – pour l'avenir de l'Université Laval – de rester passifs devant la situation. Parce que les enjeux sont de taille et qu'il est impératif de poser des gestes stratégiques. Parce que les décisions prises par la direction, et dont je vous parlerai sous peu, auront des répercussions sur l'ensemble de la communauté universitaire et que je souhaite inciter tous ses membres à s'engager avec nous, à participer à l'effort collectif.

Il va donc sans dire que l'année 2005-2006 m'apparaît déterminante pour l'avenir de l'Université Laval. Les vice-rectrices, les vice-recteurs et moi-même avons d'ailleurs mis beaucoup de réflexion dans le choix des orientations qui servent de fil conducteur à ce discours, de même que dans les actions qui en découlent. Ces choix ont été alimentés, il faut le dire, par la rencontre des administrateurs du 18 août dernier où plus de 150 personnes ont participé à des discussions animées sur des enjeux clairement identifiés. J'ai donc beaucoup à dire aujourd'hui, et je tiens à ce que mon message soit bien entendu.

Où va l'Université Laval ? C'est le cœur de mon propos aujourd'hui. Je vous dirai d'abord que l'Université Laval est à une croisée de chemins. Nous vivons une situation difficile, financièrement parlant, et nous la vivons dans un monde en ébullition et extrêmement compétitif. Il n'est un secret pour personne que nous assistons présentement à une véritable révolution dans le monde de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est de notre responsabilité de voir venir, de faire des choix, de planifier, d'avancer. Il est de notre responsabilité de revoir nos façons de faire et de poser les gestes qui s'imposent. Nous nous devons, et nous le devons à notre

institution et à la société, d'être clairvoyants et vigilants. Il faut prendre maintenant des décisions qui vont orienter ce que sera l'Université Laval dans 5, voire dans 10 ans. Si aujourd'hui l'Université Laval est une grande université de recherche, si elle est une université de réputation internationale, si elle peut se mesurer à d'autres grandes universités dans le monde, c'est bien parce qu'il y a eu des décisions stratégiques et éclairées qui ont été prises un jour. D'autres s'imposent aujourd'hui.

La direction de l'Université Laval m'a été confiée en octobre 2002. Je me suis entouré, en décembre de la même année, d'une équipe d'hommes et de femmes aux champs d'expertise variés, et nous nous sommes donnés, l'année suivante, avec le soutien unanime de la communauté universitaire, des orientations stratégiques qui tenaient compte des enjeux auxquels nous étions confrontés. Ces orientations ont servi de guide à toutes nos actions depuis. Force est de constater aujourd'hui que ces orientations sont toujours pertinentes et valables, mais que la situation actuelle commande d'aller plus vite et de poser des gestes plus forts.

Pour mieux comprendre où nous allons, déterminer ce que nous voulons faire et comment nous voulons le faire, il convient d'abord de rappeler où nous sommes. C'est la raison pour laquelle je déroge à une autre tradition et que je fais un bilan, non pas de la dernière année, comme c'est l'usage au moment du discours de la rentrée, mais des 3 premières années de notre mandat à la direction de l'Université Laval.

Trois années, ou plutôt trente-trois mois, c'est bien peu dans la vie d'une institution qui a trois siècles d'histoire derrière elle. J'avoue, cependant, que dans le contexte financier et compétitif qui est le nôtre, je ne suis pas mécontent de ce qui a été accompli dans cette courte période. Il m'est évidemment impossible d'énumérer dans le cadre de ce discours toutes les activités et les événements qui ont marqué cette première partie de mandat. Je vais plutôt évoquer les faits saillants qui ont eu des répercussions sur le fonctionnement global de l'Université. Je le ferai sous quatre têtes de chapitre :

- Enseignement et recherche
- Vie universitaire et développement du campus
- Rayonnement et mise en valeur
- Finances et gestion

Je reprendrai les mêmes têtes de chapitre dans la seconde partie de ce discours, pour y greffer les actions que nous allons entreprendre.

Faisons d'abord un rapide bilan.

I. Enseignement et recherche

En enseignement, ce qui ressort particulièrement des années 2002 à 2005, c'est :

- La création de nouveaux baccalauréats (en intervention sportive, en enseignement professionnel et en archéologie, à titre d'exemple), et de nouveaux programmes de deuxième et troisième cycles (le doctorat en études internationales et la maîtrise en biogéosciences de l'environnement, pour ne nommer que ceux-là).
- La création de nouveaux baccalauréats intégrés : en mathématique et informatique, en sciences historiques et études patrimoniales, en sciences des religions, et en bioinformatique. Ces baccalauréats répondent à un besoin de multidisciplinarité, sur lequel nous avons mis un accent particulier. C'est le cas, aussi, pour le baccalauréat en génie des eaux.
- La création du profil entrepreneurial, aujourd'hui partie intégrante d'une vingtaine de baccalauréats, et fort apprécié par nos étudiants qui disent se sentir mieux outillés pour faire face à leur avenir.

Ces ajouts importants indiquent que nous avons privilégié l'ouverture et l'adaptation : l'ouverture aux besoins des étudiantes et étudiants, et l'adaptation aux besoins de la société. D'ailleurs, l'Heure pédagogique s'inscrit dans cette logique par son objectif de favoriser la discussion et le partage d'information sur les enjeux liés à l'apprentissage.

En enseignement, toujours, je me dois de souligner :

- La signature, depuis janvier 2003, de 96 nouvelles ententes DEC+BAC et la mise sur pied de groupes de travail pour assurer l'arrimage des programmes préuniversitaires et universitaires en sciences humaines. Je ne vous cacherai pas que la prise de position de l'Université Laval dans le débat sur l'avenir des Cégeps a favorisé le resserrement de nos liens avec les collèges, pour le plus grand bénéfice de nos futurs étudiants.
- Le feu vert donné à la modernisation du système de gestion des études. Un grand pas a été franchi, tant sur le plan académique qu'administratif, par cette opération d'envergure qui sera l'occasion de revoir l'ensemble de nos processus de gestion des études et de nous projeter dans l'avenir, ceci en ayant à l'esprit l'autonomie et la responsabilisation de nos étudiants.
- L'avis de la Commission des affaires étudiantes sur la persévérance et la réussite des étudiants. Déposé au printemps 2004, cet avis est au cœur du renouveau de la formation à l'Université Laval et met la table pour aider à concrétiser les orientations de *La passion de la réussite*.
- Mentionnons, enfin, la réflexion en cours à la Faculté des études supérieures quant à l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs, et le développement d'un outil de gestion susceptible de faciliter le suivi des différentes étapes du cheminement étudiant.

Du côté de la recherche, nous avons réaffirmé l'importance du lien enseignement/ recherche si essentiel pour mener à bien notre mission universitaire et assurer la qualité de la formation que nous donnons à nos étudiants. Les activités courantes ont aussi suivi leur cours : l'évaluation des centres a été faite en continu, plusieurs Chaires de recherche du Canada ont été dotées, des chaires industrielles ont vu le jour, ainsi que des chaires capitalisées. Je me dois, à ce chapitre, de souligner le dynamisme et l'esprit d'initiative remarquables de nos chercheurs et de nos équipes

de recherche, qui sont à l'origine, malgré un contexte financier difficile, non seulement de réussites éclatantes, mais aussi de travaux qui concernent directement certains grands enjeux de société : la mise sur pied du réseau Arctic Net sur le réchauffement climatique et ses effets, le développement du secteur nutrition-santé via, entre autres, l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF) et la chaire de recherche sur l'obésité, la chaire « La philosophie dans le monde actuel », et bien d'autres encore. C'est d'ailleurs cette excellence en recherche qui nous permet de nous classer, tantôt au 5^e, tantôt au 6^e rang des 10 plus grandes universités canadiennes de recherche.

Je signale, enfin, la relance de certains de nos instituts, notamment celle de l'Institut des affaires électroniques, qui porte désormais le nom d'Institut Technologies de l'information et Sociétés (ITIS), et la création de nouveaux Instituts, comme l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, et l'Institut d'éthique appliquée.

II. Vie universitaire et développement du campus

La qualité des rapports humains, « l'humanisation » du campus, est une des grandes priorités de mon mandat. J'ai beaucoup travaillé personnellement la question de la cohésion interne et du sentiment d'appartenance. Mon objectif a été d'être à l'écoute de la communauté, accessible, et en lien avec elle, comme en témoignent la tournée des unités d'enseignement et de recherche, des services et du personnel administratif en faculté, mes déjeuners ponctuels avec des groupes de la communauté, et ma lettre aux membres de la communauté.

Au Vice-rectorat aux ressources humaines, de nombreux efforts ont été effectués pour rehausser la qualité de vie au travail : activités de reconnaissance, politique relative à la protection et à l'amélioration de la santé psychologique au travail et plan d'action qui en découle, politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel. Un programme de formation des gestionnaires, tant académiques qu'administratifs, a été élaboré et est offert depuis le printemps dernier pour appuyer les divers responsables de personnel. Enfin, des travaux ont été amorcés en janvier 2005 dans le but de procéder à la modernisation des systèmes informatiques de la gestion des ressources humaines et de la rémunération.

Sur le plan des relations de travail, nous avons réussi, collectivement et dans le respect de tous, à assurer un climat favorable à la poursuite de la mission de l'Université, par la signature de conventions collectives avec le SPUL, le SCCCUL, le SEUL, le SPPRUL et l'APAPUL, de même que par la révision des règlements qui régissent les directeurs de service et les cadres.

Si la qualité des rapports humains me tient à cœur, la qualité de vie des membres de la communauté universitaire m'importe tout autant. La Commission d'aménagement de l'Université Laval, instaurée peu après mon entrée en fonction, a déposé ses recommandations à la fin de la session dernière et nous sommes donc prêts à passer à l'action. Mais les travaux sur le campus n'étaient pas arrêtés pendant que la Commission faisait son travail. Ainsi avons-nous conclu le financement du projet d'agrandissement et de rénovation du pavillon Vandry, dont les

travaux de construction devraient débiter l'été prochain, donné le coup d'envoi à ceux du COPL qui progressent rapidement, ainsi qu'à ceux du CTBO, dont nous ferons l'ouverture officielle cet automne. Nous avons poursuivi la réfection des résidences étudiantes, qui en avaient grand besoin, et de certains pavillons – qu'il serait trop long d'énumérer ici. Enfin, l'aire de restauration rénovée du Pavillon de Koninck sera ouverte au début octobre, et l'agrandissement de cette aire, dans la cour intérieure, devrait être terminé en février 2006.

Plusieurs initiatives étudiantes ont pris leur essor au cours des 3 dernières années et nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à leur développement. Je mentionne ici le projet Lab-oratoire public initié par l'AELIÉS, le projet Université 101, une activité d'accueil et d'information destinée aux nouveaux étudiants, initié par la CADEUL, et l'avance financière consentie à CHYZ pour la construction d'une antenne plus puissante qui en fera la deuxième plus grande radio universitaire francophone au monde.

Sur le plan académique, le Vice-rectorat aux études a donné suite aux préoccupations des deux confédérations étudiantes quant au suivi à donner à l'évaluation de l'enseignement. Ce travail, fait en collaboration avec le Réseau de valorisation de l'enseignement, est maintenant prêt pour le suivi en faculté. Par ailleurs, le vice-rectorat est à élaborer, conjointement avec la CADEUL, un outil qui favoriserait l'évaluation continue des programmes.

III. Rayonnement et mise en valeur

J'ai souvent dit et répété que l'Université Laval était un trésor caché, un des secrets les mieux gardés de la Capitale nationale et du Québec. Dans le monde compétitif et de plus en plus globalisé dans lequel nous évoluons, cette situation n'est pas souhaitable pour une université complète d'envergure internationale. Plusieurs actions ont été posées pour favoriser le rayonnement et la mise en valeur de Laval :

- Nous avons implanté un programme d'identification visuelle bien défini pour tous les outils de promotion, de communication et de publicité. Je rappelle aussi la campagne publicitaire de recrutement que nous avons menée l'hiver dernier : l'analyse post-campagne démontre un taux de notoriété bien au-delà de la moyenne pour de telles campagnes. Enfin, nous avons réuni les composantes institutionnelles travaillant dans le domaine de la communication et du recrutement dans une Direction unifiée, la Direction des affaires publiques, décision qui devrait, à court et moyen termes, donner des résultats très positifs.
- Le développement du rayonnement international de l'Université s'est poursuivi, sous l'impulsion de nombreux professeurs, et des actions précises qui ont été posées tant par la direction que par le Bureau international. La signature, depuis la session d'automne de 2002, de 299 nouvelles ententes avec des institutions de haut savoir réparties à travers le monde – dont celle signée avec le réseau State University of New York (SUNY) – viendra soutenir nos efforts en matière d'internationalisation de la formation et de mobilité étudiante.
- Plus près de «chez-nous», nous avons aussi accru notre développement. L'Université Laval est maintenant implantée sur la Rive-Sud, avec son installation à la tête des ponts, dans des

locaux nouvellement agrandis et aménagés. Notre partenariat avec le Centre universitaire des Appalaches, qui connaît une croissance significative, nous permet d'envisager de développer notre offre de formation en Beauce. Nos partenariats récents avec le Pôle universitaire de la Montérégie et celui des Basses-Laurentides sont prometteurs pour l'avenir. L'intervention de certaines facultés – dont Médecine, Foresterie et géomatique, Architecture, aménagement et arts visuels – dans plusieurs villes de l'Est du Québec mérite d'être mentionné. La Direction de la formation continue, quant à elle, a poursuivi la diversification de notre offre de formation dans la région de Montréal.

IV. Finances et gestion

On connaît la situation de sous-financement de toutes les universités québécoises et, en particulier, celle de l'Université Laval qui souffre en plus d'un manque à gagner de 11M\$ annuellement depuis 2000-2001, en raison de l'iniquité de la grille de financement. À cet égard, j'ai fait de la représentation auprès des élus et des amis de l'Université Laval une priorité personnelle, particulièrement depuis ma présentation devant la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*.

Malgré le fait que le gouvernement du Québec n'ait pas encore consenti à corriger cette iniquité (et je vous assure que je n'ai pas dit mon dernier mot !), nous avons réussi à maintenir, depuis notre arrivée en poste, des budgets d'opérations équilibrés. Bien sûr, notre situation financière, qui nous impose constamment des limites, est loin d'être toujours facile à vivre. Nous le savons tous. Et, en outre, le déficit actuariel de nos caisses de retraite demeure une ombre inquiétante au tableau.

Au chapitre du financement, toujours, nous avons atteint – et je dirais, fort heureusement ! - nos objectifs de recrutement d'effectifs étudiants au cours des deux dernières années. Je remercie, au passage, ceux et celles d'entre vous qui ont le recrutement à cœur et qui, année après année, y consacrent des énergies.

Enfin, pour clore sur cette question du financement, la relance de la campagne *De toutes les révolutions* a permis de recueillir à ce jour près de 70M\$ sur un objectif de 150M\$. Au cours des 18 derniers mois, plus de 25M\$ en dons ont fait l'objet d'annonces publiques.

En conclusion, il m'apparaît clair que nous avons progressé dans l'atteinte de notre objectif de véritablement positionner l'Université Laval sur l'échiquier universitaire québécois et international et de lui donner une image de marque centrée sur notre mission : la réussite étudiante. Mais il reste encore beaucoup à faire. Et nous devons accélérer la cadence si nous voulons que l'Université Laval demeure une grande université de recherche et d'enseignement, compétitive, ouverte aux besoins de ses étudiants et à ceux de la société.

Je vous livre maintenant le fruit des réflexions qui vont guider notre action dans la seconde partie de mon mandat à la direction de l'Université Laval. Elles correspondent également à la réflexion sur l'avenir des universités canadiennes que j'ai été invité à livrer devant le C.D. Howe Institute le 16 juin dernier. Ceux d'entre vous qui étiez présents lors de la rencontre des administrateurs en connaissent en grande partie la teneur,

- L'apprenant, l'étudiant, donnons-lui le nom que vous voudrez, est notre raison d'être. Les universités doivent, sous peine d'être dépassées, tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins d'apprentissage de la personne la plus importante dans la classe, l'étudiant.
- Le changement dans les attentes. L'apprenant du 21^e siècle change, change beaucoup, et change rapidement. Un exemple. Une jeune mère de famille de Montmagny veut s'inscrire à un Baccalauréat en administration des affaires. Elle le veut en partie par Internet, et en partie en classe sur le campus. Si l'Université Laval ne peut répondre à ses attentes, elle fera comme toute personne insatisfaite : elle ira obtenir ailleurs ce qu'elle cherche.
- Le changement dans la façon d'apprendre. Vous et moi avons fait notre apprentissage intellectuel dans un cheminement logique et linéaire. Grâce aux technologies, les jeunes d'aujourd'hui sont rendus à la pensée dite en arabesque, où l'idée de synthèse, ou même de logique, ne semble pas nécessairement un passage obligé, mais où la créativité est très accentuée. Dans ce contexte, le défi de l'enseignement supérieur consiste à aider ces jeunes à passer du stade de simples gestionnaires de l'information, ce qu'ils sont déjà plus que nous, à celui de gestionnaires de la connaissance.
- Conciliation travail, famille, études. S'adapter à des apprenants variés qui, en outre, cherchent à concilier le travail, les études et la famille fait donc partie du défi quotidien des universités. Cette adaptation, cette flexibilité dans l'offre de formation est une première clef de notre avenir.
- *Lifelong learning*. À ce qui précède, nous devons ajouter le phénomène du *lifelong learning*, de cet apprentissage permanent tout au long de la vie. L'explosion de la connaissance dans tous les domaines rend incontournable cette formation continue, très souvent à distance, non seulement dans le cadre de l'exercice des professions, mais au-delà. Pour ceux et celles d'entre vous qui ne le sauraient pas, la formation continue contribue aujourd'hui à 15% de nos activités d'enseignement, alors qu'il y a quelques années, elle n'en représentait que 3%.
- Le «savoir faire». Pendant longtemps, l'université estimait avoir rempli sa tâche grâce à la seule transmission du haut savoir disciplinaire ou scientifique. Nos étudiants et leurs futurs employeurs attendent maintenant davantage de nous. L'université du 21^e siècle a le défi de transmettre également le savoir-faire, ces compétences sans lesquelles la formation n'est pas complète : la capacité d'analyse et de synthèse, le travail d'équipe, la communication verbale et écrite, l'apprentissage d'une seconde, voire d'une troisième langue, la prise en compte des liens entre la science, la technologie et l'évolution de la société, l'ouverture concrète à une expérience internationale ou entrepreneuriale dans le cours des études, l'approche multidisciplinaire.
- L'éclatement des distances et le virage «mondialisation». Aujourd'hui, ce sont près de 10% des étudiants de 1^{er} cycle de l'Université Laval qui effectuent un stage à l'étranger

dans le cours de leurs études. Ils en reviennent inmanquablement «enrichis», nous disent-ils.

- La révolution technologique. S'adapter veut aussi dire généraliser l'utilisation des technologies de l'information dans la formation. Elles sont un catalyseur de réflexion et de renouveau pédagogique. Or, face à des changements aussi profonds, on a souvent tendance à en surestimer l'effet à court terme mais à en sous-estimer les effets à long terme.
- La recherche. Les universités canadiennes, nous le savons tous, ne pourront maintenir leur développement dans l'avenir qu'à la condition de demeurer des foyers intensifs de recherche fondamentale et appliquée.
- L'avenir. En somme, l'avenir commande à nos établissements de devenir des universités multimodales, centrées sur l'apprentissage et la réponse aux besoins exprimés, et qui misent tout autant sur le savoir que sur le savoir-faire.
- L'université citoyenne. S'adapter, devenir flexible, s'ouvrir aux autres et au milieu, c'est, en définitive adopter un comportement de citoyen. Je crois que l'université, un lieu de création et de transmission de la connaissance, doit trouver des façons nouvelles pour rendre son savoir disponible aux citoyens au-delà de sa mission première de formation. Elle a un devoir de contribuer sans cesse à l'élévation du niveau général de connaissances dans la population, et d'imaginer des façons originales d'atteindre cet objectif. Pour nous, le défi est le suivant : comment rendre le savoir disponible à tous et à toutes et en tout temps ?

Voilà où nous en sommes. À une croisée de chemins. Les enjeux sont clairs, les défis élevés. Nous devons positionner l'Université Laval dans ce que j'appelle la «révolution du savoir, du savoir-faire et du savoir-être». Les changements qui vont en découler ne se feront pas en 5 jours, 5 mois ou même 5 ans. Mais nous allons tenir compte de nos choix dans toutes les actions que nous allons entreprendre.

Venons-en maintenant aux principales actions que nous allons mettre en œuvre, en 2005-2006, pour accroître la pertinence et l'efficacité de l'Université Laval dans le contexte évolutif que nous connaissons.

I. Enseignement et recherche

En enseignement, nous allons continuer à tout mettre en œuvre pour dispenser une formation de qualité à nos étudiants, à tous les cycles d'études et dans tous les programmes, en assurant une évaluation régulière de ceux-ci, ainsi qu'un suivi plus systématique à l'évaluation de l'enseignement. Nous allons aussi prendre les mesures nécessaires pour nous assurer que les étudiants nouvellement admis à l'Université soient mieux accueillis et mieux intégrés.

Le choix le plus stratégique que nous devons faire en enseignement vise le développement de la formation non traditionnelle, en particulier la formation dite «continue» (en ce qu'elle suit le

parcours d'une vie), et la formation «à distance». Vous l'aurez peut-être deviné quand je vous ai fait part tout à l'heure des défis qui nous attendent: le développement de la formation continue et de la formation à distance sont des enjeux-clefs, prioritaires et déterminants, pour l'avenir de l'Université. Il y a une demande croissante pour ces types de formation, et, pour demeurer compétitive, l'Université doit se donner les moyens de répondre à cette demande. Je sais que plusieurs professeurs et plusieurs unités ont déjà investi beaucoup d'efforts pour développer une offre de formation non-traditionnelle. Il nous faut toutefois accélérer le mouvement, regrouper nos forces et créer une synergie et une cohérence institutionnelles. Il y a un virage à prendre pour assurer à la fois notre pertinence et le maintien de notre croissance, mais aussi, disons-le clairement, pour assurer notre financement. Car la formation traditionnelle, c'est-à-dire la formation initiale des jeunes en classe, n'est plus en croissance.

Je vous annonce aujourd'hui que, cet automne, chaque faculté, chaque département sera appelé à se prononcer et à se positionner, sur la formation à distance, d'une part, et sur la formation continue, d'autre part. La vice-rectrice aux études sera responsable d'assurer le suivi de cette décision. Il va de soi que les actions qui seront posées tiendront compte des spécificités propres à chaque discipline. Je vous signale, en outre, qu'en formation à distance, une réflexion a été menée par un groupe présidé par le doyen de la Faculté des sciences de l'administration, Robert Mantha, dans la foulée des orientations stratégiques. Cette réflexion sera rendue disponible aux unités pour alimenter leurs discussions.

Puisque l'université a identifié ces formations non-traditionnelles comme priorités stratégiques, et parce qu'elle considère que leur développement est un investissement important pour l'avenir, elle compte y mettre des ressources. Des allocations seront prévues dans le prochain exercice budgétaire (2006-2007) et les facultés seront invitées à en tenir compte dans leurs demandes de budget en janvier prochain.

Quant à l'internationalisation de la formation, nous allons également maintenir le cap, afin de pouvoir offrir à tous nos étudiants la formation la plus ouverte possible. Mais l'action universitaire, sur le plan international, ne se limite pas uniquement à la mobilité étudiante. Au début de cette année, j'ai mis sur pied un groupe de travail que j'ai moi-même présidé jusqu'en juin. Ce groupe, maintenant sous la direction de Gilles Breton, adjoint à la vice-rectrice au développement et aux relations internationales, soumettra des avis sur le développement international, ainsi que sur plusieurs enjeux académiques et géo-politiques allant du recrutement international, particulièrement aux cycles supérieurs, au développement de projets de formation à l'étranger. La question de l'enseignement dans d'autres langues, en anglais en particulier, devient également un enjeu crucial pour le développement et le rayonnement de l'Université. Nous allons aussi devoir nous positionner clairement à cet égard.

En recherche, je vous annonce aujourd'hui que j'ai demandé au Vice-recteur à la recherche de préparer, en collaboration avec la Commission de la recherche, un plan de développement de la recherche et une stratégie de mise en œuvre, et de produire un avis à l'intention du Conseil Universitaire avant la fin de janvier 2006. Le leadership de l'Université Laval, dans de très nombreux domaines, est incontestable, et nous devons voir à ce que ce leadership soit maintenu,

tout en favorisant le développement de nouveaux créneaux d'excellence et la valorisation de la recherche. Le plan et sa stratégie de mise en œuvre devront faire l'objet d'un débat au Conseil universitaire afin que nous déterminions collectivement les orientations à suivre.

II. Vie universitaire et développement du campus

La bonne marche quotidienne de l'université et la qualité de vie sur le campus demeurent des priorités de tous les instants. Nous allons continuer, en 2005-2006, d'y travailler, et nous souhaitons améliorer un aspect particulièrement important de cette réalité, la communication interne. Plusieurs groupes nous ont fait part de leur souhait d'avoir plus d'interaction avec l'équipe de direction. Nous allons donc intensifier notre interaction avec ceux-ci, en particulier avec les directeurs de département et d'école, les directeurs de service et les chercheurs. Le but de l'exercice est de favoriser une meilleure communication et une meilleure circulation de l'information sur les différentes politiques de l'Université, de discuter de dossiers spécifiques (conventions collectives, climat de travail, santé psychologique au travail, etc.), de partager des idées, des projets, des bonnes pratiques et aussi, de favoriser le réseautage.

Les relations de travail continueront d'être au cœur de nos préoccupations cette année, avec une négociation en cours, deux qui débiteront sous peu, et 4 conventions collectives qui viendront à échéance au printemps 2006. Toutes ces négociations devront se dérouler en ayant à l'esprit que le respect des personnes et de leurs compétences est une des quatre grandes valeurs de l'Université Laval. Mais il est clair que le contexte financier va demeurer difficile, notamment en raison des déficits actuariels des caisses de retraite, et que nous serons tous appelés à mettre l'épaule à la roue pour que l'avenir de notre institution soit protégé.

En ce qui a trait aux services aux étudiants, l'année qui vient sera une année charnière. Avec comme objectif de mieux répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants, nous allons procéder à un examen rigoureux tant de nos pratiques que des services offerts. Nous allons également revoir dès cet automne la Politique de reconnaissance de la participation étudiante. La Commission des affaires étudiantes, de son côté, va déposer cette année un avis sur l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers, nous permettant ainsi d'améliorer nos façons de faire.

Je tiens ici à réitérer mon invitation aux étudiants : l'équipe de direction souhaite travailler avec les étudiants à d'autres projets. Celui de l'aménagement du campus en est un, et j'y reviendrai dans un instant. Mais j'aimerais que l'on explore, ensemble, la possibilité de travailler en partenariat à quelques initiatives novatrices et rassembleuses : un programme de covoiturage (déjà en développement à la Faculté des sciences et de génie, mais qui pourrait être étendu à l'ensemble du campus), un laissez-passer universel d'autobus pour lequel des discussions ont été amorcées, ou tout autre initiative qui vous tient à cœur. Je suis entièrement disposé à vous entendre sur le sujet.

En matière d'aménagement du campus, j'ai une bonne nouvelle à vous communiquer. Je vous annonce aujourd'hui qu'au terme d'une entente conclue avec la Ville de Québec sur la question

des en-lieu de taxes, l'Université Laval se voit attribuer, sur une période de 10 ans, un montant global d'environ 10M\$. Une bonne partie de ce montant nous permettra d'effectuer des travaux qui s'imposent, qui sont même devenus urgents, sur certaines infrastructures vétustes. L'autre partie de ce montant, et j'en suis extrêmement heureux, sera réservée à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'aménagement de l'Université Laval. Ainsi, dès cet automne, le groupe de travail mis sur pied pour concrétiser les recommandations du Rapport, groupe dirigé par Claude Dubé, travaillera en étroite collaboration avec le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues dans le développement de ce qu'il est convenu d'appeler «le secteur Myrand». Je rappelle, pour ceux et celles qui l'auraient oublié, que le secteur Myrand se situe à l'extrémité nord-est du campus et qu'il est appelé à une vocation résidentielle. Dans les semaines qui viennent, toutes les parties concernées par le développement de ce secteur, et en particulier les associations étudiantes qui ont démontré de l'intérêt dans la construction de projets de résidences, seront contactées à ce sujet. D'autres groupes travailleront concurremment au développement des autres axes de ce projet présentés dans le rapport de la Commission d'aménagement.

Toujours en lien avec l'aménagement du campus, le Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport annonçait en juin dernier son intention de mettre sur pied un programme de rattrapage pour rénover et mettre aux normes courantes les bâtiments universitaires. Le budget prévu pour l'Université Laval serait de près de 5M\$ par année pour une période de trois ans, quoique la volonté ministérielle vise une durée d'au moins dix ans. Le montant est déterminé par la superficie du parc immobilier reconnu par le Ministère, ainsi que l'âge moyen des bâtiments. Le programme est conditionnel à l'ajout, par l'Université, d'un montant similaire à même son budget annuel d'immobilisations. Vous aurez compris que l'investissement de près de 29M\$, au cours des 3 prochaines années, mettrait un baume apprécié sur les éraflures du temps.

III. Rayonnement et mise en valeur

En ce qui a trait au rayonnement de l'Université et à la mise en valeur des réalisations de ses membres, nous allons poursuivre de façon vigoureuse les efforts déjà entrepris. J'explique ici quelques aspects plus particuliers de cette problématique que nous traiterons cette année.

À la priorité que nous accordons au développement et à l'intégration de la formation continue et de la formation à distance, il faut ajouter l'importance du développement stratégique des liens de l'Université Laval avec ce qu'il est convenu d'appeler «des régions». Une réflexion en ce sens a aussi été effectuée dans le cadre du suivi des grandes orientations, par un groupe de travail présidé par René-Michel Roberge, directeur-adjoint à la Direction générale de la formation continue, et permettra d'alimenter les discussions.

Ici aussi l'Université doit effectuer un virage. Elle doit passer du rôle de simple pourvoyeuse de services à un véritable partenariat comme elle le fait déjà, par exemple, avec le pôle universitaire en Montérégie et dans la région Chaudière Appalaches. On n'insistera jamais assez sur l'importance des régions pour le recrutement : 45% de nos étudiants et étudiantes viennent de

l'extérieur de la région de Québec. Nous devons toutefois nous doter d'une stratégie institutionnelle cohérente, qui prend en compte les spécificités de chaque unité concernée et les besoins de chacune des régions, et faire des choix précis en ce qui concerne, par exemple la formation continue, les stages, les partenariats, et ainsi de suite.

Dans l'idée d'assurer la coordination de notre action, j'annonce aujourd'hui que nous allons nommer cet automne un responsable de l'action en régions pour tout ce qui concerne l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Ce responsable des activités en régions aura principalement comme mandat le développement des activités de formation en région, la coordination avec les pôles universitaires et le développement de partenariats.

Nous allons également, cet automne, désigner un responsable de la grande région de Montréal, où nous avons déjà de nombreuses activités de formation. Cette personne assurera une présence sur le terrain. Elle travaillera à développer l'offre de formation initiale et continue dans des secteurs, soit complémentaires à ceux offerts par les institutions montréalaises, soit qui font partie de nos créneaux d'excellence.

Comme je l'ai déjà mentionné, de nombreux aspects de l'action universitaire ont une portée internationale. Et, en particulier, nous ne devons pas perdre de vue la grande importance de la visibilité internationale d'une université comme la nôtre. Nous devons continuer à développer notre présence internationale et nos partenariats en formation et en recherche. Nous avons aussi des efforts à faire pour consolider les liens avec nos diplômés à l'étranger, et nous comptons sur l'appui de l'Association des diplômés de l'Université Laval à cet égard.

IV. Finances et gestion

Le sous-financement des universités est dorénavant «officiellement» et publiquement reconnu. Cela signifie que les universités et la CRÉPUQ ont bien fait leur travail de sensibilisation. Mais la bataille n'est pas gagnée pour autant et nous devons continuer nos efforts, ce que nous avons bien l'intention de faire cet automne. Concernant le sous-financement spécifique de 11M\$ par année de l'Université Laval, j'ai rencontré hier le Premier ministre Jean Charest et le Ministre Jean-Marc Fournier à ce sujet. Nous avons convenu de nous revoir en janvier puisque les gouvernements provinciaux préparent ensemble pour cet automne une série de démarches qui ont pour but d'amener le gouvernement fédéral à augmenter substantiellement sa contribution au financement des études post-secondaires. Cette augmentation permettrait au gouvernement du Québec d'appliquer la nouvelle grille de financement et donc de régler cette question.

Même si le financement public, il va sans dire, nous est indispensable, il est un autre financement, complémentaire, que nous ne devons pas pour autant sous-estimer : le financement privé. N'oublions pas que le campus de l'Université Laval dans sa forme actuelle doit une bonne partie de son existence à une campagne de financement majeure menée dès les années 40. Le PEPS, l'agrandissement du pavillon Palasis-Prince, de même que la construction du pavillon Alphonse-Desjardins, entre autres, ont été rendus possibles grâce à la générosité de donateurs

privés dans le cadre de campagnes subséquentes. Au cours des dernières années, les campagnes de financement sont devenues des outils de développement incontournables pour les universités. Que le financement privé provienne d'individus, d'entreprises ou d'autres organismes, il permet à l'Université Laval de demeurer compétitive, de faire progresser l'enseignement et la recherche en la dotant, par exemple, de programmes de bourses novateurs et attrayants, de fonds de recherche performants, de pavillons ultramodernes, bref, de tout ce dont notre université a besoin pour bien exercer le rôle que la société attend d'elle.

Il faut aller plus vite et plus loin en matière de philanthropie, c'est-à-dire en matière de démarchage et d'organisation de la sollicitation autour de projets porteurs qui mobilisent nos diplômés et nos partenaires. Il faut que toutes les facultés développent le réflexe de la recherche de ce type de financement. C'est une des clefs de notre développement à long terme, et nous avons tous un devoir à cet égard.

Il y a un lien direct, par ailleurs, entre financement et recrutement. Il est impératif que nous examinons nos façons de faire en matière de recrutement, notamment à la lumière des prévisions démographiques et du fait que nous ne pouvons plus compter autant qu'avant sur ce qui était jusqu'à maintenant notre bassin de recrutement « naturel », si je puis dire : les collègues. Le recrutement, c'est l'affaire de tout le monde : de la Direction des affaires publiques, il va de soi, mais aussi des facultés, des départements, et des professeurs. La rétention de nos étudiants aussi. Chacun doit se sentir concerné.

Les efforts qui ont été consentis dans certaines disciplines ont d'ailleurs porté fruit, mais il reste encore beaucoup à faire. La stratégie et le plan de recrutement de l'université qui seront prêts dans les prochaines semaines visent à nous donner une ligne d'action ciblée, qui va venir appuyer les démarches des unités.

Même s'il est tout à fait légitime – et nécessaire ! – de chercher constamment à obtenir des fonds supplémentaires – publics, privés, et philanthropiques – il m'apparaît tout aussi essentiel de rechercher une plus grande efficacité dans toutes nos actions. L'Université Laval a toujours été gérée correctement, mais nous savons tous à quel point elle est une institution au fonctionnement complexe et parfois assez lourd. Pour illustrer cette complexité, j'aime souvent décrire l'Université comme une fédération de facultés, elles-mêmes des fédérations de départements, qui sont eux-mêmes des fédérations de professeurs... Dans le contexte financier dans lequel nous évoluons, il est capital et prioritaire de revoir nos façons de faire. Il faut simplifier et alléger les structures, leur donner une nouvelle cohérence et toute la souplesse nécessaire.

C'est pourquoi je vous annonce aujourd'hui que je vais demander au Conseil d'administration, lors de la prochaine séance, le 28 septembre, de mettre sur pied une Commission d'examen des pratiques de gestion qui sera présidée par un membre externe du Conseil. Le président et les membres de cette Commission seront désignés par le Conseil d'administration lors de cette séance.

Cette Commission examinera les façons de faire de toutes les unités (services, vice-rectorats, facultés). Son mandat sera large et comprendra notamment l'étude de tous les processus de gestion, les problèmes liés au cloisonnement des unités et à la bi-dimensionnalité de notre gestion, l'organisation des unités, la rationalisation des programmes, la stratégie de renouvellement du personnel (professeurs et personnel administratif), la gouvernance, c'est-à-dire les délégations de pouvoir et les responsabilités en matière d'imputabilité. Chaque secteur sera examiné en vue de la production de rapports d'étape sectoriels, pour que certaines recommandations de la Commission puissent être approuvées et mises en œuvre dès cette année. Cette Commission verra par ailleurs à analyser s'il est opportun et constructif que nous nous donnions à nouveau des objectifs chiffrés. Ceux-ci ont disparu, je le rappelle, avec les contrats de performance. Ne serait-il pas utile, par exemple, de viser collectivement comme objectif la remise de 300 doctorats par année d'ici 2010 ? Un séjour à l'étranger pour 25% de nos étudiants ? C'est à voir.

Je vous disais, au début de mon allocution, que la question «Où va l'Université Laval ?» était le cœur de mon propos aujourd'hui. Comme l'exprime la remarquable «Déclaration de Glion» publiée en 1998 au terme du Colloque de Glion, en Suisse, portant sur l'université à l'aube du 3^e millénaire, et je cite «Son efficacité au cours du millénaire à venir dépendra de la façon dont elle réaffirmera [s]es valeurs séculaires tandis qu'elle devra répondre de manière novatrice aux nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités qui se présenteront à elle. Il est temps à la fois pour la société et pour l'université de renforcer le contrat social par lequel elles sont liées et sur lequel l'avenir de nos peuples reposera en très grande partie ; il est également temps pour leurs dirigeants d'œuvrer ensemble en vue de réaliser leurs objectifs communs.» Fin de la citation.

En terminant, j'aimerais vous dire, qu'à mes yeux, c'est à un changement de notre culture institutionnelle que nous sommes appelés. En ce qui a trait à la formation, nous devons mieux répondre, de manière diversifiée, aux besoins exprimés : importance accrue de l'étudiant et de sa réussite personnelle, ouverture à la formation non traditionnelle. En ce qui a trait à la recherche, nous devons débattre collectivement de notre stratégie de développement. En ce qui a trait au rayonnement, nous devons accepter l'importance de poser tous les gestes requis pour que notre institution soit reconnue pour ce qu'elle est. En ce qui a trait à la gestion, nous devons accepter, lorsque cela est nécessaire, de changer nos façons de faire et nos réflexes institutionnels. La bonne nouvelle, c'est que je crois que nous sommes disposés et prêts à prendre ce virage. Depuis trois ans que j'occupe le poste de recteur, j'ai eu l'occasion de voir à de très nombreuses reprises le dynamisme, la créativité, l'ouverture aux besoins de la société des membres de la communauté universitaire, tant dans les facultés et départements que dans les services et les autres unités administratives. L'Université Laval, qui doit demeurer une grande université de recherche, devient, je dis bien devient, une université adaptée au monde, engagée dans son milieu, en somme, une université citoyenne. Je souhaite que cela s'actualise le plus vite possible.





Université Laval

Rapport financier annuel 2004-2005

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

DATE : 8 novembre 2005

ADMINISTRATEURS : *Claude Morin*

Josée



Québec

Université Laval

Bilan

au 31 mai 2005

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de Dotation	Autres fonds	Total	Total au 31 mai 2004
	1	2	3	4	5	6	7
ACTIF							
1 Encaisse (001)	0	0	0	0	0	\$	
2 Placements à court terme (005)	41 989 665	2 904 201	0	28 299 676	8 956 004	82 149 546	78 291 307
3 Intérêts courus à recevoir (010)	0	0	0	0	0	\$	
4 Fonds détenus chez le fiduciaire (090)	-	-	0	-	-	\$	
5 Subventions à recevoir MELS-ES (015) Page 11	44 038 824	-	-	-	-	44 038 824	39 764 600
6 Subvention à recevoir GQ (170) Page 13	-	-	10 697 911	-	-	10 697 911	9 793 764
7 Autres montants à recevoir (175,035)	-	-	35 541	4 750	0	40 291	56 526
8 Comptes à recevoir Droits de scolarité (020)	3 441 570	-	-	-	-	3 441 570	3 593 069
9 Autres comptes à recevoir (030,025)	47 337 932	99 721 529	-	-	-	147 059 461	157 694 375
10 Avances à d'autres fonds (040,045,050,055,060) Page 16	0	75 913 283	8 524 484	0	0	84 437 768	77 503 111
11 Frais payés d'avance (070)	3 748 999	0	-	0	-	3 748 999	3 438 539
12 Stocks (075)	0	0	-	-	-	\$	
13 Placements à long terme (100)	-	-	0	-	-	\$	
14 Obligations et actions (125, 130)	-	-	-	0	-	\$	
15 Prêts hypothécaires et autres prêts (135 et 140)	-	-	-	0	-	\$	
16 Biens immobiliers (145)	-	-	-	0	-	\$	
17 Immobilisations (105, 120) Page 21	-	-	500 979 398	-	-	500 979 398	470 211 811
18 Contribution de l'UQSS aux constituantes (110)	-	-	0	-	-	\$	
19 Frais reportés (080)	0	0	-	0	-	\$	
20 Autres actifs (085) (085 115 FI) (150,155,160 et 165 pour AF)	0	0	1 679 264	0	0	1 679 264	2 164 689
21 TOTAL DE L'ACTIF	140 556 990	178 539 014	521 916 598	28 304 426	8 956 004	878 273 032	842 511 791
PASSIF							
22 Découvert de banque (201)	0	0	0	0	0	\$	
23 Emprunts à court terme (205)	87 448 750	0	107 551 250	0	-	195 000 000	167 200 000
24 Dépôts de garantie et retenues sur contrat (305,310)	-	-	0	-	-	\$	
25 Subventions à rembourser au MELS-ES (210) Page 11	0	-	-	-	-	\$	
26 Comptes à payer (215,220)	32 206 031	5 052 100	5 585 434	2 102 603	0	44 946 168	42 175 826
27 Avances d'autres fonds (225, 230,235,240,245) Page 16	84 437 767	0	0	0	0	84 437 767	77 503 111
28 Salaires, avantages sociaux et déductions à la source (255)	12 757 222	0	-	-	-	12 757 222	10 719 482
29 Revenus reportés (260) Page 12	5 970 159	-	-	0	-	5 970 159	5 525 261
30 Dettes à long terme (315,320,325,330,335)	-	-	336 432 030	-	-	336 432 030	321 208 270
31 Autres passifs (265) (270,275,280 et 285 pour AF)	37 366 800	2 597 895	0	0	0	39 964 695	42 618 372
32 Solde de fonds d'affectation d'origine interne (290FF 303 FI) Page 2 et 14	46 699 339	-	0	-	-	46 699 339	39 199 000
33 Solde de fonds non affecté (295) Page 2	(166 329 078)	-	-	-	-	(166 329 078)	(153 929 043)
34 Solde de fonds (300) Page 14	-	-	-	-	8 956 004	8 956 004	8 412 828
35 Solde de fonds d'affectation d'origine externe (302) Page 2	-	170 889 019	0	-	-	170 889 019	190 645 500
36 Solde de fonds Capital d'affectation interne (340) Page 14	-	-	-	6 327 735	-	6 327 735	6 040 153
37 Solde de fonds Capital d'affectation externe (345)	-	-	-	21 079 542	-	21 079 542	20 233 429
38 Solde de fonds produits non-attribués affectation interne (350) Page 14	-	-	-	(403 503)	-	(403 503)	(424 208)
39 Solde de fonds produits non-attribués affectation externe (355)	-	-	-	(801 951)	-	(801 951)	(933 913)
40 Solde de fonds investi en immobilisations (304)	-	-	72 347 883	-	-	72 347 883	66 317 723
41 Solde de fonds	(119 629 739)	170 889 019	72 347 883	26 201 823	8 956 004	158 764 990	175 561 469
42 TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	140 556 990	178 539 014	521 916 598	28 304 426	8 956 004	878 273 032	842 511 791

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds de fonctionnement
Exercice 2004-2005

	Solde non réparti	Enseignement Recherche/soutien	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	TOTAL
	1	2	3	4	5	6
1 Solde au début de l'année		(121 008 784)	3 814 415	1 145 701	1 318 626	(114 730 042)
2 Redressement des années précédentes Page 15						\$
3 Revenus de l'année Page 5	-	396 678 240	5 866 444	13 721 347	13 960 238	430 226 268
4 Dépenses de l'année Page 6	-	403 344 430	4 813 148	13 526 299	13 625 224	435 309 101
5 Résultats de l'année	-	(6 666 190)	1 053 296	195 048	335 013	(5 082 832)
6 Virements des autres soldes de fonds Page 16		183 135				183 135
7 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16						\$
8 Solde à la fin de l'année	\$	(127 491 839)	4 867 711	1 340 749	1 653 639	(119 629 739)
9 Répartition du solde de fonds						
10 Solde de fonds d'affectation d'origine interne		43 704 951		1 340 749	1 653 639	46 699 339
11 Solde de fonds non affecté		(171 196 789)	4 867 711			(166 329 078)

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds avec restrictions
Exercice 2004-2005

	6
12 Solde au début de l'année	190 645 500
13 Plus : Fonds alloués Page 7	187 019 726
14 Moins : Fonds utilisés Page 8	207 822 472
15 Redressement années précédentes Page 15	\$
16 Virements des autres soldes de fonds Page 16	1 046 265
17 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16	\$
18 Solde à la fin de l'année	170 889 019

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds d'immobilisation
Exercice 2004-2005

	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
	1	2	3
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-	-	66 317 723
2 AJOUT DE CONTRIBUTIONS EXTERNES	-	-	-
3 Subventions du gouvernement du Québec (Total des subventions de l'année à la page 13)	-	39 363 863	-
4 Contribution du siège social de l'UQ	-	-	-
5 Contributions de d'autres Gouvernements (Fédéraux, municipaux)	-	-	-
6 Dons et subventions non gouvernementaux	-	399 587	-
7 Contribution d'une fondation	-	169 007	-
8 Revenus d'intérêts et de placements (comprenant ceux provenant des fonds en fiducies)	-	36 876	-
9 Gains sur vente d'immobilisations	-	1 800	-
10 Autres contributions	-	1 756 504	-
11 TOTAL DES CONTRIBUTIONS EXTERNES	-	-	41 727 637
12 AJOUT DE CONTRIBUTIONS INTERNES	-	-	-
13 Redressements des années antérieures Page 15	-	\$	-
14 Immobilisations acquises à même les autres fonds Page 21	-	40 214 091	-
15 Revenus du fonds de dotation Page 4	-	\$	-
16 Virements d'autres fonds Page 16	-	\$	-
17 Autres contributions internes	-	-	-
18 TOTAL DES CONTRIBUTIONS INTERNES	-	-	40 214 091
19 DÉDUIRE: DÉDUCTIONS INTERNES	-	-	-
20 Redressement des années antérieures Page 15	\$	-	-
21 Virements à d'autres fonds Page 16	\$	-	-
22 TOTAL DES DÉDUCTIONS INTERNES	-	-	\$
23 DÉDUIRE LES DÉPENSES	-	-	-
24 Intérêts sur la dette à long terme	21 948 933	-	-
25 Intérêts à court terme et frais bancaires	2 893 945	-	-
26 Intérêts sur les contrats de location acquisition	-	-	-
27 Pertes sur ventes d'immobilisations	-	-	-
28 Amortissements d'immobilisations	41 747 584	-	-
29 Radiation d'immobilisations	-	-	-
30 Autres dépenses (comprenant l'amortissement des frais d'escompte)	9 321 106	-	-
31 TOTAL DES DÉPENSES	-	-	75 911 568
32 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	-	-	72 347 883

Université Laval

Conciliation de solde de fonds - Fonds de dotation et autres
Exercice 2004-2005

	FONDS DE DOTATION				TOTAL	AUTRE FONDS
	Capital d'affectation interne	Capital d'affectation externe	Produits nets non transférés d'affectation interne	Produits nets non transférés d'affectation externe		
	1	2	3	4	5	6
1 Solde au début de l'année	6 040 153	20 233 429	(424 208)	(933 913)	24 915 461	8 412 828
2 AJOUTER	-	-	-	-	-	-
3 Dons et dotations		273 993	-	-	273 993	640 661
4 Redressement Page 15					\$\$	\$\$
5 Virements des autres fonds Page 16					\$\$	\$\$
6 Revenus de placements	-	-	195 950	1 851 218	2 047 168	-
7 Gains sur vente de placements	-	-			\$\$	-
8 Transferts des produits nets non transférés			-	-	\$\$	-
9 Autres Ajouts	287 582	572 120		1 017 238	1 876 940	
10 TOTAL DES AJOUTS	287 582	846 113	195 950	2 868 456	4 198 101	640 661
11 DÉDUCTIONS	-	-	-	-	-	-
12 Virements aux autres fonds Page 16			75 135	1 154 265	1 229 400	\$\$
13 Redressement Page 15					\$\$	\$\$
14 Frais d'opération	-	-	71 352	787 470	858 822	-
15 Perte sur vente de placements	-	-			\$\$	-
16 Transferts aux solde de fonds - capital	-	-			\$\$	-
17 Contributions au Fonds de fonctionnement	-	-			\$\$	-
18 Contributions au Fonds avec restrictions	-	-			\$\$	-
19 Contributions au Fonds d'immobilisations	-	-			\$\$	-
20 Autres déductions			28 758	794 759	823 517	97 485
21 TOTAL DES DÉDUCTIONS	\$	\$	175 245	2 736 494	2 911 739	97 485
22 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	6 327 735	21 079 542	(403 503)	(801 951)	26 201 823	8 956 004

Université Laval
Revenus - Fonds de fonctionnement
Exercice 2004-2005

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien à l'enseignement et à la recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Droits de scolarité (401)	48 074 174	-	-	-	-	1 737 835	-	-	48 812 009
2 Forfaitaires étudiants étrangers (402)	-	-	-	3 637 640	-	-	-	-	3 637 640
3 Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	-	-	-	486 417	-	-	-	-	486 417
4 Cotisations des étudiants (455)	-	-	-	-	-	-	6 491 973	-	6 491 973
5 Autres revenus provenant des étudiants (450, 461)	3 308 778	567	91 035	5 330 316	0	59 010	52 106	791 301	9 631 114
6 Total des revenus provenant des étudiants	51 380 952	567	91 035	9 454 373	0	1 796 845	6 544 079	791 301	70 059 153
7 Subvention MELS-ES (515) - Conciliation Page 9	-	-	-	305 573 668	-	-	1 875 400	-	307 452 068
8 Autres subventions provinciales (405, 410)	727 405	0	0	0	0	0	0	0	727 405
9 Subventions fédérales (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Autres Subventions (425, 426, 430)	261 899	0	0	0	0	210 482	26 158	0	518 538
11 Total des subventions	1 009 304	0	0	305 573 668	0	210 482	1 904 558	0	308 698 012
12 Revenus d'intérêts (435, 440)	0	0	0	2 444 946	0	0	0	0	2 444 946
13 Revenus provenant du fonds de dotation (445) - Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 Revenus provenant d'une fondation (446)	531 947	54 000	0	0	0	288 081	0	0	874 029
15 Recouvrement de coûts indirects (465)	0	1 365 237	0	1 022 400	0	0	0	0	2 387 637
16 Ventes externes (460)	8 030 203	514 662	2 068 975	365 364	2 829 516	3 571 061	5 272 709	13 168 937	35 821 446
17 Autres revenus (466, 470) Page 18	1 612 925	2 092	91 711	8 234 342	0	(24)	0	0	9 941 047
18 Total des revenus autres	10 175 075	1 936 011	2 160 686	12 067 053	2 829 516	3 559 116	5 272 709	13 168 937	51 469 104
19 TOTAL DES REVENUS	62 565 331	1 936 578	2 251 722	327 095 094	2 829 516	5 866 444	13 721 347	13 960 238	430 226 268

Université Laval
Dépenses - Fonds de fonctionnement
Exercice 2004-2005

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Page 20	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Masses salariales									
2 Direction	9 720 206	171 691	1 142 840	3 975 671	808 660	0	651 235	275 693	16 745 996
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Professeur-chercheur	107 920 767	70 651	0	0	0	3 500	0	0	107 994 918
5 Chargés de cours	23 410 801	68 797	0	0	0	41 546	0	0	23 520 944
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	12 451 130	912 497	0	62 859	0	1 437 854	0	0	14 864 339
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 392 793	80 471	3 567	0	2 306	285 951	0	0	5 765 088
8 Personnel professionnel non-enseignant	13 562 437	1 204 827	6 427 582	5 983 770	2 658 345	400 079	3 799 803	997 311	35 064 153
9 Personnel de soutien technique	10 425 252	490 236	4 246 118	3 042 975	2 166 067	113 704	1 501 366	766 396	22 754 135
10 Personnel de soutien de bureau	17 334 197	690 561	3 927 962	6 441 356	1 021 836	357 082	1 712 189	664 515	32 149 729
11 Personnel de métier et personnel ouvrier	1 133 276	35 800	206 344	465 521	3 890 118	0	946 966	1 429 754	8 107 782
12 Avantages sociaux (700) - Détail page 17	42 119 469	724 208	4 144 465	5 540 609	2 905 326	446 994	2 058 426	1 050 341	58 989 838
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	243 500 130	4 449 740	20 098 908	25 512 761	13 454 678	3 086 710	10 669 985	5 184 011	325 956 923
14 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	723 599	0	0	0	0	0	0	0	723 599
15 Postdoctoraux (706)	138 953	41 120	0	0	0	18 893	0	0	198 966
16 Formation et perfectionnement (710)	411 045	5 254	21 756	501 155	27 184	6 632	4 727	3 393	981 149
17 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 473 703	561 919	80 534	708 792	123 207	708 956	319 851	69 516	7 046 478
18 Bourses (735)	4 634 459	588 547	0	4 250	0	73 959	965 580	0	6 266 795
19 Dépenses de subventions et cotisations (740, 871)	5 055 293	1 576 624	416 200	2 383 204	656 857	951 877	1 393 043	515 696	12 948 794
20 Fournitures et matériels (745)	7 628 480	1 181 919	740 899	2 401 445	1 954 691	1 045 435	775 605	2 897 079	18 625 533
21 Coûts des marchandises vendues (755)	298 976	150	408 328	0	1 000 810	715	0	346 191	2 055 170
22 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 798 840	1 485 273	1 075 777	4 293 154	12 085 996	960 819	808 071	4 376 837	32 886 766
23 Volumes et périodiques (750)	1 056 677	24 794	9 694 364	28 771	5 611	47 104	29 480	3 054	10 888 054
24 Dépenses reliées aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826, 827, 84)	909 642	183 777	1 258 599	86 177	12 030 248	221 041	172 885	3 227 809	18 090 478
25 Locations de locaux (840, 845)	329 696	11 867	25 905	46 186	2 174 709	112 926	495 892	2 157 643	5 354 929
26 Immobilisations - Achats et locations (825, 830, 835)	2 647 245	404 160	1 736 725	167 841	575 888	521 573	385 744	1 864 838	8 306 012
27 Dépenses d'intérêts (850, 855)	(9 023)	(3 608)	(32 397)	4 534 249	7	(1 564)	(2 175)	324 864	4 810 353
28 Transfert de coûts indirectes (865)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29 Autres dépenses (860, 870) - Détails page 18	1 575	0	5 032	417 254	6 352	207 780	14 843	1 479 912	2 132 747
30 Total des dépenses autres	36 099 844	6 061 596	15 433 724	15 570 476	30 641 560	4 876 147	5 363 545	17 268 931	131 315 823
31 Virements interfonctions (877)	(56 273)	0	0	155 341	0	129 046	(148 764)	(79 350)	0
32 Ventes internes (878)	(2 185 454)	(827 378)	(1 984 377)	(279 608)	(7 800 990)	(3 278 755)	(2 356 467)	(6 748 367)	(27 463 397)
33 Total avant dépenses exceptionnelles	277 356 247	9 683 957	33 548 255	40 958 970	36 295 249	4 813 148	13 526 299	13 625 224	429 809 348
34 Dépenses exceptionnelles (880) - Détail page 19	5 499 753	0	0	0	0	0	0	0	5 499 753
35 TOTAL DES DÉPENSES	282 856 000	9 683 957	33 548 255	40 958 970	36 295 249	4 813 148	13 526 299	13 625 224	435 309 101

Université Laval
Revenus - Fonds avec restrictions
Exercice 2004-2005

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien enseignement recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Subvention MELS-ES (475) (Page 9)	0	30 000	0	15 182	0	4 413 100	2 843 700	0	7 304 982
2 Autres subventions provinciales (490, 495, 410)	110 000	27 929 425	0	50 000	0	2 063 425	317 711	0	30 470 561
3 Subventions fédérales (415,420)	0	87 629 096	72 521	521 464	0	255 550	7 938 782	0	96 417 413
4 Autres Subventions (425, 426, 430)	4 500	40 969 043	106 000	1 926 710	0	4 540 712	3 468 911	0	51 015 875
5 Total des subventions	114 500	156 557 564	178 521	2 516 356	0	11 272 787	14 569 104	0	185 208 832
6 Intérêts et dividendes (435)	0	204 523	0	0	0	0	0	0	204 523
7 Revenus provenant du fonds de dotation (445) Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Revenus provenant d'une fondation (446)	0	77 358	0	0	0	30 000	1 499 013	0	1 606 371
9 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Ventes aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres revenus (466, 470) Page 18	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Total des revenus autres	0	281 881	0	0	0	30 000	1 499 013	0	1 810 894
13 TOTAL DES REVENUS	114 500	156 839 445	178 521	2 516 356	0	11 302 787	16 068 117	0	187 019 726

Université Laval
Dépenses - Fonds avec restrictions
Exercice 2004-2005

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien enseignement recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Masses salariales									
2 Direction	0	6 060	0	0	0	78 869	0	0	84 929
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Professeur-chercheur	0	13 824 642	0	16 415	0	122 885	0	0	13 963 941
5 Chargés de cours	33 477	51 523	0	0	0	620 678	0	0	705 678
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	16 759 428	0	62 682	0	525 562	200	0	17 347 873
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	8 766 121	0	3 089	0	348 748	2 003	0	9 119 961
8 Personnel professionnel non-enseignant	0	753 792	57 600	802 282	0	335 790	19 803	0	1 969 266
9 Personnel de soutien technique	0	893 872	0	478 056	0	74 409	42 815	0	1 489 153
10 Personnel de soutien de bureau	0	804 181	0	209 889	0	185 108	58 899	0	1 258 077
11 Personnel de métier et personnel ouvrier	0	22 444	0	0	0	43 263	0	0	65 708
12 Avantages sociaux (700)- Détaillé page 17)	6 200	7 769 895	14 532	410 169	0	421 185	24 635	0	8 646 616
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	39 676	49 651 958	72 132	1 982 582	0	2 756 497	148 354	0	54 651 201
14 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 Postdoctoraux (706)	0	5 384 755	0	0	0	43 655	597 059	0	6 035 468
16 Formation et perfectionnement (710)	0	41 514	0	138	0	1 141	29 148	0	71 941
17 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	134	8 277 024	0	198 156	0	1 356 605	154 715	0	9 986 635
18 Bourses (735)	0	16 228 056	0	23 454	0	114 692	13 813 305	0	30 179 506
19 Dépenses de subventions et cotisations (740, 871)	40 000	39 722 065	0	1 305 879	0	183 078	53 101	0	41 304 123
20 Fournitures et matériels (745)	167	15 234 705	0	84 483	0	353 063	22 756	0	15 695 176
21 Coûts des marchandises vendues (755)	0	260 146	0	0	0	3 908	0	0	264 054
22 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	42 731	14 591 857	0	507 759	0	4 943 450	34 209	0	20 120 006
23 Volumes et périodiques (750)	0	360 159	30 200	1 019	0	15 453	9 439	0	416 270
24 Dépenses reliées aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826, 827, 841, 846)	(74)	2 460 106	0	3 224	0	13 208	0	0	2 476 464
25 Locations de locaux (840, 845)	0	275 345	0	1 539	0	110 112	600	0	387 597
26 Immobilisations - Achats et locations (825, 830, 835)	0	25 699 912	(564)	67 075	0	235 015	55 187	0	26 056 626
27 Dépenses d'intérêts (850, 855)	0	(123 309)	(110)	389	0	(1 242)	(369)	0	(124 640)
28 Transfert de coûts indirectes (865)	0	2 192 662	0	0	0	194 975	0	0	2 387 637
29 Autres dépenses (860, 870) - Détails page 18	0	122 477	0	0	0	10 545	0	0	133 022
30 Total des dépenses autres	82 959	130 737 474	29 526	2 193 116	0	7 577 657	14 769 151	0	155 389 884
31 Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 Ventes internes (878)	(2 000)	(1 190 196)	0	(327 157)	0	(323 658)	(375 601)	0	(2 218 613)
33 Total avant dépenses exceptionnelles	120 635	179 199 236	101 659	3 848 541	0	10 010 496	14 541 904	0	207 822 472
34 Dépenses exceptionnelles - Détail page 19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 TOTAL DES DÉPENSES	120 635	179 199 236	101 659	3 848 541	0	10 010 496	14 541 904	0	207 822 472

